



BANQUE DE TUNISIE

RAPPORT ANNUEL 2021



RAPPORT ANNUEL EXERCICE 2021



SOMMAIRE

Présentation générale de la Banque de Tunisie	3
Répartition du capital et des droits de vote	3
Conditions d'accès aux assemblées générales	4
Composition du Conseil d'Administration	5
Chiffres clés de la Banque de Tunisie	9
L'environnement économique et financier en 2021	10
Activités de la Banque de Tunisie	14
Les ressources collectées	16
Les crédits à la clientèle	18
Le portefeuille-titres	19
La monétique	21
Résultats de la Banque de Tunisie	22
Les intérêts et revenus assimilés	22
Les commissions bancaires	23
Les revenus du portefeuille des titres	24
Le produit net bancaire	25
Les frais généraux	26
Le résultat brut d'exploitation	27
Le résultat net de l'exercice	27
La Répartition des bénéfices	
Renforcement des fonds propres	29
Normes prudentielles et gestion des risques	31
Les ratios réglementaires	31
Les créances classées et provisions	32
Les provisions collectives	33
La division et couverture des risques	34
Le contrôle interne et la gouvernance	35
La prévention contre le blanchiment d'argent	37
Le titre Banque de Tunisie en Bourse	38
Développement et modernisation de la banque	41
L'évolution de l'effectif	41
La formation et le développement des compétences	42
La communication	42
Projets structurants de modernisation et d'innovation	42
La Banque de Tunisie, une banque citoyenne	44
Evolution prévisionnelle de l'activité en 2022	45
Etats financiers de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2021	47
Rapport de gestion du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2021	121
Etats financiers consolidés du Groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2021	143

PRESENTATION GENERALE DE LA BANQUE DE TUNISIE

Dénomination	: BANQUE DE TUNISIE – BT –
Forme juridique	: Société anonyme
Nationalité	: Tunisienne
Siège social	: 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis
Téléphone	: 71 125 500
Fax	: 71 125 410
Site Web	: www.bt.com.tn
Date de constitution	: 23 Septembre 1884
Durée	: Prorogée au 31 Décembre 2027
Matricule fiscal	: 0000 120 H
Capital social	: 225.000.000 dinars
Objet social	: Banque Universelle au sens de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux Banques et aux Etablissements financiers
Régime fiscal	: Droit Commun

REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 Décembre 2021, le capital social de la Banque est réparti comme suit en nombre d'actions et en droits de vote :

(chiffres en Milliers de Dinars)

Actionnaires	2021		2020	
	Nbre d'actions	% droit de vote	Nbre d'actions	% droit de vote
Actionnaires tunisiens	142 392 089	63,29%	141 939 130	63,08%
Dont :				
Héritiers Abdellatif EL FEKIH	22 499 903	10,00%	22 499 503	10,00%
Groupe Habib KAMOUN	19 544 790	8,69%	19 331 315	8,59%
Actionnaires étrangers	82 607 911	35,71%	83 060 870	36,92%
Dont Banque Fédérative du Crédit Mutuel	79 501 350	35,33%	79 501 350	35,33%
Total	225 000 000	100%	225 000 000	100%

CONDITIONS D'ACCES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire désirant prendre part à une Assemblée Générale de la Banque de Tunisie doit retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

Les actionnaires, qui le souhaitent, peuvent se faire représenter à l'assemblée par une autre personne munie d'un mandat spécial à cet effet.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 9 membres, dont deux administrateurs indépendants et un administrateur représentant les intérêts des petits actionnaires et ce conformément à la réglementation en vigueur.

A la tenue de l'Assemblée Générale de 2021, le conseil d'administration est ainsi composé :

Membre	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Eric CHARPENTIER	Lui-même	Président du conseil	2019-2021	France
MME Henda EL FEKIH	Elle-même	Administrateur vice-président du Conseil	2021-2023	Tunis
M. Habib KAMOUN	Lui-même	Administrateur représentant lui-même	2020-2022	Tunis
MME. Hella GUERCHI MEHRI	Elle-même	Administrateur indépendant	2020-2022	Tunis
M. Elyès JOUINI	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Tunis
La Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-	M. Alexandre Saada	Administrateur représentant la Banque Fédérative du Crédit Mutuel –BFCM-	2021-2023	France
M. Sadri Chihaoui	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2021-2023	Tunis
ASTREE assurance	M. Abdelmoneem KOLSI	Administrateur représentant l'ASTREE	2021-2023	Tunis
M. Mohamed Rekik	Lui-même	Administrateur indépendant	2021-2023	Tunis

Principales activités exercées en dehors de la banque au cours des trois dernières années par les membres des organes d’administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	- Directeur General du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
M. Habib KAMOUN	- PDG de la chaine hôtelière Mehari Beach
	- PDG de la société CAPILOC
	- PDG de la société CAPINVEST
	- PDG de la société agricole Sidi MASSEOUD « SASIM SARL »
	- PDG de la Compagnie Arabe de Promotion Immobilière « CAPI »
MME Henda EL FEKIH	- Professeur universitaire
M. Hella GUERCHI MEHRI	- Professeur universitaire
M. Elyès JOUINI	- Professeur universitaire
	- Membre correspondant de Beit El Hikma, Académie tunisienne des sciences, des lettres et des arts.
	- Membre du groupe consultatif de haut niveau d’experts sur la recherche, l’innovation et la politique scientifique auprès du commissaire européen chargé de la recherche, de la science et de l’innovation.
Alexandre Saada	- Directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.
Sadri Chihaoui	- Gérant de la société « Mayssa Agri »
	- Directeur de la société « TANIT AERO SERVICES «TAS» SARL »
Abdelmoneem KOLSI	- Directeur Général d’Astree Assurances
Mohamed Rekik	- Vice-gouverneur de la BCT à la retraite

Mandats d’administrateurs les plus significatifs dans d’autres sociétés

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
M. Eric CHARPENTIER	Président du Conseil Admin. société Beobank NV
	Président du conseil de surveillance Groupe la Française
	Administrateur Caisse Centrale du Crédit Mutuel
	Administrateur Confédération Nationale du Crédit Mutuel
	Administrateur Crédit Industriel et Commercial CIC
	Administrateur Société Foncière & Immobilière Nord Europe
	Administrateur CMNE Belgium
	Président du Conseil Admin. sté Direct Phone Service
	Président du Conseil Admin sté International Information Développement
	Administrateur Pôle d’activités EURATECHNOLOGIES
M. Habib KAMOUN	Président du Conseil Admin Université SCIENCES PO Lille
	Président du Conseil Mehari Beach (Sté Hôtelière)
	Administrateur Institut Tunis Dauphine
M. Elyès JOUINI	Administrateur SNMVT Monoprix
	Administrateur Oddo-BHF Tunisie
	Administrateur et Vice-Président Institut Louis Bachelier France
	Administrateur Université Paris-Dauphine
	Membre du Directoire de la Fondation du risque (Publique)

Membres	Activités exercées en dehors de la banque
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL	Administrateur Compagnie d’Assurances ASTREE
	Administrateur des Sociétés du Groupe Crédit Mutuel
M. Sadri CHIHAOUI	Administrateur Chambre de Commerce Tuniso-Belgo-Luxembourgeoise
	Administrateur Placements de Tunisie SICAF
	Administrateur Générale de Participation de Tunisie GPT SICAF
	Administrateur Sté de Bourse de Tunisie
	Administrateur SCET Tunisie
	Administrateur Société de Développement de l’Assurance
	Administrateur la Générale Immobilière de Tunisie
	Administrateur St de Gestion et de Développement Immobilière et de Participation
	Administrateur Sté Tunisienne d’Assurances AL AMANA TAKAFUL
	Administrateur Pôle de Compétitivité de Bizerte
ASTREE	Administrateur SICAV CROISSANCE
	Administrateur SICAV RENDEMENT

Comités rattachés au Conseil d’Administration

En application de la réglementation en vigueur, le conseil d’Administration a mis en place trois comités qui l’assistent dans l’exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l’accomplissement de son devoir de surveillance.

Comité d’Audit Interne :

Les missions fondamentales du Comité d’audit sont :

- Veiller à la mise en place et au bon fonctionnement du système de contrôle interne et de la fiabilité de l’information financière ;
- Assurer le suivi et la supervision des activités de contrôle interne ;
- Procéder à la proposition de la nomination des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donne un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles.

Comité des risques :

Le comité des risques a pour mission d’aider le conseil à s’acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière, notamment :

- La conception et la mise à jour d’une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d’exposition et des plafonds opérationnels ;
- L’approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect par la direction générale de la stratégie de gestion des risques arrêtée ;
- L’analyse de l’exposition de la banque à tous les risques (risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel…)
- L’évaluation de la politique de provisionnement et l’adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l’établissement ;

- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du conseil ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la structure chargée de la surveillance et le suivi des risques ainsi que de sa rémunération ;
- Le suivi des crédits accordés aux clients dont les engagements auprès des établissements de crédit dépassent les montants prévus par l'article 7 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 ;
- Le comité des risques recommande au conseil les actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

Comité de nomination et de rémunération :

Le comité de nomination et de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la nomination et à la rémunération des administrateurs et de la direction.

En matière de nominations, le comité de nomination et de rémunération veille à ce que le processus de nomination et de réélection soit organisé objectivement et professionnellement.

Le comité de nomination et de rémunération :

- Établit ou vérifie les procédures et les principes (d'indépendance, de compétence,) qui régissent la sélection et la nomination des administrateurs et recommande éventuellement des changements au conseil d'administration ;
- Adresse au conseil d'administration, sur demande de celui-ci, un avis sur les propositions de nomination, de réélection, ou de révocation des administrateurs et sur les candidats aux fonctions vacantes à pourvoir ;
- Évalue périodiquement la taille et la composition du conseil d'administration et soumet des recommandations au conseil d'administration en vue de modifications éventuelles ;
- Revoit et discute chaque année les éléments fournis sur les questions relatives aux successions.

Commissaires aux comptes

Sur proposition du conseil d'administration, et conformément à l'avis du comité d'Audit, l'AGO du 29 avril 2021 a approuvé le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes suivants :

CONSEIL AUDIT FORMATION (PwC)
Représentée par M. MOHAMED LASSAAD BORJI

TUNISIE AUDIT ET CONSEIL (GRANT THORNTON)
Représentée par M. LAMJED BEN MBAREK



LES CHIFFRES CLES DE LA BANQUE DE TUNISIE

(chiffres en Milliers de Dinars)

ACTIVITE	2021	2020	Evolution 2021/2020
Total du Bilan	6 630 305	6 286 476	5,47%
Dépôts clientèle	4 634 052	4 300 501	7,76%
Encours des crédits nets à la clientèle	4 925 914	4 827 549	2,04%
Total concours à l'Economie	5 073 459	4 990 065	1,67%
RESULTATS			
Marge d'Interêt	218 533	215 564	1,38%
Volume des commissions	70 482	61 103	15,35%
Produit Net Bancaire	377 621	373 362	1,14%
Frais Généraux	125 701	105 521	19,12%
Résultat Brut d'Exploitation	244 671	261 124	-6,30%
Résultat Net	161 362	102 288	57,75%
FONDS PROPRES			
Fonds propres au bilan	1 103 266	1 020 654	8,09%
RATIOS FINANCIERS			
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,3%	11,0%	
Rentabilité des actifs (ROAA)	3,1%	1,6%	
Coefficient d'exploitation	35,5%	30,4%	
Capitalisation boursière	1 237 500	1 530 000	
Ratio de solvabilité	17,11%	15,84%	
Ratio de liquidité	262,10%	153,70%	
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)	107,78%	108,87%	
EFFECTIF ET NOMBRE D'AGENCES			
Effectif permanent	1 045	1 049	
Nombre d'agences	126	126	

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

CONJONCTURE INTERNATIONALE

Les derniers rapports des institutions internationales, notamment ceux de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, montrent moins d'optimisme quant aux perspectives de croissance économique mondiale, compte tenu de la menace des nouveaux variants de la pandémie du COVID-19, la montée de l'inflation et les niveaux élevés de la dette, outre le retrait des mesures de soutien budgétaire et monétaire à travers le monde.

S'agissant de la situation de l'emploi, elle a connu une certaine amélioration, en décembre 2021 et par rapport à la même période une année auparavant, dans les principaux pays industrialisés. En effet, aux Etats-Unis, le taux de chômage est revenu à 3,9%, se rapprochant ainsi de son niveau d'avant pandémie (à savoir 3,5%), contre 6,7% enregistré en 2020. Ce taux a connu un léger repli dans la Zone Euro pour s'établir à 7%, en décembre 2021, contre 8,3% une année auparavant. Quant au Japon, le taux de chômage s'est stabilisé à 2,7%, au cours de la même période et ce, pour le troisième mois consécutif, contre 2,8% un an plus tôt.

Pour leur part, la majorité des indices des prix internationaux de produits de base, calculés par la Banque Mondiale, ont enregistré, au cours du mois de décembre 2021, une hausse notable en comparaison avec leurs niveaux de l'année précédente. Cette hausse a concerné, principalement, les prix des engrais chimiques (164%), de l'énergie (76,9%) et ceux des produits alimentaires (17,4%) et des métaux (17,1%).

Concernant l'évolution des prix à la consommation, les taux d'inflation se sont accélérés, en décembre 2021, dans les principales économies avancées, en relation avec la flambée des prix de l'énergie. Ainsi, les prix à la consommation se sont accrus dans la Zone Euro de 5%, en glissement annuel, contre 4,9% un mois auparavant. Aux Etats-Unis, le taux d'inflation a atteint 7% contre 6,8% en novembre 2021, soit un niveau jamais atteint depuis 40 ans.

Aussi, au Japon la hausse des prix s'est-elle accélérée à 0,8% contre 0,6%.

S'agissant des politiques monétaires, la Réserve Fédérale Américaine (FED) a décidé de maintenir ses taux d'intérêt dans une fourchette comprise entre 0% et 0,25%. Cependant, la FED double le rythme de réduction de ses achats de titres et signale des hausses des taux directeurs en 2022, et ce compte tenu de l'évolution de l'inflation et de la poursuite de l'amélioration du marché du travail.

Pour sa part, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de maintenir son taux directeur inchangé à 0% tout en signalant qu'elle préconise une réduction graduelle du rythme de ses achats d'actifs au cours des trimestres à venir. Elle a décidé également d'ajuster l'ensemble de ses instruments de façon adéquate, à la hausse ou à la baisse, pour s'assurer que l'inflation se stabilise au niveau de son objectif de 2% à moyen terme.

Concernant l'évolution des marchés financiers internationaux, les principaux indices boursiers se sont orientés globalement à la hausse en 2021. En effet, les indices américains Dow Jones et Nasdaq se sont accrus de 18,7% et 21,4%, respectivement, grâce au regain de la confiance des investisseurs. De même pour l'indice japonais Nikkei qui s'est inscrit en hausse de 4,9%, ainsi que l'indice français CAC40 qui a augmenté de 28,9%.

De leur côté, les marchés des changes internationaux ont été marqués, au cours de l'année 2021, par une légère dépréciation de la devise européenne vis-à-vis du dollar américain, atteignant 1,1376 dollar à fin décembre contre 1,2216 dollar au cours de la même période de 2020. Cette évolution est attribuable à l'annonce de l'adoption d'une politique monétaire moins accommodante auprès de l'administration américaine visant à contenir les pressions inflationnistes.

CONJONCTURE NATIONALE

Les prévisions de la croissance économique pour l'année 2021, tablent sur une reprise de 2,9% contre une contraction de 9,2% en 2020, en relation avec l'atténuation des effets de la pandémie et l'amélioration de l'activité économique dans la majorité des secteurs à l'exception de celui de l'agriculture (-5,4%) suite à la baisse de la production d'olive à l'huile.

Cette amélioration de l'activité économique a touché, principalement, le secteur des industries manufacturières exportatrices, à l'instar des industries mécaniques et électriques (+10%) et des industries du textile, habillements, cuirs et chaussures (+10%) en relation avec la hausse de la demande émanant de la Zone Euro. Les branches des industries extractives ont également enregistré une augmentation de leur valeur ajoutée, notamment, pour les secteurs des mines (+8,8%), en rapport avec la reprise de la production du phosphate (3,7 millions de tonnes en 2021 contre 3,1 millions en 2020) et de l'extraction du pétrole et du gaz naturel (+19,2%) grâce à l'apport du champs Nawara et de Halk El Menzel.

Quant à la balance alimentaire, elle s'est soldée par un déficit d'environ 1.946 MDT, durant l'année 2021, contre 859 MDT un an plus tôt, soit un accroissement de près de 127%.

En moyenne, l'indice général de la production industrielle a connu une hausse de 10,3%, au cours des dix premiers mois de l'année 2021.

Sur l'ensemble de l'année 2021, les indicateurs de l'activité touristique se sont inscrits en hausse, après la contraction enregistrée en 2020, en relation avec l'amélioration de la situation sanitaire. En effet, les flux de touristes étrangers ont augmenté de 11,8% contre un repli de 82,1% une année auparavant, pour s'établir à 1,6 million de touristes.

Corrélativement, les recettes touristiques en devises ont connu, au cours de l'année 2021, une hausse de 12,6% contre un repli de 63,9% en 2020, pour atteindre environ 2.286 MDT.

L'indice général des prix à la consommation familiale a enregistré, au cours du mois de décembre 2021, un accroissement de 0,5%, en termes de variation mensuelle contre 0,1% le mois précédent.

Le déficit commercial a accusé un élargissement de 3.457 MDT ou 27,1% au cours de l'année 2021 pour se situer à 16.215 MDT. Quant aux échanges commerciaux, ils ont progressé à un rythme comparable, soit +20,5% pour les exportations et +22,2% pour les importations (contre -11,7% et -18,7% une année auparavant), entraînant ainsi une légère baisse du taux de couverture d'un point de pourcentage pour revenir à 74,2%.



Au cours du quatrième trimestre de l'année 2021, les besoins moyens des banques en liquidité ont affiché une diminution de l'ordre de 1.715 MDT, en revenant de 11.296 MDT au T3-2021 à 9.581 MDT au T4-2021. Toutefois, la baisse susmentionnée cache des évolutions divergentes, en ce sens que la demande de liquidité par le secteur bancaire a connu deux baisses conséquentes de 1.241 MDT et 1.244 MDT respectivement en octobre et novembre 2021, avant d'enregistrer un accroissement de 670 MDT, en décembre 2021.

Les Billets et Monnaies en Circulation ont constitué le facteur majeur d'apaisement des besoins des banques en liquidité au cours du T4-2021. En effet, près de 1.140 MDT de cash est revenu aux guichets des banques, dont 710 MDT et 450 MDT respectivement en octobre et novembre, tandis que le mois de décembre n'a connu que des sorties nettes de billets de banque de l'ordre de 20 MDT. En somme, ce constat n'est que le résultat de la poursuite du retour du cash aux comptes des banques juste après la saison estivale.

Les interventions de la Banque Centrale sur le marché monétaire ont fléchi, revenant de 11.013 MDT au troisième trimestre 2021 à 9.340 MDT au quatrième trimestre. Cette baisse notable trouve son origine dans le repli des opérations principales de refinancement de 1.135 MDT pour enregistrer une moyenne de 3.727 MDT, et des opérations fermes qui se sont établies à 3.683 MDT au T4-2021 contre 4.373 MDT au T3-2021. En revanche, la Banque centrale a accru ses interventions sous forme de swaps de change à des fins de politique monétaire et de refinancement à plus long terme d'une durée de 1 mois respectivement de 385 MDT et de 10 MDT, ressortant à 1.006 MDT et à 924 MDT, en moyenne au cours dudit trimestre.

Le volume global de refinancement a enregistré une baisse considérable de 1.730 MDT au cours du T4-2021 par rapport au T3-2021 pour s'établir, en termes de moyenne, à 9.617 MDT.

Les transactions sur le marché interbancaire ont gardé leur tendance haussière avec un accroissement moyen plus prononcé au T4-2021 de 587 MDT en moyenne, pour s'établir à 2.256 MDT, traduisant la hausse combinée des transactions à terme de 310 MDT et celles à vue de 277 MDT qui se sont établies, respectivement, à 1.279 MDT et 977 MDT, en moyenne, au T4-2021.

Du côté des ressources du système financier, l'évolution de la masse monétaire M3 durant 2021 est imputable, essentiellement, au fort ralentissement de la monnaie fiduciaire (9,2% contre 17,9%) et à un moindre degré celui de la monnaie scripturale (7,7% contre 14,9%), alors que l'encours des emprunts obligataires et les autres types d'épargne a connu une reprise (12,7% contre -1,2%).

Concernant les dépôts quasi-monétaires, ils ont augmenté, durant l'année 2021, à une cadence supérieure à celle enregistrée durant 2020 (8,3% ou 4.400 MDT contre 6,1% ou 3.059 MDT) sous l'effet conjugué de la reprise des dépôts à terme et autres produits financiers (+7% ou +1.058 MDT contre -4,1% ou -646 MDT), de l'accélération des certificats de dépôts (10,1% ou +423 MDT contre 1,9% ou +80 MDT) et de l'augmentation des dépôts en comptes spéciaux d'épargne bien qu'à un rythme moins important (9,8% ou 2.168 MDT contre 14,5% ou 2.796 MDT).

Les créances nettes sur l'État ont augmenté, au terme de l'année 2021, à un rythme plus accéléré (27,7% ou 7.719 MDT contre 16,7% ou 3.995 MDT). Cette évolution traduit, essentiellement, l'augmentation de l'encours des bons du Trésor détenus par les banques de la place (+3.223 MDT contre +1.087 MDT), en sus de l'effet expansif exercé par la baisse du compte Courant du Trésor (CCT) (-2.657 MDT contre +2.329 MDT). Il est à noter que dans le cadre de la diversification de ses sources de financement pour couvrir les dépenses budgétaires, l'Etat a contracté en 2021 un prêt syndiqué en devises auprès de certaines banques de la place (150 MUSD et 259,5 MEUR) et un emprunt national de 1.806 MDT.

En particulier, les émissions des bons du Trésor se sont situées, au terme de 2021, à 9.512 MDT contre des remboursements à ce titre d'un montant de 6.751 MDT, soit des souscriptions nettes de +2.761 MDT (contre 9.112 MDT, 5.473 MDT et +3.639 MDT respectivement, en 2020).



Quant aux concours à l'économie, ils ont connu en 2021 une hausse à un rythme moins élevé (4,8% ou 4.813 MDT contre 6,7% ou 6.371 MDT), cette évolution s'explique par les effets conjugués de la décélération du portefeuille escompte auprès des banques (3.403 MDT contre 4.648 MDT) et celle des créances immobilisées (358 MDT contre 1.204 MDT) alors que les comptes courants débiteurs (+145 MDT contre -188 MDT) ont enregistré une reprise modérée. Ces crédits ont bénéficié en particulier aux secteurs des services (+2.372 MDT) et de l'industrie (+1.393 MDT), ainsi qu'aux particuliers (+1.086 MDT).

L'activité du marché financier a été marquée, au cours du dernier trimestre de l'année 2021, par :

- Une baisse de l'indice de référence TUNINDEX de 3,3%, ce qui a réduit ses gains réalisés depuis le début de l'année à 2,3% contre un repli de 3,3% en 2020 ;
- Un accroissement du nombre des sociétés cotées en Bourse à 80 unités à fin 2021 et ce, suite à l'introduction de la société SMART Tunisie au marché principal de la cote avec une ouverture de son capital au public à hauteur de 30,4%, au cours du mois de décembre ;
- Octroi de l'accord de principe du Conseil d'Administration de la Bourse, pour l'admission au marché principal de la cote de la Bourse de la Société Tunisienne d'Automobiles « STA » ;
- L'augmentation du capital de l'ATB en numéraire d'un montant de 28 MDT, suite à une décision de l'Assemblée générale extraordinaire tenue en novembre 2021. Ainsi le capital de la banque a été porté de 100 MDT à 128 MDT de dinars et ce, par l'émission de 28.000.000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un dinar chacun. Cette augmentation de capital a été réservée exclusivement à l'ARAB BANK ;
- La dégradation de la note de défaut émetteur à long terme en devises de la Tunisie par l'agence Moody's de B3 à Caa1 avec perspectives négatives qui a été suivi par la dégradation des notes des dépôts bancaires à long terme de quatre banques tunisiennes.

Les émissions de bons du Trésor ont connu une augmentation de 645 MDT (21,6%) au cours du quatrième trimestre 2021 pour s'élever à 3.626 MDT. Ces émissions ont été concentrées sur les bons du Trésor à court terme (BTCT) qui ont totalisé 3.066 MDT, soit 84,6% du total des émissions. Par conséquent, le volume global des émissions de bon de trésor a atteint 7.915 MDT durant toute l'année 2021.

Parallèlement, les souscriptions à la troisième tranche de l'emprunt obligataire national émis sur le marché intérieur dans le cadre de la diversification des ressources de l'Etat ont totalisé 623 MDT portant ainsi le montant total des souscriptions à 1.806 MDT. Par ailleurs, le Trésor a procédé à une adjudication d'échange de bons du trésor par d'autres bons à échéances plus éloignées ayant concerné la ligne « BTA 6,1%-novembre 2021 » pour un montant de 54 MDT.

Au terme de l'année 2021 et par rapport à sa valeur à fin décembre 2020, le cours du dinar s'est inscrit en hausse sur le marché interbancaire de 1,3% vis-à-vis de l'euro et de 4,2% par rapport au yen japonais. En revanche, il s'est déprécié de 6,3% vis-à-vis du dollar américain et de 2,9% à l'égard du dirham marocain.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, le dinar s'est apprécié de 0,1% vis-à-vis de l'euro, de 1,5% par rapport au yen japonais et de 0,8% face au dirham marocain, tandis qu'il s'est déprécié de 1,8% par rapport au dollar.

En termes de moyennes annuelles, le dinar a connu, en 2021 et par rapport à l'année précédente, une appréciation de 0,5% par rapport au dollar américain et de 4% face au yen japonais, tandis qu'il s'est déprécié de 2,7% à l'égard de l'euro et de 4,2% contre le dirham marocain.

ACTIVITES DE LE BANQUE DE TUNISIE

RESSOURCES COLLECTÉES

Les dépôts de la clientèle

L'encours des dépôts et avoirs de la clientèle de la Banque de Tunisie s'est établi à 4.634.365 mille dinars au 31 Décembre 2021 contre 4.300.500 mille dinars au 31 Décembre 2020, enregistrant une hausse de 7,8%.

DEPOTS COLLECTES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	«Evol Moy (sur 5 ans)»
Dépôts à vue	1 294 634	1 386 856	1 315 157	1 422 044	1 606 205	13,0%	5,5%
Dépôts d'épargne	1 103 856	1 247 779	1 345 969	1 530 424	1 644 478	7,5%	10,5%
Dépôts à terme	643 987	757 094	967 531	851 264	917 523	7,8%	9,3%
Certificats de dépôts	381 000	319 000	350 500	458 000	431 500	-5,8%	3,2%
Dettes rattachées	26 614	34 400	46 417	38 769	34 660	-10,6%	6,8%
TOTAL DEPOTS	3 450 091	3 745 129	4 025 573	4 300 500	4 634 365	7,8%	7,7%

Les dépôts à vue ont atteint 1.606.205 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 1.422.044 mille dinars au 31 décembre 2020 soit une hausse de 13%.

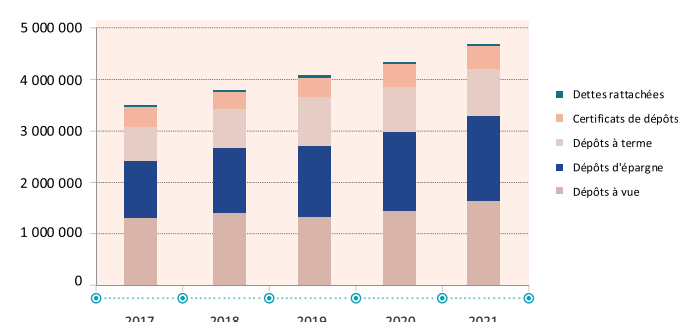
Les dépôts à vue ont continué d'occuper une place importante dans l'ensemble des ressources, permettant ainsi à la Banque d'assurer le maintien d'un coût des ressources assez compétitif. Durant les cinq dernières années, les dépôts à vue ont connu une croissance au taux moyen annuel de 5,5%.

Les dépôts à terme et les certificats de dépôts, destinés essentiellement à une clientèle d'institutionnels, sont passés de 1.309.264 mille Dinars au 31 Décembre 2020 à 1.349.023 mille dinars à la fin de l'exercice 2021, soit une hausse de 3%.

Les dépôts d'épargne ont enregistré une croissance de 7,5% passant de 1.530.424 mille dinars au 31 Décembre 2020 à 1.644.478 mille dinars au 31 Décembre 2021.

Cette catégorie de dépôt, a progressé à un rythme moyen annuel de 10,5% durant les cinq dernières années.

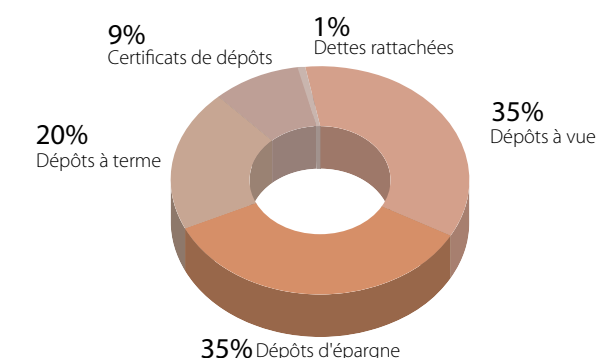
Dépôts de la Clientèle



Structure des dépôts

Structure des dépôts

A la fin de l'exercice 2021, les dépôts à vue ont représenté 34,7% de l'ensemble des dépôts collectés auprès de la clientèle. Les dépôts d'épargne ont occupé une part de 35,5% alors que les dépôts à terme représente 19,8% de l'ensemble des dépôts.



STRUCTURE DES DEPOTS

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021
Dépôts à vue	1 294 634 37,5%	1 386 856 37,0%	1 315 157 32,7%	1 422 044 33,1%	1 606 205 34,7%
Dépôts d'épargne	1 103 856 32,0%	1 247 779 33,3%	1 345 969 33,4%	1 530 424 35,6%	1 644 478 35,5%
Dépôts à terme	643 987 18,7%	757 094 20,2%	967 531 24,0%	851 264 19,8%	917 523 19,8%
Certificats de dépôts	381 000 11,0%	319 000 8,5%	350 500 8,7%	458 000 10,6%	431 500 9,3%
Dettes rattachées	26 614 0,8%	34 400 0,9%	46 417 1,2%	38 769 0,9%	34 660 0,7%
TOTAL DEPOTS	3 450 091	3 745 129	4 025 573	4 300 500	4 634 365

Les ressources spéciales

Au 31 Décembre 2021, l'encours de ces ressources spéciales s'élève à 396.113 mille dinars contre 468.691 mille dinars à la fin de l'année 2020, enregistrant une baisse de 15,5%.

RESSOURCES SPECIALES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	«Evol Moy (sur 5 ans)»
Ressources Budgétaires	5 567	5 894	6 373	9 663	11 307	17,0%	19,4%
Ressources extérieures	339 852	421 961	521 077	455 317	381 356	-16,2%	2,9%
Autres	1 386	3 214	3 564	3 711	3 449	-7,0%	25,6%
TOTAL RESSOURCES SPECIALES	346 805	431 069	531 015	468 691	396 113	-15,5%	3,4%

LES CRÉDITS DE LA CLIENTÈLE

Dans un contexte marqué par une crise économique et financière internationale suite à la pandémie du COVID-19, la Banque de Tunisie a continué d'accompagner ses clients et de contribuer au financement de l'économie tunisienne, tout en maintenant un système rigoureux de pilotage des risques.

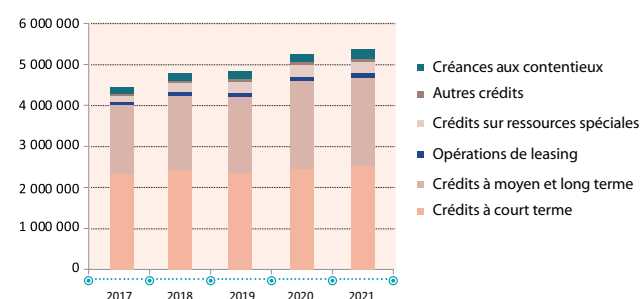
Ainsi, le volume global des crédits nets à la clientèle a enregistré une hausse de 2% passant de 4.827.549 mille dinars au 31 Décembre 2020 à 4.925.914 mille dinars au 31 Décembre 2021.

CREDITS ET ENGAGEMENTS DE LA CLIENTELE

(chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	«Evol Moy (sur 5 ans)»
CREDITS A COURT TERME	2 340 912	2 419 349	2 367 014	2 458 322	2 546 900	3,6%	2,1%
Crédits à court terme Entreprises	523 349	545 928	415 399	502 643	489 021	-2,7%	-1,7%
Crédits à court terme Particuliers	760 473	759 472	741 301	836 321	891 964	6,7%	4,1%
Escompte commercial	414 115	450 700	475 216	480 932	523 237	8,8%	6,0%
Comptes débiteurs de la clientèle	393 839	444 922	427 248	334 346	368 974	10,4%	-1,6%
Valeurs impayées	24 186	30 964	72 255	43 334	28 825	-33,5%	4,5%
Prêts en devises à la clientèle	168 784	116 926	150 153	157 431	128 609	-18,3%	-6,6%
Autres crédits à court terme	56 165	70 437	85 442	103 315	116 269	12,5%	19,9%
CREDITS A MOYEN ET LONG TERME	1 669 844	1 832 776	1 841 217	2 140 412	2 146 167	0,3%	6,5%
Crédits à moyen terme ordinaires	909 925	1 038 703	997 460	1 244 752	1 229 435	-1,2%	7,8%
Crédits à long terme ordinaires	496 633	489 217	516 031	531 114	526 929	-0,8%	1,5%
Crédits à long terme logement	263 286	304 856	327 726	364 546	389 803	6,9%	10,3%
OPERATIONS DE LEASING	59 483	79 304	87 121	100 151	102 532	2,4%	14,6%
CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES	169 779	218 748	285 441	302 770	262 946	-13,2%	11,6%
CREANCES RATTACHEES	34 785	47 221	51 927	66 565	67 028	0,7%	17,8%
CREANCES AUX CONTENTIEUX	177 615	191 705	184 637	179 597	242 009	34,8%	8,0%
TOTAL CREANCES BRUTES	4 452 417	4 789 103	4 817 356	5 247 816	5 367 581	2,3%	4,8%
PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-294 659	-323 659	-363 382	-420 268	-441 668	5,1%	10,6%
TOTAL DES CREANCES NETTES	4 157 758	4 465 444	4 453 973	4 827 549	4 925 914	2,0%	4,3%

Crédits de la Clientèle



Le volume global des créances brutes a enregistré une progression de 2,3%, passant de 5.247.816 mille dinars en 2020 à 5.367.581 mille dinars en 2021.

Les crédits à court terme ont enregistré une hausse de 3,6% pour atteindre un encours de 2.546.900 mille dinars à la fin de l'exercice 2021 contre 2.458.322 mille dinars à la fin de l'exercice 2020.

Ces crédits ont progressé à un taux annuel moyen de 2,1% durant les cinq dernières années.

L'encours global des crédits à moyen et long terme a atteint, à la fin de l'exercice 2021, un montant de 2.146.167 mille dinars contre 2.140.412 mille dinars l'année dernière, soit une hausse de 0,3%.

Entre 2017 et 2021, l'encours moyen des crédits à moyen et long terme a évolué avec un rythme moyen annuel de 6,5%.

A la fin de l'exercice 2021, l'encours des opérations de leasing s'est situé à 102.532 mille dinars contre 100.151 mille dinars une année auparavant enregistrant ainsi une hausse de 2,4%.

Durant les cinq derniers exercices, l'encours des opérations de leasing a évolué au taux moyen annuel de 14,6%.

Les engagements par signature

Le volume des engagements nets par signature a atteint au 31 Décembre 2021, un encours de 852.602 mille dinars contre 738.302 mille dinars une année auparavant.

(chiffres en Milliers de Dinars)

Nature des engagements	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	«Evol Moy (sur 5 ans)»
ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	661 213	773 262	595 459	755 585	858 303	13,6%	6,7%
CREANCES CLASSEES BRUTES (HORS BILAN)	5 905	14 824	7 531	17 283	5 701	-67,0%	-0,9%
TOTAL DES ENGAGEMENTS NETS PAR SIGNATURE	655 307	758 438	587 927	738 302	852 602	15,5%	6,8%

L'évolution moyenne annuelle de ces concours a été de 6,8% durant les cinq dernières années.

A la fin de l'exercice 2021, les engagements de la Banque de Tunisie sont répartis par secteur d'activité comme suit :

REPARTITION DES ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITE AU 31/12/2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

LIBELLE	%	TOTAL
A - CONCOURS AUX PROFESSIONNELS	73,21%	4 616 635
I - AGRICULTURE	2,95%	136 389
II - INDUSTRIE	36,56%	1 687 760
III - SERVICES	56,36%	2 601 734
VI - ENTREPRENEURS INDIVIDUELS	4,13%	190 752
B - CONCOURS AUX PARTICULIERS	26,79%	1 689 640
TOTAL	100,0%	6 306 275

En matière de gestion des risques sur les crédits, il est important de souligner que la Banque de Tunisie est en parfait respect de toutes les normes prudentielles de la Banque Centrale de Tunisie relatives à la division et la couverture des risques sur les crédits.

Aussi, la Banque de Tunisie a adopté une politique de diversification de ses crédits par secteur pour assurer la maîtrise du risque de concentration.

LE PORTEFEUILLE - TITRES

Composition du portefeuille-titres

Le total du portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a enregistré une baisse de 0,7% passant de 983.356 mille dinars au 31 Décembre 2020 à 976.330 mille dinars au 31 Décembre 2021.

Ce portefeuille titres est composé de titres de participation, fonds gérés et des Bons du Trésor Assimilables.

La politique adoptée par la Banque de Tunisie consiste à rechercher les meilleurs placements caractérisés par leur sécurité et leur rentabilité.

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Titres de participations	233 824	222 963	162 516	147 545	111 343	-24,5%	-16,9%
Fonds gérés	131 926	221 926	281 926	311 926	311 926	0,0%	24,0%
Titres de transaction et placement	385 019	471 957	489 117	523 885	553 062	5,6%	9,5%
Total portefeuille-titres	750 768	916 846	933 559	983 356	976 330	-0,7%	6,8%

Le portefeuille des participations a enregistré une baisse de 24,5% entre 2020 et 2021. Il s'est établi à 111.343 mille dinars au 31 Décembre 2021 contre 147.545 mille dinars au 31 Décembre 2020.

Les fonds gérés sont restés stable entre 2020 et 2021 pour une enveloppe de 311.926 mille dinars.

L'essentiel du portefeuille des participations de la Banque de Tunisie peut être scindé en deux parties : les sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation des états financiers (filiales du groupe BT) et les autres participations à caractère stratégique.

Politique d'investissement

A l'instar des années précédentes la politique d'investissement de la banque en matière de prise de participations vise, outre l'amélioration du taux de rendement directe, d'autres objectifs tels que :

- Le dégrèvement fiscal accordé aux souscripteurs lors des prises de participation au capital de sociétés réalisant des projets d'investissement.
- L'accompagnement de certains de nos meilleurs clients dans leurs actions de développement
- Le recyclage de ces participations par leur cession, dans une phase ultérieure, aux promoteurs

LA MONÉTIQUE

L'année 2021 s'est caractérisée par une évolution de 9% du volume des retraits effectués par les clients de la Banque.

Le volume des fonds servis aux clients des banques locales a connu une évolution de 6%.

La Banque de Tunisie dispose d'un parc de 206 DAB dont six DAB de change répartis sur tout le territoire tunisien.

Aussi, le volume d'achat chez les commerçants, via le TPE, ont connu une augmentation de 49 % pour le E-commerce, 20% pour la grande distribution et 52% pour tous les TPE.

Le chiffre d'affaires des DABs est passé de 814.885 mille dinars en 2020 à 887.027 mille dinars en 2021 enregistrant ainsi une évolution de 8,9%.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Evolution
Chiffre d'affaires DAB	673 929	743 115	814 885	887 027	8,9%
Chiffre d'affaires TPE	183 490	230 868	199 832	264 566	32,4%

L'année 2021 a été marquée par une focalisation sur les services de banque à distance en offrant aux internautes un site institutionnel moderne, ergonomique, facilement accessible et une panoplie de services pour les abonnés au service BTNET.

Une refonte du site BTNET a été effectué et ce en mettant en exploitation une nouvelle version qui englobe des nouveaux services digitaux à savoir :

- Digitalisation de la demande d'adhésion au service (nouveau service sur intranet qui permet la saisie, l'édition de la convention et l'activation du service pour le client) ;
- Digitalisation de la gestion des profils et des habilitations ;
- Digitalisation de la demande d'ouverture de lettre de crédit documentaire ;
- Intégration de la signature électronique pour tous les ordres digitalisés ;
- Développement et intégration du nouveau service au niveau de BTNET BUSINESS pour la consultation des contrats leasing et de leur échéancier correspondant ;
- Mise à niveau des comptes via notre site web ou via BTNET ;
- Digitalisation des avis bancaires et documents électroniques mis à la disposition des entreprises et PME au niveau BTNET ;
- Digitalisation de la demande de crédit CCT ou CMT avec attachement des pièces nécessaires en fonction du type du crédit demandé. Ce service est mis à la disposition des clients de la banque via BTNET et il est aussi mis à la disposition des clients prospects via le site WEB.
- Une interface de suivi est développée et mise à la disposition des agences et des responsables du siège pour assurer le suivi ;

- Développement et intégration du nouveau processus de signature électronique acceptant les nouveaux certificats DIGIGO commercialisés par l'Agence Nationale de Certification Electronique (certificats sauvegardés dans des coffres forts électroniques chez l'ANCE) ;
- Homologation par l'ANCE de la plateforme de signature électronique ;

Courant l'année 2021, l'activité BTNET a enregistré une évolution de 12,4% du nombre des abonnés BTNET BUSINESS et 21,9% des abonnés BTNET PARTICULIERS.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Evolution
Abonnés BTNET PARTICULIERS	47 948	61 739	66 528	81 113	21,9%
Abonnés BTNET BUSINESS	4 342	4 621	4 821	5 419	12,4%

RESULTATS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Comme le démontre le tableau ci-dessous, toutes les rubriques du résultat sont en bonne évolution et témoignent de la bonne rentabilité de l'activité de la Banque.

EVOLUTION DU RESULTAT

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Intérêts et revenus assimilés	296 530	400 457	473 871	453 508	441 626	-2,6%	10,5%
Intérêts et charges assimilés	150 653	216 076	256 272	237 944	223 093	-6,2%	10,3%
MARGE D'INTERETS	145 877	184 381	217 599	215 564	218 533	1,4%	10,6%
Commissions perçues	54 858	58 589	60 661	61 103	70 482	15,3%	6,5%
Commissions servies	1 751	2 360	3 459	3 110	4 305	38,4%	25,2%
COMMISSIONS NETTES	53 107	56 229	57 202	57 993	66 177	14,1%	5,7%
Gain sur portefeuille commercial	29 327	32 613	31 822	18 132	21 581	19,0%	-7,4%
Revenus du portefeuille d'investissement	40 234	54 354	54 491	81 673	71 330	-12,7%	15,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	268 544	327 577	361 114	373 362	377 621	1,1%	8,9%
Frais généraux	84 455	96 586	107 158	105 521	125 701	19,1%	10,5%
Masse salariale	66 140	68 522	74 831	73 446	92 671	26,2%	8,8%
Dépenses d'exploitation	18 315	28 064	32 327	32 075	33 030	3,0%	15,9%
Amortissements des immobilisations	7 033	7 199	7 446	7 932	8 395	5,8%	4,5%
Autres produits d'exploitation	1 177	987	1 389	1 215	1 147	-5,6%	-0,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	178 235	224 780	247 899	261 124	244 671	-6,3%	8,2%
Dotations aux Provisions et corrections de valeurs	14 688	63 818	48 916	79 313	17 205	-78,3%	4,0%
Provisions pour créances et passif	11 064	61 504	36 147	74 746	15 301	-79,5%	8,4%
Provisions sur portefeuille d'investissement	3 624	2 314	12 769	4 567	1 904	-58,3%	-14,9%
RESULTAT D'EXPLOITATION	163 547	160 962	198 983	181 811	227 466	25,1%	8,6%
Gain sur éléments ordinaires	699	420	499	-11 319	-5 230	-53,8%	
Impôts sur sociétés	24 761	45 751	64 192	61 584	60 874	-1,2%	25,2%
RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	139 485	115 631	135 290	108 908	161 362	48,2%	3,7%
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	3 537	5 084	0	6 620	0	-100,0%	-100,0%
BENEFICE NET	135 947	110 547	135 290	102 288	161 362	57,8%	4,4%

LES INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Les intérêts et revenus assimilés ont atteint 441.626 mille dinars au 31 Décembre 2021 contre 453.508 mille dinars au 31 Décembre 2020, soit une baisse de 2,6%. Cette décroissance est due à la baisse du taux moyen sur le marché monétaire de -11% en 2021.

EVOLUTION DES INTERETS

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	296 530	400 457	473 871	453 508	441 626	-2,6%	10,5%
Opérations avec les établissements bancaires	1 713	4 293	7 584	6 567	4 986	-24,1%	30,6%
Opération avec la clientèle	294 817	396 164	466 287	446 941	436 640	-2,3%	10,3%
Revenus des crédits à la clientèle	251 495	335 016	399 277	388 246	381 515	-1,7%	11,0%
Revenus des comptes clientèle débiteurs	34 580	49 227	52 632	43 435	37 970	-12,6%	2,4%
Revenu des opérations de leasing	4 185	6 088	7 580	9 470	10 910	15,2%	27,1%
Revenus sur engagements par signature	4 557	5 833	6 798	5 790	6 244	7,8%	8,2%

Les revenus des opérations avec la clientèle ont enregistré une baisse de 2,3% pour atteindre 436.640 mille dinars à la fin de l'exercice 2021.

Les revenus des opérations de leasing ont enregistré une hausse de 15,2%.

La marge d'intérêts a atteint 218.533 mille dinars au 31 décembre 2021, soit une hausse de 1,4%. Cette dernière a enregistré une évolution moyenne, durant les cinq derniers exercices, de l'ordre de 10,6%.

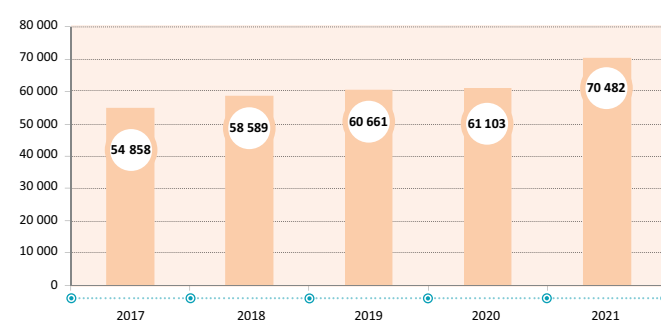
LES COMMISSIONS BANCAIRES

Les commissions bancaires ont atteint à la fin de l'exercice 2021 un volume global de 70.482 mille dinars contre 61.103 mille dinars une année auparavant, enregistrant ainsi une progression de 15,3%.

La croissance des produits des services bancaires est due à une légère progression du volume des opérations bancaires enregistrées à la fois en nombre et en montant.

Cette évolution témoigne du bon redéploiement de l'activité de la Banque de Tunisie courant l'année 2021 malgré la conjoncture difficile.

Evolutions des commissions



EVOLUTION DES COMMISSIONS BANCAIRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
TOTAL DES COMMISSIONS BANCAIRES	54 858	58 589	60 661	61 103	70 482	15,3%	6,5%
Opérations avec l'étranger	5 537	5 992	5 837	5 780	7 437	28,7%	7,7%
Opérations sur titres	4 046	3 782	3 973	4 021	4 371	8,7%	2,0%
commissions sur comptes	12 877	13 683	14 352	15 549	15 645	0,6%	5,0%
Commissions sur moyens de paiement	11 836	13 824	15 457	15 604	17 698	13,4%	10,6%
Commissions de gestion	17 757	17 807	17 334	17 030	21 907	28,6%	5,4%
Opérations guichet et opération diverses	2 806	3 501	3 708	3 119	3 423	9,8%	5,1%
Commissions / Masse salariale	82,9%	85,5%	81,1%	83,2%	76,1%		

Il est à signaler que :

- Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 13% grâce au développement des mouvements de la monétique et des opérations sur les effets.
- Les commissions avec l'étranger ont progressé de 28,7% ;
- Les commissions de gestion ont évolué de 28,6%.

LES REVENUS DU PORTEFEUILLE DES TITRES

Le portefeuille-titres de la Banque de Tunisie a généré des revenus de l'ordre de 71.330 dt enregistrant une baisse de 12,7% par rapport à l'année précédente.

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Dividendes et jetons de présence	8 209	7 496	10 366	27 915	14 494
Revenus des titres de participation	3 471	2 662	6 877	829	3 024
Revenus des obligations	28 554	44 196	37 248	52 929	53 811
Total	40 234	54 354	54 491	81 673	71 330

Par ailleurs, et en matière de provisions, l'enveloppe constituée en couverture de la dépréciation de certaines participations, s'élève à 57.807 mille dinars au 31/12/2021.

LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le Produit Net Bancaire de la Banque a enregistré une progression de 1,1%.

Ainsi, le Produit Net Bancaire a atteint en 2021 un montant de 377.621 mille dinars contre 373.362 mille dinars en 2020.

Il est à noter la baisse des charges d'exploitation bancaire provient essentiellement de la baisse du coût des dépôts ainsi que la baisse du coût de refinancement.

Durant les cinq derniers exercices, le Produit Net Bancaire a progressé à un taux annuel moyen de 8,9%.

La structure du Produit Net Bancaire est demeurée relativement stable :

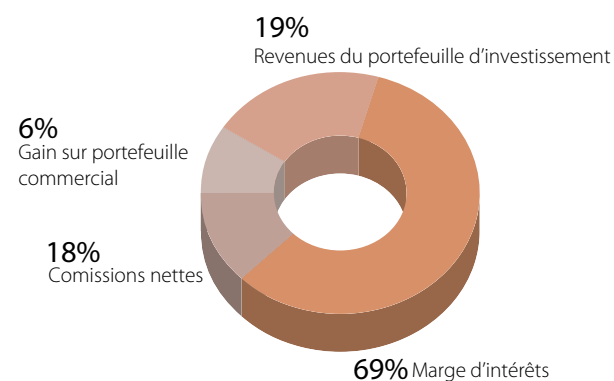
- > La marge d'intérêt représente en moyenne 57,9% du Produit Net Bancaire alors que les commissions nettes représentent 17,5% du PNB.

PRODUIT NET BANCAIRE

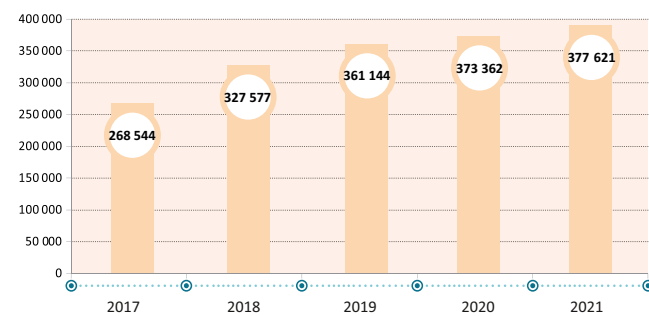
(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Marge d'intérêts	145 877	184 381	217 599	215 564	218 533	1,38%	10,63%
Commissions nettes	53 107	56 229	57 202	57 993	66 177	14,11%	5,65%
Gain sur portefeuille commercial	29 327	32 613	31 822	18 132	21 581	19,02%	-7,38%
Revenus du portefeuille d'investissement	40 234	54 354	54 491	81 673	71 330	-12,66%	15,39%
PRODUIT NET BANCAIRE (PNB)	268 544	327 577	361 114	373 362	377 621	1,1%	8,9%
Marge d'intérêts / PNB	54,3%	56,3%	60,3%	57,7%	57,9%		
Commissions nettes / PNB	19,8%	17,2%	15,8%	15,5%	17,5%		

Composition du PNB



Produit Net Bancaire



LES FRAIS GÉNÉRAUX

Les frais généraux ont enregistré une hausse de 19,1% par rapport à l'exercice précédent.

Ils ont atteint une enveloppe de 125.701 mille dinars au 31 Décembre 2021 contre 105.521 mille dinars au 31 Décembre 2020.

Il est à noter qu'en application de l'article 17 du décret n°2017-268 du 1er Février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement du fond de garantie des dépôts bancaires et des conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants, la Banque de Tunisie a contribué à ce fond avec 10.716 mille dinars à fin décembre 2021, contre 10.398 mille dinars une année auparavant, soit une contribution additionnelle de 318 mille dinars au titre de l'exercice 2021.

Ces frais généraux sont constitués de la masse salariale qui s'est élevée à 92.671 mille dinars 31 décembre 2021 contre 73.446 mille dinars 31 décembre 2020 soit une évolution de 26,2% et des dépenses diverses d'exploitation qui sont passées de 32.075 mille dinars au 31 décembre 2020 à 33.030 mille dinars 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une hausse de 3%.

FRAIS GENERAUX

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Masse salariale	66 140	68 522	74 831	73 446	92 671	26,2%	8,8%
Dépenses d'exploitation	18 315	28 064	32 327	32 075	33 030	3,0%	15,9%
FRAIS GENERAUX (FG)	84 455	96 586	107 158	105 521	125 701	19,1%	10,5%
Amortissements des immobilisations	7 033	7 199	7 446	7 932	8 395	5,8%	4,5%
FRAIS GLOBAUX DE GESTION	91 488	103 785	114 604	113 453	134 097	18,2%	10,0%
Coefficient d'exploitation (F. GLOBAUX DE GESTION / PNB)	34,1%	31,7%	31,7%	30,4%	35,5%		
Productivité globale (F. GENERAUX/RBE)	47,4%	43,0%	43,2%	40,4%	51,4%		

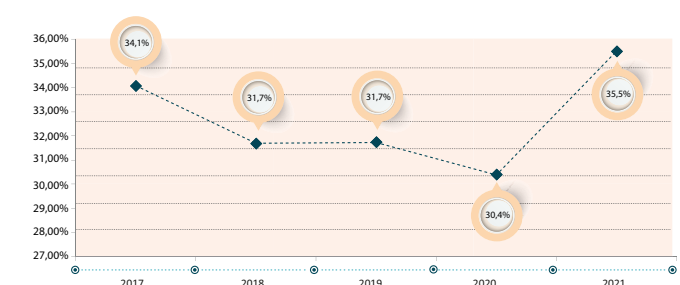
Dans l'objectif d'associer le personnel aux résultats et performances de la banque, une gratification (Prime d'intéressement) est servie et répartie sur l'ensemble du personnel titulaire ayant travaillé durant toute l'année en proportion de leur revenu imposable annuel dans la masse salariale.

L'enveloppe de la prime d'intéressement de l'année constitue le 1/10 du Bénéfice Net.

La part de chacun ainsi décomptée est versée dans son compte épargne retraite.

Le coefficient d'exploitation, mesuré par le rapport entre les frais globaux de gestion (frais généraux majorés des amortissements) et le Produit Net Bancaire, s'est situé à 35,5% fin 2021.

Coefficient d'Exploitation



Aussi, le ratio de productivité globale, déterminé par le rapport entre les frais généraux et le Résultat Brut d'Exploitation, s'est établi, au 31 décembre 2021, à un niveau égal à 51,4% contre 40,4% au 31 décembre 2020.

LE RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

La légère croissance du Produit Net Bancaire et la hausse des frais généraux ont engendré une baisse de 6,3% du Résultat Brut d'Exploitation.

En effet, à la fin de l'exercice 2021, le Résultat Brut d'Exploitation a atteint un volume de 244.671 mille dinars contre 261.124 mille dinars en 2020.

Durant les cinq dernières années, le résultat brut d'exploitation a évolué avec un rythme annuel moyen de 8,2%.

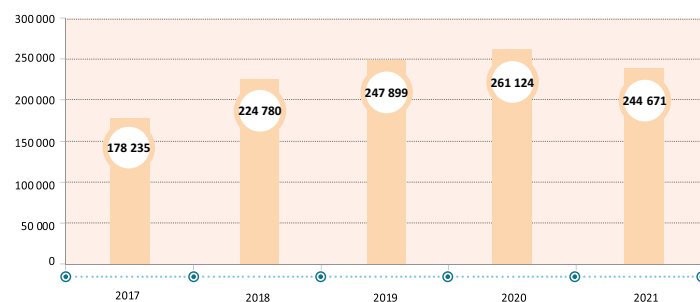
Au terme de l'exercice 2021, la dotation aux amortissements a atteint un montant de 8.395 mille dinars, soit une évolution de 5,8% par rapport à la dotation de 2020.

RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Produit Net Bancaire	268 544	327 577	361 114	373 362	377 621	1,1%	8,9%
Frais généraux	84 455	96 586	107 158	105 521	125 701	19,1%	10,5%
Dotations aux amortissements	7 033	7 199	7 446	7 932	8 395	5,8%	4,5%
Autres produits d'exploitation	1 177	987	1 389	1 215	1 147	-5,6%	-0,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	178 235	224 779	247 899	261 124	244 671	-6,3%	8,2%
Frais Généraux / R B E	47,4%	43,0%	43,2%	40,4%	51,4%		
Commissions / R B E	29,8%	25,0%	23,1%	22,2%	27,0%		

Résultat Brut d'Exploitation



En matière de couverture des risques, la Banque de Tunisie a constitué les provisions suivantes au 31 Décembre 2021 :

- Une dotation nette aux provisions individuelles de 6.535 mille dinars ;
- Une dotation nette aux provisions collectives de 2.343 mille dinars.

(chiffres en Milliers de Dinars)

	déc-17	déc-18	déc-19	déc-20	déc-21
Dotation aux provisions pour créances et passifs					
+ Provisions pour créances douteuses	8 139	29 148	36 768	74 280	8 879
+ Créances passées par pertes	3 958	1 905	522	493	485
- reprises de provisions sur créances radiées	-814	-427	-114	-154	-368
+ Provisions pour perte et passifs	-219	30 878	-1 029	127	6 306
+ Provision sur portefeuille titres	5 810	1 176	12 768	4 567	1 904
	16 874	62 679	48 915	79 313	17 205

LE RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

A la fin de l'exercice 2021, le Résultat Net a enregistré une hausse de 57,8% passant de 102.288 mille dinars en 2020 à 161.362 mille dinars en 2021.

RESULTAT NET

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	178 235	224 779	247 899	261 124	244 671	-6,3%	8,2%
Dotations aux provisions et corrections de valeurs	14 688	63 818	48 916	79 313	17 205	-78,3%	4,0%
Provisions pour créances et passifs	11 064	61 504	36 147	74 746	15 301	-79,5%	8,4%
Provisions sur portefeuille d'investissement	3 624	2 314	12 769	4 567	1 904	-58,3%	-14,9%
Gain sur éléments ordinaires	699	420	499	-11 319	-5 230	-53,8%	
Impôts sur Sociétés	24 761	45 751	64 192	61 584	60 874	-1,2%	25,2%
Solde gain / pertes des éléments extraordinaires	3 537	5 084	0	6 620	0	-100,0%	-100,0%
BENEFICE NET	135 947	110 546	135 290	102 288	161 362	57,8%	4,4%

LA RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

Il est à rappeler que le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque les réserves atteignent le dixième du capital social ;

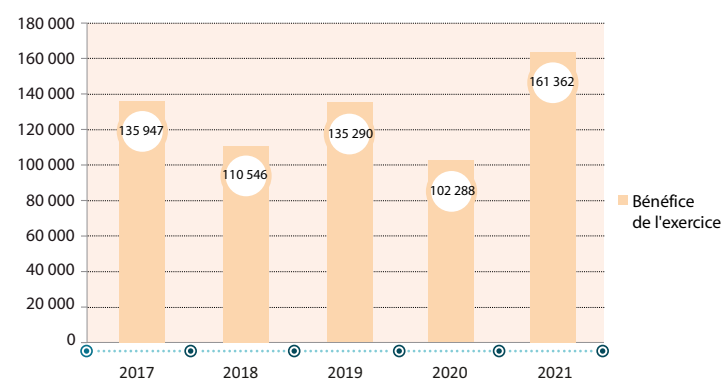
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés ;
- Les sommes affectées aux réserves constituées en exécution d'une délibération de l'Assemblée Générale ;
- Les dividendes à distribuer aux actionnaires. La part de chaque actionnaire dans les bénéfices est déterminée proportionnellement à sa participation dans le capital social.
- Les sommes reportées à nouveau ;

Au titre de l'exercice 2021, la Banque de Tunisie a décidé de distribuer 0,280 D par action et l'enveloppe globale des dividendes à verser aux actionnaires s'élève à 63.000 mille dinars.

(Chiffres en milliers de dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Bénéfice de l'exercice	135 947	110 546	135 290	102 288	161 362	57,8%	4,4%
Report antérieur	49	45 996	2 793	108 084	1 623	-98,5%	140,3%
TOTAL A REPARTIR	135 995	156 542	138 083	210 372	162 985	-22,5%	4,6%
REPARTITION							
Réserves	63 000	97 500	30 000	130 000	95 000	-26,9%	10,8%
Réserves légales	0	4 500	0	0	0		
Réserves à régime spéciales	63 000	60 000	30 000	0	0		
Réserves ordinaires	0	33 000	0	130 000	95 000		
Dividendes	72 000	56 250	0	78 750	63 000	-20,0%	-3,3%
Report à nouveau	45 996	2 793	108 084	1 623	4 985	207,2%	-42,6%
Dividende distribué par action	0,400	0,250	0,000	0,350	0,280		
Taux de distribution / Nominal	40,0%	25,0%	0,0%	35,0%	28,0%		

Bénéfice Net



LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2018	225 000	18 000	35 767	4 956	399 060	45 996	0	110 547	839 326
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	4 500	33 000	0	60 000	13 047	0	-110 547	0
Reclassement réserves	0	0	61 871	-4 956	-56 915	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-56 250	0	0	-56 250
Résultat de l'exercice 2019	0	0	0	0	0	0	0	135 290	135 290
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	0	402 145	2 793	0	135 290	918 366
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	0	0	30 000	105 290	0	-135 290	0
Reclassement réserves	0	0	7 700	0	-7 700	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice 2020	0	0	0	0	0	0	0	102 288	102 288
Capitaux propres au 31.12.2020	225 000	22 500	138 338	0	424 445	108 083	0	102 288	1 020 654
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affectation du résultat N-1	0	0	130 000	0	0	-27 712	0	-102 288	0
Reclassement réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-78 750	0	0	-78 750
Résultat au 31.12.2021	0	0	0	0	0	0	0	161 362	161 362
Capitaux propres au 31.12.2021	225 000	22 500	268 338	0	424 445	1 621	0	161 362	1 103 266

LE RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque après répartition du bénéfice de l'exercice concerné ont poursuivi leur progression pour passer de 941.903 mille dinars à la fin de l'année 2020 à 1.040.265 mille dinars fin 2021, soit une augmentation par rapport à l'exercice précédent de 10,4%.

Les fonds propres de la banque ont évolué avec un rythme moyen annuel de 9,3% durant les cinq dernières années.

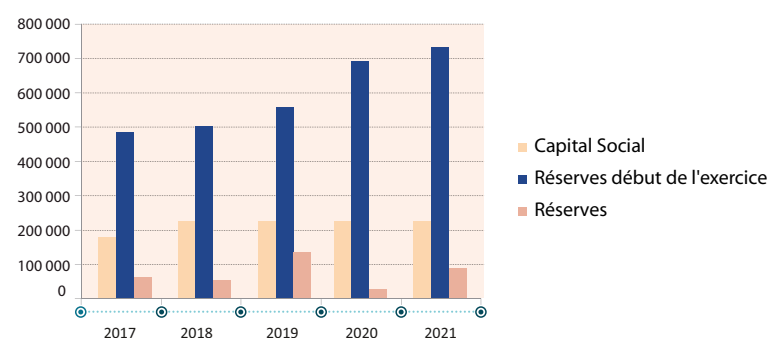
La Banque de Tunisie a affiché une rentabilité des fonds propres de 16,3% en 2021.

CAPITAUX PROPRES

(chiffres en Milliers de Dinars)

Résultats	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Capital Social	180 000	225 000	225 000	225 000	225 000	0,0%	5,7%
Réserves début de l'exercice	484 831	503 778	558 075	693 365	716 903	3,4%	10,3%
Fonds propres avant répartition	664 831	728 778	783 075	918 365	941 903	2,6%	9,1%
Attributions aux réserves	63 947	54 297	135 290	23 538	98 362	317,9%	11,4%
Fonds propres après répartition	728 778	783 075	918 365	941 903	1 040 265	10,4%	9,3%
Capital Social	180 000	225 000	225 000	225 000	225 000	0,0%	5,7%
Réserves en fin d'exercice	548 778	558 075	693 365	716 903	815 265	13,7%	10,4%
Fonds propres moyens	696 804	755 926	850 720	930 134	991 084	6,6%	9,2%
P N B / Fonds Propres Moyens	38,5%	43,3%	42,4%	40,1%	38,1%		
R B E / Fonds Propres Moyens	25,6%	29,7%	29,1%	28,1%	24,7%		
ROE = Bénéfices nets / Fonds Propres Moyens	19,5%	14,6%	15,9%	11,0%	16,3%		
ROAA = Bénéfices nets / Total Actif Moyens	2,4%	1,8%	2,2%	1,6%	3,1%		

Evolution des Fonds Propres



NORMES PRUDENTIELLES ET GESTION DES RISQUES

LES RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Vu le renforcement de la capacité bénéficiaire, le niveau appréciable des provisions constituées et l'efficacité de la politique de maîtrise des risques, le ratio de solvabilité a atteint au 31 Décembre 2021 un niveau de 17,11%, contre 15,84% au 31 décembre 2020 et ce pour un minimum réglementaire exigé de 10% et ce en application des nouvelles dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018 qui stipule des exigences en fonds propres en matière de risque de crédit et risque de contrepartie sur les instruments dérivés, risque opérationnel et risque de marché.

L'exigence en fond propres en matière de risque de crédit, telle que défini par la circulaire n° 2018-06 du 5 juin 2018, est calculée en multipliant les risques encourus sur les éléments du bilan et du hors bilan pondérés à 8%. Elle s'élève à 456.262 mille dinars au 31 décembre 2021.

En application des dispositions de l'article 15 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque de contrepartie sur les instruments dérivés qui est le risque que la contrepartie d'une opération fasse défaut avant le règlement définitif de l'ensemble des flux de trésorerie liés à cette opération, est égale à 8% des risques encourus. Elle s'élève à 341 mille dinars au 31 décembre 2021.

En application des dispositions de l'article 17 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, l'exigence en fonds propres au titre du risque opérationnel est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire calculée sur les trois derniers exercices comptables. Elle s'élève à 55.605 mille dinars au 31 décembre 2021.

En application des dispositions de l'article 18 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 5 juin 2018, les risques de marché sont définis comme étant les risques de pertes sur des positions du bilan et du hors bilan à la suite de variations des prix du marché. Ces risques englobent :

- Les risques relatifs aux instruments liés aux taux d'intérêt et titres de propriété du portefeuille de négociation tel que défini à l'article 20 de la circulaire 2018-06 ;
- Le risque de change encouru pour tous les postes du bilan et du hors bilan.

L'exigence en fonds propres au titre des risques de marché s'élève à 7.286 mille dinars au 31 décembre 2021.

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) s'est élevé à 262,1% en 2021, pour un minimum exigé de 100%.

Le ratio Crédits/Dépôts a atteint 107,78% au 31 décembre 2021 contre 108,87% fin 2020 et ce pour un maximum réglementaire de 120%.

RATIOS REGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires	2017	2018	2019	2020	2021
Ratio de solvabilité	14,19%	13,86%	16,76%	15,84%	17,11%
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	94,60%	100,80%	510,90%	153,70%	262,10%
Ratio Crédits/Dépôts (LTD)		123,40%	110,60%	108,87%	107,78%

LES CRÉANCES CLASSÉES ET LES PROVISIONS

Durant ces dernières années, la Banque de Tunisie a toujours respecté les normes, fixées par la Banque Centrale de Tunisie en matière de classement des créances et des provisions et a poursuivi ses efforts de recouvrement des créances classées.

Ces efforts ont abouti à l'assainissement du portefeuille des crédits et au maintien d'un niveau faible des créances classées par rapport à la moyenne du secteur bancaire tunisien.

Le volume global des créances (bilan et hors bilan) classées conformément à la circulaire de la BCT numéro 91-24 est de 505.994 mille dinars au 31 Décembre 2021 contre 586.869 mille dinars au 31 Décembre 2020.

Par conséquent, le rapport de ces créances sur l'ensemble des engagements de la Banque est passé de 9,6% en 2020 à 8% en 2021 enregistrant ainsi une baisse de 16,8% entre 2020 et 2021. Durant les cinq dernières années les créances classées ont augmenté en moyenne 3,8%.

Les créances classées, comptabilisées au bilan et en hors bilan, se présentent comme suit :

CREANCES CLASSEES ET PROVISION CONSTITUEES

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2017	2018	2019	2020	2021	Evol 2021/2020	Evol Moy (sur 5 ans)
Total des créances classées	358 502	489 738	522 864	586 869	505 994	-13,8%	9,0%
Classe 5	188 950	198 123	191 786	184 217	251 862	36,7%	7,4%
Classe 4	121 888	112 493	163 153	181 982	203 902	12,0%	13,7%
Classe 3	31 753	158 869	148 327	198 232	32 049	-83,8%	0,2%
Classe 2	15 910	20 253	19 597	22 438	18 180	-19,0%	3,4%
Créances courantes	4 824 054	5 136 998	4 971 784	5 498 906	5 800 281	5,5%	4,7%
Total créances (Bilan et Hors Bilan)	5 182 556	5 626 735	5 494 647	6 085 776	6 306 275	3,6%	5,0%
Créances classées / Total créances	6,9%	8,7%	9,5%	9,6%	8,0%	-16,8%	3,8%
Provisions sur créances classées	245 355	273 103	298 367	327 343	333 878	2,0%	8,0%
Agios réservés comptabilisés	18 722	23 593	24 260	33 854	40 798	20,5%	21,5%
Provisions collectives sur Risques latents	34 815	36 214	47 718	70 324	72 667	3,3%	20,2%
Taux de couverture des créances classées	73,7%	60,6%	61,7%	61,5%	74,0%	20,3%	0,1%
Provisions constituées / Total créances	5,4%	5,5%	6,3%	6,5%	6,4%	-1,3%	4,5%

Les provisions affectées à ces créances, calculées selon les normes de la Banque Centrale de Tunisie, ont atteint au terme de l'exercice 2021, une enveloppe de 333.878 mille dinars.

Ce niveau de provisionnement assure à la Banque de Tunisie une couverture à hauteur de 74% du total des créances classées au 31 décembre 2021.

Les provisions constituées à la fin de l'exercice 2021 représentent 6,4% du total des créances.

LES PROVISIONS COLLECTIVES

La Banque Centrale de Tunisie a ajusté les paramètres de calcul des provisions collectives pour l'exercice 2021.

Ces ajustements, qui ont touchés les Δ des taux de migration sont basés sur les principes suivants :

- Neutraliser l'année 2020 au niveau de calcul des taux de migration moyens historique, année pour laquelle les paramètres de risque sont biaisés par le report d'échéances ;
- Utiliser le résultat du l'exercice de stress test de 2021 pour rapprocher les taux de migration moyens historiques (2015-2019) aux niveaux moyens projetés par les banques pour les exercices 2022 et 2023 dans le scénario de base du stress test avec un accent particulier sur les secteurs à risque (BTP, Tourisme et entreprises publiques opérant dans les secteurs concurrentiels) ;
- Relever le facteur d'ajustement Δ sur les entreprises publiques dans l'optique de constituer un matelas de couverture sur ces contreparties.

	Δ PC 2020	Δ PC 2021
1 - Professionnels privés		
Agriculture	4,50%	5,00%
BTP	3,25%	5,00%
Autres industries	3,25%	3,50%
Tourisme	7,25%	9,00%
Promotion immobilière	4,00%	5,00%
Commerce	1,00%	1,50%
Autres services	2,50%	2,75%
2 - Entreprises publiques		
Opérant dans les secteurs concurrentiels	4,00%	5,00%
Autres organismes publiques	1,00%	1,50%
3 - Crédits aux particuliers		
Crédits à la consommation secteur public	1,00%	1,50%
Crédits à la consommation secteur privé	1,50%	2,00%

Aussi, la BCT a changé l'approche au niveau du taux de provisionnement pour converger progressivement vers les normes IFRS et Bâle II (approche avancée fondation), et ce en optant pour des taux de provisionnement standards par contreparties fixés par le régulateur et d'y aller progressivement vers le taux du LGD de 45% fixé par le comité de Bâle.

Sur cette base, le taux de provisionnement retenu est de 30% pour tous les secteurs à l'exception des secteurs suivants :

- 25% pour la promotion immobilière vu la qualité et la liquidité des suretés détenues par les banques ;
- 15% pour les crédits logements vu la qualité et la liquidité des suretés détenues par les banques.

Dans ce sens et après avoir constitué une enveloppe 70.323 mille dinars en 2020, la Banque de Tunisie a constitué cette année une provision additionnelle de 2.343 mille dinars, portant ainsi l'enveloppe globale des provisions collectives à 72.667 mille dinars.

LA DIVISION ET LA COUVERTURE DES RISQUES

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 du 17 décembre 1991, les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios de division des risques et ce pour assurer une maîtrise du risque de concentration sur les engagements.

Ces seuils de concentration ont été révisés et modifiés par la circulaire aux établissements de crédit n° 2012-09 édité par la Banque Centrale de Tunisie le 29 juin 2012.

Ainsi, le montant total des risques encourus sur un même bénéficiaire ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque, et ne doit pas dépasser :

- 3 fois les fonds propres nets de la banque, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus des fonds propres nets ;
- 1,5 fois les fonds propres nets de la banque pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus des fonds propres nets.

Par bénéficiaire, on entend un client ou un groupe. Le qualificatif de « groupe » est attribué à deux ou plusieurs personnes morales ayant entre elles des interconnexions telles que :

- Une gestion commune ;
- Une interdépendance commerciale ou financière directe ;
- Des participations directes ou indirectes au capital se traduisant par un pouvoir de contrôle.

La Banque de Tunisie a mis en place un dispositif de contrôle du risque de concentration basé sur la définition réglementaire de la notion de « même bénéficiaire ». Ainsi, c'est la table des groupes de la BCT qui est utilisée comme référentiel de base.

LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GOUVERNANCE

Les structures décisionnelles et les organes de contrôle ont accompli tout au long de l'exercice 2021 leurs fonctions dans des conditions optimales et en conformité avec les dispositions réglementaires.

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein de la Banque de Tunisie, comme l'ensemble des moyens et procédures visant la maîtrise des activités et de certains facteurs de risques.

Ce système s'articule autour de certains principes de base permettant d'assurer une maîtrise des risques, de garantir la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Conformément aux exigences réglementaires stipulées par la Banque Centrale de Tunisie à travers la circulaire n° 2021-05 portant sur le cadre de gouvernance des banques et des établissements financiers qui vient pour renforcer les apports de la circulaire 2011 et consacrer les exigences de la loi n° 2016-48 en matière de gouvernance.

Cette nouvelle circulaire a pour objectif d'assurer la convergence avec les recommandations de Bâle et de pallier avec les insuffisances des pratiques de gouvernance bancaire en Tunisie.

Cette circulaire vient de renforcer la responsabilité de l'organe d'Administration qui a la responsabilité globale de la banque.

Il est en particulier chargé d'approuver et de surveiller la mise en œuvre, par la direction, des objectifs stratégiques, du cadre de gouvernance et de la culture d'entreprise.

Il est aussi responsable de la mise en place d'un dispositif complet d'appétence pour le risque qui comprend les politiques, les procédures, les contrôles et les systèmes qui permettent de définir, communiquer et surveiller l'appétence pour le risque qui doit être concordante avec la stratégie, la situation financière et les fonds propres.

Aussi, l'organe d'Administration doit développer une solide culture du risque et une politique d'appétence pour le risque.

Trois comités assistent l'organe d'Administration dans l'exécution de ses missions notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance. Il s'agit du Comité d'Audit Interne, du Comité de nomination et de rémunération et du Comité des risques.

Le Comité d'Audit Interne est chargé de veiller à ce que les mécanismes appropriés de contrôle interne soient mis en place, de réviser et de donner son avis sur le rapport annuel y compris les états financiers avant leur transmission à l'organe d'administration pour approbation, de revoir tout relevé avant sa soumission aux autorités de supervision et d'examiner tout placement ou opérations susceptibles de nuire à la situation financière de l'établissement et portés à sa connaissance par les commissaires ou les auditeurs externes.

Le Comité des risques a pour mission d'aider l'organe d'Administration à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière.

L'organe d'Administration approuve la nomination et la rémunération des membres de l'organe de direction et les responsables de l'encadrement supérieur ainsi que celles des membres du conseil et des comités sur la base d'un rapport établi par au moins deux de ses membres désignés à cet effet.

L'organe d'Administration exerce son rôle et s'acquitter de ses responsabilités conformément au cadre législatif et réglementaire applicable aux pratiques de gouvernance de la banque et aux politiques et procédures internes. Dans ce cadre l'organe d'Administration :

- Arrête la stratégie de développement et les politiques d'intervention de la Banque de Tunisie, revoit et approuve périodiquement un plan stratégique établissant la mission de la Banque, sa vision, ses objectifs

de rentabilité, et sa stratégie tout en prenant en considération les risques ;

- Etablit ses orientations et les transmet à l'organe de direction par l'intermédiaire du président de la direction, qui voit à leur mise en œuvre ;
- Surveille la gestion et les activités de la Banque, protège son actif, afin d'en assurer la viabilité, la rentabilité et le développement ;
- Fixe les objectifs de rentabilité en cohérence avec le maintien de la solidité financière de la Banque ;
- S'assure des moyens financiers et logistiques qui sont en adéquation permanente avec la stratégie et les politiques arrêtées ;
- Surveille la mise en œuvre effective de l'organe de direction des stratégies et politiques arrêtées, et ce en portant des jugements sur les décisions prises dans le cadre de la gestion de l'activité de la banque ayant trait à sa rentabilité et sa solidité financière.

A ce titre , l'organe d'Administration contrôle la conformité des actions de l'organe de direction à la stratégie et aux politiques approuvées et définit les indicateurs quantitatifs et qualitatifs de suivi des performances en matière de solvabilité, de liquidité et de rentabilité ;

- Fixe les principes et les règles de bonne conduite professionnelle :

L'organe d'Administration promeut une culture d'éthique commerciale et d'intégrité au sein de la Banque, plus particulièrement en ce qui concerne l'obligation d'agir avec honnêteté et intégrité, de se conformer aux lois, de traiter autrui avec respect, de protéger la confidentialité des renseignements, d'éviter les conflits d'intérêts et de respecter la Banque, dans ce cadre l'organe d'Administration veille à ce que la Banque de Tunisie jouisse en permanence d'une bonne réputation à même de préserver la confiance auprès du public.

Il veille au maintien des règles de conduite et d'éthique, notamment par l'adoption d'un code de conduite et de déontologie à l'intention des membres l'organe d'Administration, des dirigeants et des employés de la Banque et de ses filiales le « Code de conduite et de déontologie » ;

- Suit une politique formalisée en matière de gestion des conflits d'intérêts.

A cet effet ,tout membre de l'organe d'Administration doit éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts réel, éventuel ou apparent avec la Banque. Tout membre ayant un intérêt dans un contrat ou une opération d'importance avec la Banque doit divulguer la nature et l'étendue de son intérêt , un processus d'examen ou d'approbation des membres de l'organe d'Administration est suivi avant qu'ils ne se livrent à certaines activités afin d'assurer que ces activités ne créeront pas de conflits d'intérêts ;

- Assure la gouvernance efficace des affaires de la banque, moyennant le présent code de gouvernance, l'organe d'Administration donne l'exemple des principes de bonne gouvernance en :
 - mettant à jour les statuts et les règlements internes de la Banque de Tunisie ;
 - réalisant des évaluations régulières de l'organe d'Administration dans son ensemble et de chacun des membres de l'organe d'Administration.

Dans ce sens , l'organe d'Administration procède à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement. L'évaluation vise trois objectifs :

- Faire le point sur les modalités de fonctionnement de l'organe d'Administration ;
- Vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ;
- Mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux l'organe d'Administration du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

LA PRÉVENTION CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement terrorisme est devenue une des importantes priorités des banques.

La Banque de Tunisie continue à renforcer ses efforts pour adhérer à la bonne application de la réglementation nationale et internationale.

De ce fait, le Département de la Conformité de la Banque de Tunisie a multiplié ses efforts pour être en conformité avec toutes les directives de la nouvelle loi organique n° 2019-09 du 23 janvier 2019 modifiant et complétant la loi organique 2015-26 du 7 août 2015 relative à la lutte contre le financement du terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

Pour faire face à ces risques, la Banque de Tunisie ne cesse de doter la Conformité de tous les moyens humains et matériel et de veiller à la formation de l'ensemble du personnel de la Banque.

LE TITRE BANQUE DE TUNISIE EN BOURSE

La faiblesse des échanges quotidiens et l'attentisme prudent des investisseurs ont dominé la Bourse de Tunis au cours de l'année 2021. Dans un climat de crise économique, sanitaire et politique, les investissements boursiers ont été délaissés, notamment, au profit de placements monétaires aux taux attrayants et offrant une rémunération sans risque.

Malgré la morosité de la situation, la reprise de l'activité de la majorité des sociétés cotées et l'annonce de la distribution d'un dividende par les valeurs bancaires ont contribué, dans la première partie de l'année, à tirer les principaux indices vers le haut. Cependant, la situation macroéconomique nationale et une nouvelle dégradation de la note souveraine ont impacté négativement les cours boursiers au cours de la deuxième partie de l'année.

Après deux années baissières consécutives (-2,06% en 2019 et -3,33% en 2020), l'indice principal de la Bourse de Tunis, le TUNINDEX, s'est apprécié de 2,34% en 2021 et a clôturé l'année à 7.046,01 points contre 6.884,93 points en 2020.

Pour sa part, l'Indice TUNINDEX 20, composé des 20 plus grandes valeurs et les plus liquides sur le marché, a suivi la même tendance que le TUNINDEX, en gagnant 2,24% en 2021 (-3,70% en 2019 et -4,90% en 2020), clôturant ainsi l'année à 3.041,99 points contre 2.975,25 points en 2020.

LE MARCHÉ SECONDAIRE DE LA BOURSE

Sur l'ensemble du marché, le volume global des transactions s'est élevé à 2.585 MDT durant l'exercice 2021 contre 2.807 MDT en 2020, marquant ainsi une baisse de 8%.

Le compartiment principal de la Bourse, « la Cote », a enregistré une augmentation du volume des transactions de 6,9%, passant de 1.564 MDT au 31/12/2020 à 1.672 MDT au 31/12/2021. Les transactions de blocs ont représenté une part de 37% du volume des échanges sur les titres de capital et une part de 34% sur la Cote de la Bourse, soit 573 MDT contre 238 MDT en 2020.

Sur le marché hors cote, les capitaux échangés ont fortement augmenté de 154,9% à 60 MDT contre 23 MDT en 2020.

Les opérations d'enregistrement et les déclarations ont totalisé 854 MDT en 2021 contre 1.220 MDT pour l'année 2020, soit un important repli de 33%.

Le volume global des échanges est réparti à hauteur de 64,7% pour la Cote de la Bourse, 2,3% pour le Hors-Cote, et 33% pour les opérations d'enregistrement et les déclarations.

Sur l'année 2021, le volume quotidien moyen des échanges sur la Cote de la Bourse s'est élevé à 6,7 MDT contre 6,3 MDT en 2020.

La capitalisation boursière du marché a atteint un montant de 23.262 millions de dinars contre 23.092 millions de dinars à la fin de l'année 2020, enregistrant ainsi une légère hausse de 170 millions de dinars (soit 0,74%).

Le marché principal de la Cote de la Bourse a accueilli la société SMART TUNISIE, unique société introduite en Bourse en 2021. Pour sa part, la valeur STEQ a été radiée de la Cote de la Bourse à l'issue d'une Offre Publique de Retrait.

Ainsi, au terme de l'année 2021, le nombre d'entreprises cotées s'établit à 80.

L'ACTION BANQUE DE TUNISIE EN 2021

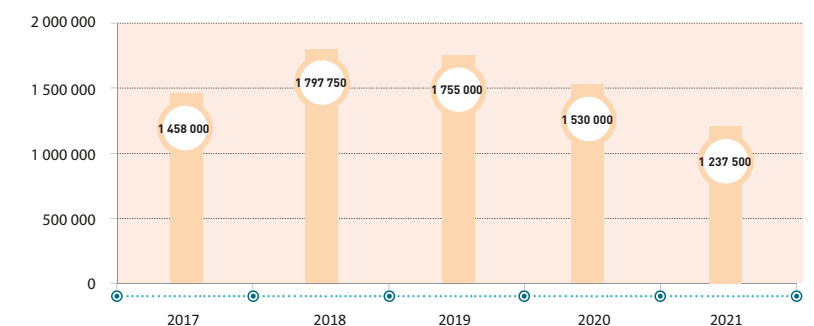
Le cours de l'action Banque de Tunisie a varié au cours de l'année 2021 entre un minimum de 5,210 dinars et un maximum de 6,990 dinars. Ces pics ont été atteints respectivement au cours des mois de Novembre et Mars 2021. Le cours de clôture de la séance de bourse du 31 Décembre 2021 s'est établi à 5,500 Dinars, contre 6,800 Dinars au 31 décembre 2020.

6.233.334 actions Banque de Tunisie ont été traitées sur la Cote de la Bourse au cours de l'année 2021, pour un montant global de 37,429 millions de Dinars et un total de 8.266 échanges.

La capitalisation boursière de la Banque de Tunisie s'est élevée à 1.237 millions de Dinars au 31/12/2021, et représente la troisième plus importante capitalisation bancaire de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 29 avril 2021, a fixé le montant des dividendes à 0,350 dinar par action. La mise en paiement de ces dividendes a été réalisée à partir du 4 Mai 2021. Le rendement de l'action Banque de Tunisie s'est ainsi établi à -13,97% pour l'année 2021.

Capitalisation boursière
(en milliers de Dinars)



(chiffres en Milliers de Dinars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Cours de l'action BT (en dinars)	8,10	7,99	7,80	6,80	5,50
Nombre d'actions	180 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000	225 000 000
Fonds propres (après affectation) / nombre d'action	4,05	3,48	4,08	4,19	4,62
Price Earning Ratio (P.E.R.)	10,72	16,26	12,97	14,96	7,67
Capitalisation boursière	1 458 000	1 797 750	1 755 000	1 530 000	1 237 500
Capitalisation boursière / Fonds propres	2,00	2,30	1,91	1,62	1,19

TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE

(chiffres en Milliers de Dinars)

	2017	2018	2019	2020	2021
Résultat net	135 947	110 546	135 290	102 288	161 362
Dividende net par action (en dinars)	0,400	0,250	0,000	0,350	0,280
Taux de distribution	40,00%	25,00%	0,00%	35,00%	28,00%
Plus haut (en dinars)	8,54	8,00	7,80	6,80	6,99
Plus bas (en dinars)	7,70	7,95	7,65	6,62	5,21
Indice TUNINDEX au 31 décembre	6 281,83	7 271,70	7 129,09	6 884,93	7 046,01

DEVELOPPEMENT ET
MODERNISATION DE LA BANQUE

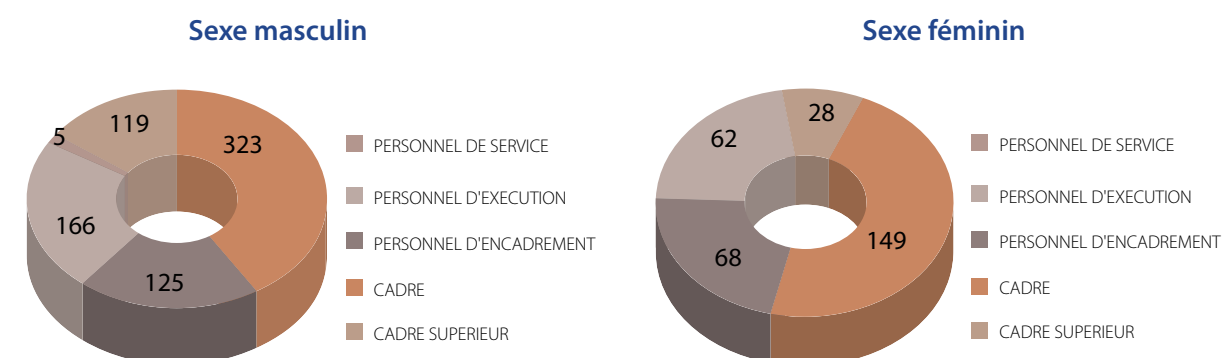
L'EVOLUTION DE L'EFFECTIF

Au 31 Décembre 2021, l'effectif permanent de la Banque totalise 1.045 personnes.

Le recrutement de 38 personnes en 2021 a concerné essentiellement 18 cadres et 20 employés.

La Banque de Tunisie a enregistré également au cours de l'année 2021 le départ de 42 personnes.

L'effectif de la Banque de Tunisie est réparti, par sexe et par catégorie socio-professionnelle comme suit :



Le taux d'encadrement est passé de 77% au 31/12/2020 à 77,2% au 31/12/2021.

La moyenne d'âge est passée de 41 ans au 31/12/2020 à 42 ans au 31/12/2021.

Aussi, la Banque dispose d'un système d'intégration et d'accompagnement des nouvelles recrues qui comporte 2 phases :

- Phase de pré-intégration : c'est la démarche administrative : Contrat de travail, préparation des moyens logistiques ;
- Phase d'intégration : accueil, tournée de découverte des métiers, prise de poste, suivi et évaluation.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

La formation constitue pour la banque un réel atout face aux évolutions permanentes auxquelles elle est confrontée. Elle permet l'adaptation des compétences aux métiers de la banque et garantit le développement du capital humain.

Elle présente ainsi, un investissement important permettant de répondre aux enjeux stratégiques de la banque, tout en créant chez les collaborateurs, des sentiments d'appartenance et d'épanouissement professionnel.

Les actions de formation se sont poursuivies en 2021 pour développer les compétences du personnel de la banque et lui permettre d'acquérir et de maîtriser de nouveaux savoir – faire indispensables pour faire face aux changements structurels et organisationnels qui touchent le secteur.

La Banque de Tunisie a réalisé plusieurs activités de formation au profit de ses effectifs relevant des différentes directions.

La structure chargée du développement des compétences a introduit un nouveau mode d'évaluation des compétences qui permet d'identifier les écarts en compétences.

Plusieurs collaborateurs ont bénéficié de la Formation à Distance (E-learning) et ont participé à des séminaires en Inter-Entreprise dont les thématiques phares sont le risk Management, le système de notation interne, le Marketing Digital, la prévention des cyberattaques, le Blockchain et la loi FATCA.

Aussi, plusieurs cadres de la banque ont bénéficié d'une formation certifiante qui ont porté sur les normes IFRS, le contrôle de gestion, la gestion d'actif, le Global Trade Finance, LAB/FT et le FRM.

LA COMMUNICATION

Consciente de l'importance de la communication et du partage de l'information et ses répercussions sur l'engagement et la motivation du personnel, la Banque de Tunisie a mis en place un système de communication interne à travers la conception d'une plate-forme interactive qui contient des informations sur les passerelles de mobilité, les postes à pourvoir, les exigences des postes, le plan de formation, l'évaluation des actions de formation, les possibilités d'évolution de carrière, le code de conduite, les projets de la Banque, les départs et le recrutement du personnel.

PROJETS STRUCTURANTS DE MODERNISATION ET D'INNOVATION

Modernisation du système d'information

L'année 2021 a été caractérisée par la concrétisation de la décision de la banque d'opter pour l'acquisition totale ou partielle d'un ERP Bancaire, et ce dans le cadre de la modernisation de son système d'information et ce suite à une mission de diagnostic du système d'information accomplie par un bureau spécialisé et

qui a conclu à la nécessité d'opter vers un ERP moderne, ouvert à la digitalisation et pouvant supporter les nouvelles technologies de communication.

Dans le cadre de ce projet, la Banque de Tunisie a commencé par la rédaction du cahier des charges pour l'acquisition d'un ERP Bancaire.

La consultation a concerné les trois éditeurs ayant déjà installé leurs solutions en Tunisie et la Banque a examiné les offres des éditeurs selon la couverture fonctionnelle et technique et a commencé la phase de pré-cadrage.

IMPLÉMENTATION DES NORMES IFRS

En application :

- De la décision du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018 d'adopter les normes comptables IFRS pour les états Financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- De la circulaire de la BCT en date du 29 Janvier 2020 définissant les premières mesures qui doivent être mise en place pour l'adoption des normes IFRS par les banques et les établissements financiers ;
- Du communiqué du CMF du 11 Février 2020 relatif à la transition aux normes comptables IFRS.

La Banque de Tunisie a lancé depuis l'année 2020 une mission d'implémentation des normes IFRS assistée par un cabinet d'expertise externe.

Cette mission a pour objectif de produire les états financiers consolidés présentés selon les nouvelles normes tout en adaptant les processus, les procédures et le système d'information pour permettre de produire les différents reporting IFRS.

Les travaux ont permis d'arrêter les états financiers consolidés sous les normes IFRS au 31-12-2020 en tant que bilan d'ouverture.

Aucun impact négatif n'est enregistré.

La banque était prête à publier les états financiers consolidés au 31-12-2021 dans les délais fixés s'il n'y a pas eu report de l'application des normes IFRS à partir de 2023 par le Conseil Supérieur de la comptabilité.

LE SYSTÈME DE NOTATION INTERNE

La Banque de Tunisie a entamé le projet de mise en place du système de notation interne en 2016 conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale n°2016-06. Le projet a été mené par une équipe pluridisciplinaire regroupant la Direction financière et la Direction des Engagements, la Direction de l'Informatique, et la Structure chargée de la Surveillance et Suivi des Risques.

Le comité des risques suit périodiquement l'avancement du projet et les outputs du système.

Le but était de mieux maîtriser le risque crédit sur les contreparties saines à travers la surveillance de l'évolution des notes et une batterie d'alertes.

L'implémentation de ce système était une mise à l'épreuve du système d'information afin qu'il puisse fournir des données exhaustives avec un historique conséquent.

À ce jour, le système arrive à noter une contrepartie sur la base de ses états financiers, de ses paramètres de fonctionnement du compte et des jugements des experts. Cela permet d'avoir une vision 360° sur le client.

La Banque a commencé la phase d'insertion opérationnelle et la phase de mise en production.

Egalement, la Banque de Tunisie a mis en œuvre des processus et des dispositifs de suivi de certains risques qui ont été adaptés à ses activités (risque de marché, risque de taux d'intérêt global et risque de liquidité).

RÉFLEXION STRATÉGIQUE

Au cours de l'exercice 2021 la Banque de Tunisie a poursuivi son programme de réorganisation de ses fonctions et structures pour les rendre plus efficaces et se préparer à la réalisation des objectifs de développement envisagés au cours des prochains exercices.

La Banque de Tunisie a engagé une réflexion sur la stratégie de développement à adopter par la banque pour assurer sa croissance et atteindre une part de marché plus significative. Cette réflexion est en cours et la banque se fait assister par son actionnaire de référence et un cabinet d'expertise externe.

En attendant l'aboutissement de cette réflexion, la banque a fixé les objectifs suivants qui seront axés sur les fondamentaux suivants :

- Développement de l'activité de la banque en mettant l'accent sur l'élargissement de sa base de clientèle et la diversification des services rendus ;
- Modernisation du réseau d'agences et conception d'un nouveau mode de traitement intégré et en temps réel des opérations avec la clientèle ;
- Gain de part de marché sur tous les secteurs d'activité économique ;
- Maîtrise des risques sous toutes ses formes (risque de crédit, risque opérationnel, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux, risque de règlement...);
- Maintien d'un taux de rentabilité durable des actifs et des fonds propres ;
- Maintien des équilibres fondamentaux de la banque et respect intégral des normes prudentielles en vigueur.

LA BANQUE DE TUNISIE, UNE BANQUE CITOYENNE

La Banque de Tunisie a exprimé son soutien au Global Compact des Nations Unies qui est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant plus de 12.000 participants dans 170 pays.

À la fois mondial et local, privé et public, le Global Compact est une plateforme d'engagement et d'action collective favorisant des sociétés stables et inclusives. 80 réseaux locaux dans le monde assurent une relation de proximité avec les participants et une mobilisation nationale.

A travers sa lettre adressée au secrétaire général des Nations Unies, la Banque de Tunisie a exprimé sa volonté d'intégrer les dix principes du Global Compact des Nations Unies concernant le respect des droits de l'Homme, des normes internationales de travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

La Banque de Tunisie s'est engagée à intégrer ces principes dans sa stratégie, sa culture organisationnelle et ses opérations dans une démarche d'amélioration continue et par la suite communiquer avec ses parties prenantes sur les progrès effectués et partager son expérience.

La Banque de Tunisie a continué à soutenir l'Etat Tunisien à travers les contributions budgétaires.

Après avoir accordé un don de 11,350 millions de dinars au fonds 1818 de lutte contre le coronavirus et ses répercussions économiques et sociales en 2020, la banque a accordé un don de 9,3 millions de dinars en 2021 et ce dans le cadre d'une contribution au profit du budget de l'Etat.

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ACTIVITE

La loi de finances pour l'année 2022 prévoit un budget d'un montant de 57,3 milliards de dinars pour l'exercice 2022, soit un taux de croissance de 2,6% et un déficit budgétaire prévu de 8,5 milliards de dinars et une dette publique qui pourrait dépasser 100% du PIB.

Dans ce cadre, la Banque de Tunisie mettra tout en œuvre en 2022 pour la réalisation des objectifs fixés dans son plan d'action, dont particulièrement :

- Comité de réflexion stratégique :

La Banque de Tunisie a créé un comité de réflexion stratégique dont l'objectif est de mettre en place un plan stratégique avant la fin de cette année.

- Comité de pilotage sur les normes IFRS :

La Banque de Tunisie a créé un comité de pilotage travaillant sur l'implémentation des normes comptables internationales IFRS.

- Comité de pilotage sur le système de notation interne :

La Banque de Tunisie a commencé les tests de son système de notation interne et ce en conformité avec les normes nationales et internationales.

Elle poursuivra les travaux visant l'insertion opérationnelle du système de notation dans le processus de prise de décision.

- Renforcement de l'effectif et formation :

La Banque de Tunisie prévoit de recruter 34 personnes, en 2022, pour couvrir ses besoins de remplacements de départ à la retraite.

De nouvelles procédures de recrutement, de formation et de développement des compétences ont été instaurées afin d'assurer de meilleures pratiques en matière de gestion du capital humain.

- Développement du réseau :

La Banque de Tunisie a pour objectif, en 2022, de développer son réseau, en rénovant 9 agences existantes.

- L'amélioration de sa performance financière afin de mieux conforter sa position dans le secteur bancaire, tout en renforçant sa solidité financière et en préservant sa politique de maîtrise des risques.
- La poursuite des actions de modernisation du système d'information en vue de soutenir l'activité de la banque.

Au cours de l'exercice 2022, la Banque de Tunisie compte poursuivre son programme d'organisation interne pour mettre en place les assises fondamentales d'un système de contrôle interne adéquat et efficace.

Il est important de signaler que la BCT a demandé aux banques de procéder à un exercice de stress testing (exercice consistant à simuler des conditions économiques et financières extrêmes mais plausibles afin d'étudier les conséquences sur les banques et de mesurer leur capacité de résistance à de telles situations).

L'exercice de ce stress test a confirmé les capacités de la Banque de Tunisie à conserver la réalisation des résultats bénéficiaires sur les 3 exercices (2021-2023) malgré une hypothèse d'augmentation sensible des provisions à constituer en couverture du risque sur les crédits.

Ainsi, le ratio de solvabilité de la Banque serait constamment supérieur à 14%.

Les résultats de ce stress test constituent un témoignage de la bonne résilience de la Banque de Tunisie dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture nationale et internationale.

ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE

Au 31 décembre 2021

Bilan

Hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapports des commissaires aux comptes



BILAN

Exercice clos le 31/12/2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-2021	déc.-2020
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	2.1	262 884	212 286
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2.2	270 463	189 496
AC3	Créances sur la clientèle	2.3	4 925 914	4 827 549
AC4	Portefeuille titres commercial	2.4	103 140	-
AC5	Portefeuille d'investissement	2.5	980 081	978 195
AC6	Valeurs immobilisées	2.6	46 490	46 664
AC7	Autres actifs	2.7	41 342	32 286
TOTAL DES ACTIFS			6 630 314	6 286 476

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-2021	déc.-2020
PA1	Banque Centrale et CCP	3.1	265 350	265 221
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3.2	32 470	49 239
PA3	Dépôts de la clientèle	3.3	4 634 053	4 300 501
PA4	Emprunts et ressources spéciales	3.4	396 113	468 691
PA5	Autres passifs	3.5	199 062	182 170
SOUS-TOTAL DES PASSIFS			5 527 048	5 265 822

CAPITAUX PROPRES	Notes	déc.-2021	déc.-2020
CP1 Capital social		225 000	225 000
CP2 Réserves		715 283	585 283
CP4 Report à nouveau		1 621	108 083
CP5 Bénéfice de l'exercice		161 362	102 288
SOUS-TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3.6	1 103 266	1 020 654
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		6 630 314	6 286 476

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Exercice clos le 31/12/2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

HORS BILAN	Notes	déc.-2021	déc.-2020
HB1 Cautions, avals et autres garanties données	4.1	652 874	628 107
HB2 Crédits documentaires	4.2	453 997	355 495
HB3 Actifs donnés en garantie	4.3	335 590	319 869
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 442 461	1 303 471
HB4 HB4 - Engagements de financement donnés	4.4	186 632	250 082
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		186 632	250 082
HB6 Engagements de financement reçus	4.5	1 237	-
HB7 Garanties reçues	4.6	2 622 333	2 460 309
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 623 570	2 460 309

ETAT DE RESULTAT

Exercice clos de 12 mois le 31/12/2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Notes	déc.-2021	déc.-2020
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	5.1	441 626	453 508
PR2 - Commissions (en produits)	5.2	70 481	61 103
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.3	21 580	18 132
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.4	71 329	81 673
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		605 016	614 416
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.5	223 093	237 944
CH2 - Commissions encourues	5.6	4 304	3 110
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION		227 397	241 054
PRODUIT NET BANCAIRE		377 619	373 362
PR5/CH4 - Dotations aux provisions & corrections de valeur sur créances et passifs	5.7	13 677	74 746
PR6/CH5 - Dotations aux provisions & corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.8	1 904	4 567
PR7 - Autres produits d'exploitation	5.9	1 147	1 215
CH6 - Frais de personnel	5.10	92 669	73 446
CH7 - Charges générales d'exploitation	5.11	33 031	32 075
CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations	5.12	8 395	7 932
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		229 090	181 811
PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des éléments ordinaires	5.13	(6 854)	(11 319)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	5.14	60 874	61 584
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES		161 362	108 908
PR9/CH10 - Solde gains / pertes des éléments extraordinaires	5.15	-	(6 620)
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		161 362	102 288

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Notes	déc.-2021	déc.-2020
Produits d'exploitation bancaire encaissés	6.1	534 214	518 131
Charges d'exploitation bancaire décaissées	6.2	(231 245)	(248 849)
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4 941	(36 255)
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(93 688)	(415 529)
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		337 661	282 574
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(99 624)	(94 319)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(42 493)	(56 326)
Impôt sur les bénéfices		(60 874)	(61 585)
Flux de trésorerie nets affectés (provenant) des activités d'exploitation		348 892	(112 158)
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 914	79 783
Acquisitions/ cessions sur portefeuille d'investissement		(3 374)	(47 351)
Acquisitions/ cessions sur immobilisations		(7 681)	(6 219)
Flux de trésorerie nets affectés (provenant) des activités d'investissement		59 859	26 213
Augmentation/diminution ressources spéciales		(72 840)	(62 177)
Dividendes versés	6.3	(78 750)	-
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		(151 590)	(62 177)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		257 161	(148 122)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		271 035	419 157
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	6.4	528 196	271 035

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Décembre 2021



NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Décembre 2021

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE ET DE SES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre (Unité 1000)	%
Actionnaires Tunisiens	142 392	63%
Actionnaires Etrangers	82 608	37%
Total	225 000	100%

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle n° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

1.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (Engagement de garantie).

1.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêt des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

1.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets ;
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

1.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n°24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, «le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours ;
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours ;
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours ; et
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

1.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

a) Les provisions individuelles

• Règles de mesure des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

• Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :

Aux termes de la circulaire BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

b) Les provisions collectives

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année 2020 et l'année de référence) ;
- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène ;
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT ;
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement standards qui ont été fixés par la Banque Centrale de Tunisie retenus, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2021, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provision BCT
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutique	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Personne physique ayant des crédits aux professionnels	30%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	15%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	30%
Salariés du secteur public : Crédits logements	15%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	30%

1.2 Le portefeuille-titres

1.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

1.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

1.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

1.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque

la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

1.3.2 Les immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.

Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.

Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.4 ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

a) Amortissement des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis ;
- La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans. La Banque de Tunisie amortit ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33% ;
- Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

b) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

1.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

1.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

1.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- Les comptes épargne classiques ;
- Les comptes épargne logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ; et
- Les comptes épargne horizon permettant d'accéder à un crédit.

1.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

1.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

1.4.5. Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable

du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

1.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

1.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable ;
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

1.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque

(généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

1.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme comptable sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

1.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

1.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n°25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

1.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de leasing :

- **Le leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

1.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change ;
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises. Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période ;
- Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable ;
- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date. Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée ;
- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises ;
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

1.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n° 3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTES SUR LES ACTIFS

Note 2.1

AC1 - Caisse et avoirs auprès la Banque centrale, CCP et la TGT

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Caisse Dinars	34 593	37 665
Caisse Devises	4 325	2 050
Banque Centrale de Tunisie	223 414	172 045
CCP	552	526
Total AC1 - Caisse et avoirs auprès de la Banque centrale, CCP et la TGT	262 884	212 286

Note 2.2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Avoirs chez les établissements financiers	31 172	25 630
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 170	25 628
Comptes débiteurs des banques et correspondants (en DT convertible)	2	2
Prêts aux établissements financiers	237 227	161 416
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	130 000	-
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	32 561	82 295
Prêts aux organismes financiers spécialisés	74 666	79 121
Créances rattachées	2 064	2 450
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	46	62
Créances rattachées sur prêts aux organismes financiers spécialisés	2 018	2 388
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	270 463	189 496

AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Avoirs chez les établissements financiers	31 172	-	-	-	-	31 172
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers	31 170	-	-	-	-	31 170
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles	2	-	-	-	-	2
Prêts aux établissements financiers	-	162 561	-	-	74 666	237 227
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	-	130 000	-	-	-	130 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	-	32 561	-	-	-	32 561
Prêts aux organismes financiers spécialisés	-	-	-	-	74 666	74 666
Total AC2.1 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par durée résiduelle	31 172	162 561	-	-	74 666	268 399

AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèles	déc.-21
Avoirs chez les établissements financiers		-	-	31 172	31 172
Avoirs en devises chez les correspondants étrangers		-	-	31 170	31 170
Comptes débiteurs des banques et correspondants en dinars convertibles		-	-	2	2
Prêts aux établissements financiers		-	-	237 227	237 227
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques		-	-	130 000	130 000
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques		-	-	32 561	32 561
Prêts aux organismes financiers spécialisés		-	-	74 666	74 666
Total AC2.2 - Ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) par type de contrepartie		-	-	268 399	268 399

Note 2.3

AC3 - Créances sur la clientèle

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	305 690	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	4 349 690	4 259 984
Créances sur crédit-bail	102 532	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	8 974	7 773
Crédits sur ressources spéciales	262 946	302 770
Financements sur ressources externes	253 452	295 202
Financements sur ressources budgétaires	9 494	7 568
Créances impayées douteuses et litigieuses	270 834	222 931
Créances impayées	28 825	43 334
Créances au contentieux	242 009	179 597
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	66 915	66 565
Couvertures comptables	(441 667)	(420 268)
Agios réservés	(40 798)	(33 854)
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	(400 869)	(386 414)
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 925 914	4 827 549

AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'agios réservés

(En K. TND)

	Agios réservés au 31.12.2020	Dotation aux agios réservés	Agios réservés au 31.12.2021
Agios réservés sur ressources budgétaires	176	218	394
Agios réservés sur ressources extérieures	2 644	936	3 580
Agios réservés sur ressources ordinaires	12 926	6 059	18 985
Agios réservés sur créances de leasing	365	(14)	351
Autres agios réservés	17 743	(255)	17 488
Total AC3.1 - Tableau de variation des stocks d'AGR	33 854	6 944	40 798

AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle

(En K. TND)

	Provisions au 31.12.2020	Dotation nette	Provisions au 31.12.2021
Provisions individuelles	316 090	12 112	328 202
Provisions collectives	70 324	2 343	72 667
Total AC3.2 - Tableau de variation des stocks de provisions sur créances à la clientèle	386 414	14 455	400 869

Les provisions sur créances douteuses et litigieuses sont constituées en application des dispositions réglementaires prévues par les circulaires de la BCT n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La Banque s'est conformée, en matière de détermination des provisions aux règles de division, de couverture et de suivi des engagements édictées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991. Ainsi, la provision sur prêts est déterminée en appliquant les taux de provisions par classe au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties reçues.

Par ailleurs la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe de risque 4 et ce conformément aux dispositions de la circulaire 2013-21. Les provisions additionnelles constituées au 31 décembre 2021 s'élèvent à 43.981 KDT contre 35.603 KDT au 31/12/2020.

AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	305 638	52	-	-	305 690
Crédits sur ressources ordinaires	-	1 336 988	723 625	1 790 065	499 012	4 349 690
Créances sur crédit-bail	-	12 444	30 303	59 138	647	102 532
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	5 909	2 760	305	-	8 974
Crédits sur ressources spéciales	-	28 964	44 712	163 590	25 680	262 946
Créances impayées douteuses	270 834	-	-	-	-	270 834
Total AC3.3 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par durée résiduelle	270 834	1 689 943	801 452	2 013 098	525 339	5 300 666

AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres clientèles	déc.-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	305 690	305 690
Crédits sur ressources ordinaires	-	-	-	4 349 690	4 349 690
Créances sur crédit-bail	-	-	-	102 532	102 532
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	-	-	8 974	8 974
Crédits sur ressources spéciales	-	-	-	262 946	262 946
Créances impayées douteuses	-	-	-	270 834	270 834
Total AC3.4 - Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) par type de contrepartie	-	-	-	5 300 666	5 300 666

Note 2.4**AC4 - Portefeuille-titres commercial**

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Portefeuille-titres commercial	104 000	-
Titres de transaction	104 000	-
Produits perçus d'avance	(860)	-
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	103 140	-

AC4.1 - Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés

(En K. TND)

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-21
Bons du trésor CT à 52 semaines	-	3 898	3 898
Bons du trésor CT à 13 semaines	-	99 242	99 242
Total AC4.1 – Ventilation des titres commerciaux, cotés ou non cotés	-	103 140	103 140

Note 2.5**AC5 - Portefeuille-titres d'investissement**

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Titres de propriété	423 268	459 471
Titres de participation	60 058	65 993
Parts dans les entreprises associées	1 007	31 524
Parts dans les entreprises liées	50 277	50 028
Fonds gérés par des SICAR	311 926	311 926
Titres de créances	628 503	570 197
Emprunts nationaux	25 518	5 863
Obligations	3 000	4 000
Bons de trésor assimilables	599 985	560 334
Primes et décotes sur les BTA	(46 923)	(36 449)
Créances rattachées	33 040	32 624
Provisions pour dépréciations de titres	(57 807)	(47 648)
Total AC5 - Portefeuille-titres d'investissement	980 081	978 195

AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2021
Titres de propriété	459 471	65 782	101 985	423 268
Titres de participation	65 993	7 036	12 971	60 058
Parts dans les entreprises associées	31 524	57 427	87 944	1 007
Parts dans les entreprises liées	50 028	1 319	1 070	50 277
Fonds gérés par des SICAR	311 926	-	-	311 926
Titres de créances	570 197	192 873	134 567	628 503
Emprunts nationaux	5 863	25 000	5 345	25 518
Obligations	4 000	-	1 000	3 000
Bons de trésor assimilables	560 334	167 873	128 222	599 985
Total AC5.1 - Tableau de variation des titres d'investissement	1 029 668	258 655	236 552	1 051 771

AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété*(En K. TND)*

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2021
Participations directes	27 781	36	6 867	20 950
Participations en rétrocession	38 212	7 000	6 104	39 108
Total AC5.2 - Ventilation du portefeuille d'investissement selon le type de propriété	65 993	7 036	12 971	60 058

AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées*(En K. TND)*

	Solde au 31.12.2018	Souscription	Cession ou remboursement	Solde au 31.12.2019
SICAV Croissance	256	907	256	907
SICAV Rendement	31 168	56 520	87 688	-
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	-	-	100
Total AC5.3 - Ventilation des parts dans les entreprises associées	31 524	57 427	87 944	1 007

AC5.4 - Parts dans les entreprises associées, pourcentage de détention*(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	3,71%	3,82%
SICAV Croissance	6,62%	2,37%
SICAV Rendement	0,00%	5,95%

AC5.5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées*(En K. TND)*

	Solde au 31.12.2020	Souscriptions	Cessions ou remboursement	Solde au 31.12.2021
Transport de Fonds de Tunisie	999	-	900	99
Placement Tunisie SICAF	5 613	-	141	5 472
Société de Bourse de Tunis	990	-	-	990
Banque de Tunisie SICAR	4 848	195	-	5 043
Société de Participation Promotion et d'Investissement	580	-	-	580
La Foncière des Oliviers	159	-	-	159
ASTREE Assurance	17 217	1 124	29	18 312
SPFT Carthago	13 402	-	-	13 402
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	6 220	-	-	6 220
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	-	-	-	-
Total AC5 - Ventilation des parts dans les entreprises liées	50 028	1 319	1 070	50 277

AC5.6 - Parts dans les entreprises liées, pourcentage de détention*(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Transport de Fonds de Tunisie	99,94%	99,94%
Société de Bourse de Tunis	98,99%	98,99%
Banque de Tunisie SICAR	99,97%	96,97%
Société de Participation Promotion et d'Investissement	76,82%	76,82%
ASTREE Assurance	50,23%	49,98%
Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte	41,47%	41,47%
Placement Tunisie SICAF	38,88%	39,88%
La Foncière des Oliviers	30,00%	30,00%
SPFT Carthago	30,00%	30,00%
La Générale de Participations de Tunisie SICAF	0,00%	0,00%

AC5.7 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement*(En K. TND)*

	Solde au 31.12.2020	Dotations	Reprises	Solde au 31.12.2021
Provisions sur titres de participation	28 987	6 134	(544)	34 577
Provisions sur fonds gérés	18 661	5 519	(950)	23 230
Total AC5 - Tableau de variation des stocks de provisions sur titres d'investissement	47 648	11 653	(1 494)	57 807

AC5.8 - Ventilation des titres d'investissement, cotés ou non cotés*(En K. TND)*

	Titres cotés	Titres non cotés	déc.-21
Titres de participation	5 152	54 906	60 058
Parts dans les entreprises associées	-	1 007	1 007
Parts dans les entreprises liées	23 783	26 494	50 277
Total	28 935	82 407	111 342

Note 2.6

AC6 - Valeurs immobilisées

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Immobilisations incorporelles	19 387	17 677
Frais d'établissement	189	189
Logiciels informatiques	18 977	17 267
Fonds de commerce	221	221
Immobilisations corporelles	167 482	161 449
Immeubles d'exploitation	67 335	66 996
Immeubles hors exploitation	1 318	1 318
Terrains d'exploitation	257	257
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	16 016	14 309
Matériel informatique	35 269	34 542
Matériels bancaires	19 957	18 952
Matériel de transport	3 286	3 034
Immobilisations en cours	627	143
Autre matériel	22 136	20 617
Cumuls des amortissements	(140 379)	(132 462)
Amortissements des immobilisations incorporelles	(16 617)	(15 034)
Amortissements des immobilisations corporelles	(123 762)	(117 428)
Total AC6 - Valeurs immobilisées	46 490	46 664

AC6.1 - Ventilation Valeurs immobilisées selon type d'opération

(En K. TND)

	Solde au 31.12.2020	Acquisitions	Reclassement	Cessions	Valeur brute au 31.12.2021
Immobilisations incorporelles	17 677	1 710	-	-	19 387
Frais d'établissement	189	0	-	-	189
Logiciels informatiques	17 267	1 710	-	-	18 977
Fonds de commerce	221	0	-	-	221
Immobilisations corporelles	161 449	6 575	(1)	(541)	167 482
Immeubles d'exploitation	66 996	382	-	(43)	67 335
Immeubles hors exploitation	1 318	0	-	-	1 318
Terrains d'exploitation	257	0	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	0	-	-	1 281
Agencements	14 309	1 707	-	-	16 016
Matériel informatique	34 542	727	-	-	35 269
Matériels bancaires	18 952	1 118	-	(113)	19 957
Matériel de transport	3 034	637	-	(385)	3 286
Immobilisations en cours	143	484	-	-	627
Autre matériel	20 617	1 520	(1)	-	22 136
Total AC6.1 – Ventilation des valeurs immobilisées selon type d'opération	179 126	8 285	(1)	(541)	186 869

AC6.2 - Ventilation Valeurs immobilisées selon la valeur brute et nette

(En K. TND)

	Valeur brute au 31.12.2021	Amts cumulé FY20	Dotation	Reprise	Amorts cumulés FY21	Valeur comptable nette au 31.12.2021
Immobilisations incorporelles	19 387	15 034	1 583	-	16 617	2 770
Frais d'établissement	189	189	-	-	189	-
Logiciels informatiques	18 977	14 845	1 583	-	16 428	2 549
Fonds de commerce	221	-	-	-	-	221
Immobilisations corporelles	167 482	117 428	6 812	(478)	123 762	43 720
Immeubles d'exploitation	67 335	44 154	2 061	(37)	46 178	21 157
Immeubles hors exploitation	1 318	455	57	-	512	806
Terrains d'exploitation	257	-	-	-	-	257
Terrains hors exploitation	1 281	-	-	-	-	1 281
Agencements	16 016	10 775	616	-	11 391	4 625
Matériel informatique	35 269	29 165	1 701	-	30 866	4 403
Matériel bancaire	19 957	16 223	522	(98)	16 647	3 310
Matériel de transport	3 286	1 683	573	(343)	1 913	1 373
Immobilisations en cours	627	-	-	-	-	627
Autre matériel	22 136	14 973	1 282	-	16 255	5 881
Total AC6.2 - Ventilation des V. immobilisées selon la valeur brute et nette	186 869	132 462	8 395	(478)	140 379	46 490

Note 2.7

AC7 - Autres actifs

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Siège, succursales et agences (1)	2 045	3 525
Comptes de régularisation	10 345	11 579
Compensation reçue	5 145	4 446
Compte d'ajustement devises	1 196	2 192
Agios, débits à régulariser et divers	4 004	4 941
Débiteurs divers	28 952	17 182
Total AC7 - Autres actifs	41 342	32 286

(1) Il s'agit des opérations de transferts dinars et devises en instance entre les différentes structures de la banque

NOTES SUR LES PASSIFS

Note 3.1

PA1 - Banque centrale et CCP

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Emprunts auprès de la Banque Centrale	265 000	265 000
Emprunts en dinars	265 000	265 000
Emprunts en devises	-	-
Dettes rattachées	350	221
Total PA1 - Banque centrale et CCP	265 350	265 221

PA1.1 - Ventilation Banque Centrale et CCP (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Emprunts auprès de la Banque Centrale	-	265 000	-	-	-	265 000
Emprunts en dinars	-	265 000	-	-	-	265 000
Total PA1.1 - Ventilation BCT et CCP (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	265 000	-	-	-	265 000

Note 3.2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Dépôts à vue des établissements financiers	31 858	23 615
Banques et correspondants étrangers	20 941	16 418
Organismes financiers spécialisés	10 917	7 197
Emprunts auprès des établissements financiers	563	25 562
Emprunts en dinars	-	17 000
Emprunts en devises	563	8 562
Dettes rattachées	49	62
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	32 470	49 239

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisés par des titres du marché monétaire.

PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Dépôts à vue des établissements financiers	31 858	-	-	-	-	31 858
Banques et correspondants étrangers	20 941	-	-	-	-	20 941
Organismes financiers spécialisés	10 917	-	-	-	-	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	-	563	-	-	-	563
Emprunts en devises	-	563	-	-	-	563
Total PA2.1 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par durée résiduelle	31 858	563	-	-	-	32 421

PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contre partie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autres clientèles	déc.-21
Dépôts à vue des établissements financiers	-	-	-	31 858	31 858
Banques et correspondants étrangers	-	-	-	20 941	20 941
Organismes financiers spécialisés	-	-	-	10 917	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	-	-	-	563	563
Emprunts en dinars	-	-	-	-	-
Emprunts en devises	-	-	-	563	563
Total PA2.2 - Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	-	-	-	32 421	32 421

Note 3.3

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Comptes à vue	1 458 510	1 323 061
Comptes d'épargne	1 644 477	1 530 424
Comptes spéciaux d'épargne	1 628 039	1 514 627
Autres comptes d'épargne	16 438	15 797
Dépôts à terme	1 400 536	1 316 637
Comptes à terme	870 160	775 824
Bons de caisse	29 360	23 240
Certificats de dépôts	431 500	458 000
Pensions livrées	69 516	59 573
Autres sommes dues à la clientèle	95 870	91 610
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	34 660	38 769
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 634 053	4 300 501

PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	Sans échéance	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Comptes à vue	-	1 172 184	286 326	-	-	1 458 510
Comptes d'épargne	-	-	164 448	1 480 029	-	1 644 477
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	162 804	1 465 235	-	1 628 039
Autres comptes d'épargne	-	-	1 644	14 794	-	16 438
Dépôts à terme	-	807 208	547 977	45 351	-	1 400 536
Comptes à terme	-	476 382	356 957	36 821	-	870 160
Bons de caisse	-	11 310	9 520	8 530	-	29 360
Certificats de dépôts	-	250 000	181 500	-	-	431 500
Pensions livrées	-	69 516	-	-	-	69 516
Autres sommes dues à la clientèle	-	18 911	76 959	-	-	95 870
Total PA3.1 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dette rattachées) par durée résiduelle	-	1 998 303	1 075 710	1 525 380	-	4 599 393

PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-21
Comptes à vue	3 029	18 610	-	1 436 871	1 458 510
Comptes d'épargne	-	-	-	1 644 477	1 644 477
Comptes spéciaux d'épargne	-	-	-	1 628 039	1 628 039
Autres comptes d'épargne	-	-	-	16 438	16 438
Dépôts à terme	199 055	83 513	-	1 117 968	1 400 536
Comptes à terme	111 055	57 513	-	701 592	870 160
Bons de caisse	-	-	-	29 360	29 360
Certificats de dépôts	88 000	26 000	-	317 500	431 500
Pensions livrées	-	-	-	69 516	69 516
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	95 870	95 870
Total PA3.2 - Ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle (hors dettes rattachées) par type de contrepartie	202 084	102 123	-	4 295 186	4 599 393

Note 3.4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Emprunts et ressources spéciales	392 663	464 980
Ressources extérieures	381 356	455 317
Ressources budgétaires	11 307	9 663
Dettes rattachées	3 450	3 711
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	396 113	468 691

PA4.1 - Ventilation des ressources extérieures (hors dette rattachées) par durée résiduelle

(En K. TND)

	≤ 3 mois	]3mois-1an]	]1an-5ans]	> 5 ans	déc.-21
Emprunts et ressources spéciales	18 927	85 210	230 786	57 740	392 663

PA4.2 - Ventilation des emprunts et ressources spéciales (hors dettes rattachées) par nature de relation

(En K. TND)

	Entreprises liées	Entreprises associées	Co- entreprises	Autre clientèle	déc.-21
Emprunts et ressources spéciales	-	-	-	392 663	392 663

Note 3.5

PA5 - Autres Passifs

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Comptes de régularisation	115 041	103 538
Compensation à régler	96 515	81 524
Comptes d'ajustement devises	1 185	196
Agios, crédits à régulariser et divers	16 680	16 800
Siège, succursales et agences	661	5 018
Provisions	36 630	37 229
Provisions pour risques et charges diverses	28 479	23 798
Provisions pour congés payés	2 475	2 178
Provisions pour créances en hors bilan	5 676	11 253
Créditeurs divers	47 391	41 403
Créditeurs sur opérations d'impôt	16 604	19 776
Créditeurs sur opérations CNSS & Assurance	5 512	4 576
Créditeurs sur opérations BCT	426	414
Créditeurs sur opérations avec le personnel	16 466	10 469
Créditeurs sur opérations sur titres	1 689	1 616
Chèques à payer	5 882	3 664
Autres créditeurs	812	888
Total PA5 - Autres Passifs	199 062	182 170

Il est à noter que, courant l'exercice 2018, la banque a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

Les chefs de redressement ajustés avec l'administration fiscale ont fait l'objet d'un règlement par la banque dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Par ailleurs, la banque a fait l'objet, courant l'année 2021, d'un contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2017, 2018 et 2019 qui s'est soldé par une notification des résultats. La banque a constitué à cet effet les provisions requises.

PA5.1 - Provisions pour risques et charges diverses

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Provisions / Débiteurs divers douteux	2 674	2 674
Provisions pour risques et charges diverses	24 971	19 971
Provisions pour affaires en défenses	834	1 153
Total PA5.1 – Provisions pour risques et charges diverses	28 479	23 798

NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES

Note 3.6

Capitaux Propres

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Capital social	225 000	225 000
Réserves	715 283	585 283
Réserves légales	22 500	22 500
Réserves statutaires	325 753	138 338
Réserves pour réinvestissements exonérés	367 030	424 445
Report à nouveau	1 621	108 083
Résultat de l'exercice	161 362	102 288
Total Capitaux Propres	1 103 266	1 020 654

Résultat par action

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Résultat net	161 362	102 288
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,717	0,455
Résultat dilué par action ^(b)	0,717	0,455

a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Tableau de Variation des Capitaux Propres

(En K. TND)

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31.12.2019	225 000	22 500	130 638	-	402 145	2 793	-	135 290	918 366
Affectation du résultat N-1	-	-	-	-	30 000	105 290	-	(135 290)	-
Reclassement réserves	-	-	7 700	-	(7 700)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	-	102 288	102 288
Capitaux propres au 31.12.2020	225 000	22 500	138 338	-	424 445	108 083	-	102 288	1 020 654
Affectation du résultat N-1	-	-	130 000	-	-	(27 712)	-	(102 288)	-
Reclassement réserves	-	-	57 415	-	(57 415)	-	-	-	-
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	(78 750)	-	-	(78 750)
Résultat de l'exercice 2021	-	-	-	-	-	-	-	161 362	161 362
Capitaux propres au 31.12.2021	225 000	22 500	325 753	-	367 030	1 621	-	161 362	1 103 266

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 4.1

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données

(En K. TND)

	déc.-19	déc.-18
En faveur des établissements bancaires et financiers	248 565	228 016
En faveur de la clientèle	404 309	400 091
Total	652 874	628 107

Note 4.2

HB2 - Crédits documentaires

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Ouverture de crédits documentaires	304 551	275 052
Acceptations à payer	149 446	80 443
Total	453 997	355 495

Note 4.3

HB3 - Actifs donnés en garantie

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	160 059	160 982
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	175 531	158 887
Total	335 590	319 869

Note 4.4

HB4 - Engagements de financement donnés

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Crédits en TND notifiés et non utilisés	186 632	250 082
Total	186 632	250 082

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

HB4.1 – Ventilation des engagements de financement donnés par type de contrepartie

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	186 632	250 082
Total	186 632	250 082

Note 4.5

HB6 - Engagements de financement reçus

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	1 237	-
Total	1 237	-

HB6.1 – Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Reçus des établissements bancaires et financiers	-	-
Reçus de la clientèle	1 237	-
Total	1 237	-

Note 4.6

HB7 - Garanties reçues

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Garanties reçues de l'État	105 699	113 293
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	6 995	11 226
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 266	44 204
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	115 870	119 757
Garanties hypothécaires	2 232 767	2 071 037
Contre-garanties reçues des établissements financiers	116 736	100 792
Total	2 622 333	2 460 309

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 55.828 KDT.

NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

Note 5.1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Produits sur opérations interbancaires	4 986	6 567
Produits sur opérations avec la clientèle	436 640	446 941
Revenus des opérations de crédits	373 320	380 894
Revenus des comptes débiteurs	37 970	43 435
Commissions sur avals et cautions	6 244	5 790
Report déport sur change à terme	8 196	7 352
Produits sur opérations de leasing	10 910	9 470
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	441 626	453 508

Note 5.2

PR2 - Commissions

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Commissions sur comptes	15 645	15 549
Opérations guichet et opérations diverses	3 423	3 119
Opérations sur titres	4 371	4 021
Opérations avec l'étranger	7 437	5 780
Commissions sur moyens de paiement	17 698	15 604
Commissions de gestion	21 907	17 030
Total PR2 - Commissions	70 481	61 103

Note 5.3

PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Gains nets sur titres de transaction	2 905	-
Intérêts sur titres de transactions	2 844	-
Plus-value de cessions sur titres de transactions	61	-
Gains nets sur opérations de change	18 675	18 132
Différences de change sur opérations monétiques	(899)	(937)
Produits sur change manuel	1 967	1 755
Produits sur opérations de change au comptant	17 607	16 497
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	817
Total PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	21 580	18 132

Note 5.4

PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement

(En K. TND)

	déc.-19	déc.-18
Revenus des obligations et des Bons du Trésor	53 811	38 378
Revenus des titres de participation	3 024	15 380
Revenus des parts dans les entreprises associées	3 902	7 734
Revenus des parts dans les entreprises liées	10 592	20 181
Total PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	71 329	81 673

Note 5.5

CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Charges sur opérations interbancaires	11 115	17 005
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	186 329	190 721
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	25 649	30 218
Total CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	223 093	237 944

Note 5.6

CH2 - Commissions encourues

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Charges sur opérations de retrait monétique	2 992	2 104
Frais d'interchange émis	1 092	793
Autres commissions	220	213
Total CH2 - Commissions encourues	4 304	3 110

Note 5.7

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	8 879	74 280
Dotations nettes aux provisions pour passifs	4 681	127
Pertes sur créances irrécouvrables	485	493
Récupération sur créances comptabilisées en perte	(368)	(154)
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	13 677	74 746

Note 5.8

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	10 159	1 012
Pertes subies sur les titres en portefeuille	896	2 536
Plus-values réalisées sur titres en portefeuille	(13 974)	(2 483)
Frais de gestion du portefeuille	4 823	3 502
Total PR6/CH5 – Dot. aux prov. et corrections de valeurs sur portefeuille d'invest.	1 904	4 567

Note 5.9

PR7 - Autres produits d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Revenus des immeubles	739	737
Autres	408	478
Total PR7 - Autres produits d'exploitation	1 147	1 215

Note 5.10

CH6 - Frais du Personnel

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Charges de fonctionnement	68 876	60 259
Masse salariale	54 453	47 685
Charges sociales	13 310	11 661
Charges fiscales	1 113	913
Avantages au personnel	24 717	14 366
Dotation au régime d'intéressement	16 236	10 455
Prime de départ à la retraite	5 230	1 100
Autres charges sociales liées au personnel	3 251	2 811
Récupération sur personnel en détachement	(924)	(1 179)
Total CH6 - Frais du Personnel	92 669	73 446

Note 5.11

CH7 - Charges générales d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Télécommunication & courriers	1 618	1 590
Maintenance et entretien	4 166	3 922
Services externes d'exploitation	6 872	6 724
Achats de biens consommables	2 709	3 009
Communication, marketing et documentation	591	577
Assurances, droits et taxes	12 912	12 425
Jetons de présence au conseil d'administration	470	420
Autres services extérieurs	3 693	3 408
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	33 031	32 075

CH7.1 - Défalcation entre frais d'exploitation non bancaire et autres charges générales d'exploitation

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Frais d'exploitation non bancaire	30 804	30 062
Autres charges générales d'exploitation	2 227	2 013
Total CH7 - Charges générales d'exploitation	33 031	32 075

Note 5.12**CH8 - Dotations aux amortissements sur immobilisations***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 583	1 237
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	6 812	6 695
Total CH8 - Dotations aux amortissements	8 395	7 932

Note 5.13**PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Plus ou moins-value sur cession d'éléments d'actifs immobilisés	540	461
Autres gains ou pertes ordinaires	(7 394)	(11 780)
Total PR8/CH9 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	(6 854)	(11 319)

Note 5.14**CH11 - Impôts sur les bénéfices***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Impôts sur les sociétés	56 068	56 722
Contribution sociale de solidarité	4 806	4 862
Total CH11 - Impôts sur les bénéfices	60 874	61 584

Note 5.15**PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Pertes provenant des éléments extraordinaires (*)	-	(6 620)
Total PR9/CH10 - Solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	-	(6 620)

(*) Il s'agit de la contribution conjoncturelle au budget de l'Etat au titre de l'exercice 2020 conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi n° 2020-30.

NOTES SUR L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Note 6.1**FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Intérêts et revenus assimilés	441 626	453 508
Commissions en produits	70 481	61 103
Gains sur portefeuille-titres commercial et autres produits financiers	21 580	18 132
Ajustement des comptes de bilan	527	(14 612)
Total FL1 - Produits d'exploitation bancaire encaissés	534 214	518 131

Note 6.2**FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Intérêts, commissions encourus et charges assimilées	(227 397)	(241 054)
Ajustement des comptes de bilan	(3 848)	(7 795)
Total FL2 - Charges d'exploitation bancaire décaissées	(231 245)	(248 849)

Note 6.3**Flux de trésorerie affectés à des activités de financement**

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2021 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2021. Ils se sont élevés à 78.750 mille dinars.

Note 6.4**Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice***(En K. TND)*

	déc.-21	déc.-20
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	262 884	212 286
Créances sur les établissements bancaires et financiers	193 733	107 925
Portefeuille titres commercial	104 000	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(32 421)	(49 176)
Total Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	528 196	271 035

AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 7.1

Défalcation entre créances sur les établissements bancaires et créances sur les établissements financiers

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Avoirs en compte sur les établissements bancaires	31 172	25 630
Prêts aux établissements bancaires	162 561	82 295
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	46	62
Total créances sur établissements bancaires	193 779	107 987
Prêts aux établissements financiers	74 666	79 121
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	2 018	2 388
Total créances sur établissements financiers	76 684	81 509
Total	270 463	189 496

Note 7.2

Ventilation des crédits leasing

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Leasing mobilier	96 922	93 175
Leasing immobilier	5 610	6 976
Total	102 532	100 151

Note 7.3

Ventilation des créances performantes / non performantes

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Engagements Bilan non performants	500 293	569 586
Engagements Hors bilan non performants	5 701	17 283
Total créances non performantes	505 994	586 869
Engagements Bilan performants	4 947 679	4 760 605
Engagements Hors bilan performants	852 602	738 302
Total créances performantes	5 800 281	5 498 907
Total créances	6 306 275	6 085 776
Taux des créances non performantes	8,02%	9,64%
Provisions Bilan	328 202	316 090
Provisions Hors Bilan	5 676	11 253
Stock provisions fin d'exercice	333 878	327 343
Agios réservés	40 798	33 854
Taux de couverture par les provisions et agios réservés	74,05%	61,55%

Note 7.4

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Crédits aux professionnels	3 763 166	3 737 049
Agriculture	132 498	121 649
Industrie manufacturière	1 072 571	1 106 874
Autres industries	63 955	38 535
BTP	131 482	118 528
Commerce	839 999	850 032
Tourisme	390 140	339 397
Autres services	944 545	960 656
Entrepreneurs individuel	187 976	201 378
Crédits aux particuliers	1 684 806	1 593 142
Total	5 447 972	5 330 191

Note 7.5

Concentration des créances sur la clientèle au bilan, par zone géographique

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Zone Nord Est	3 632 446	3 587 973
Zone Nord Ouest	406 172	377 561
Zone Centre	1 158 567	1 115 195
Zone Sud	250 787	249 462
Total	5 447 972	5 330 191

Note 7.6

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Crédits aux professionnels	853 469	752 378
Agriculture	3 892	2 239
Industrie manufacturière	280 287	238 191
Autres industries	11 586	10 184
BTP	127 878	104 179
Commerce	336 073	299 539
Tourisme	268	523
Autres services	90 709	94 353
Entrepreneurs individuel	2 776	3 170
Crédits aux particuliers	4 834	3 207
Total	858 303	755 585

Note 7.7

Concentration des créances sur la clientèle en hors bilan, par secteur d'activité

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Zone Nord Est	743 280	659 043
Zone Nord Ouest	5 650	1 696
Zone Centre	102 654	86 976
Zone Sud	6 719	7 870
Total	858 303	755 585

Note 7.8

Engagements pour lesquels les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice et les revenus

(En K. TND)

	Engagements Bilan	Engagements hors bilan	Total Engagements	Revenus réservés
Engagements Classe 5 (contentieux)	247 224	4 639	251 863	18 914
Engagements Classe 4	202 878	1 024	203 902	18 103
Engagements Classe 3	32 032	17	32 049	2 916
Engagements Classe 2	18 159	21	18 180	865
Total des engagements non performantes	500 293	5 701	505 994	40 798
Engagements Classe 1	322 705	5 019	327 724	
Engagements Classe 0	4 624 974	847 583	5 472 557	
Total Engagements	5 447 972	858 303	6 306 275	40 798

Note 7.9

Ventilation des crédits sur ressources extérieures par risque

(En K. TND)

	déc.-21	% Risque BT
Crédits sur ressources budgétaire	9 494	
Dotation FONAPRA	878	0%
Fonds Taahil	464	100%
Crédit premier logement	4 500	100%
Ligne BCT AR PME	2 752	100%
DOTATION BUDG-300MTND-COVID	900	0%
Crédits sur ressources extérieures	253 452	
LIGNE ITALIE-73M.EUR-C2013/06ROS	3 450	100%
LIGNE BEI PGVI TR1-100M.EUR-FI N	17 728	100%
LIGNE BERD-30M.EUR-Cv.46342	4 690	100%
LIGNE ESP-18.030M.EUR-C.2002/06	137	100%
LIGNE KFW FODEP-4.6M.EUR-CV 27/03/1	-	100%
LIGNE KFW- TPME1 50M.EUR-Cv	12 674	100%
LIGNE BEI PGVI TR2-100M.EUR-CV.8	30 807	100%
LIGNE BEI-50M.EUR-CV85177	74 964	100%
LIGNE BERD 50M.EUR LOAN II CV-49	36 313	100%
LIGNE BEI PGVI TR3-100M.EUR	45 597	100%
LIGNE BEI PGVI TR4-100M.EUR	22 784	100%
LIGNE FADES 20 MUSD	4 308	100%
Total	262 946	

La banque a obtenu l'accord de financement des bailleurs de fonds pour tous les encours de crédits

Note 7.10

Ventilation des créances sur la clientèle (hors créances rattachées et provisions et agios réservés) selon l'éligibilité au refinancement

(En K. TND)

	Refinançable	Non Refinançable	déc.-21
Comptes ordinaires débiteurs	-	305 690	305 690
Crédits sur ressources ordinaires	542 550	3 807 140	4 349 690
Créances sur crédit-bail	-	102 532	102 532
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	-	8 974	8 974
Crédits sur ressources spéciales	422	262 524	262 946
Créances impayés douteuses	-	270 834	270 834
Total	542 972	4 757 694	5 300 666

Note 7.11

Défalcation entre dépôts et avoirs des établissements bancaires et dépôts et avoirs des établissements financiers

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Dépôts des établissements bancaires	21 553	42 042
Banques et correspondants étrangers	20 941	16 418
Emprunts auprès des établissements bancaires	563	25 562
Dettes rattachées	49	62
Dépôts des établissements financiers	10 917	7 197
Emprunts auprès des établissements financiers	10 917	7 197
Dettes rattachées	-	-
Total	32 470	49 239

Note 7.12

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

(En K. TND)

	Matérialisées par des titres	Non matérialisées par des titres	déc.-21
Dépôts à vue des établissements financiers	-	31 858	31 858
Banques et correspondants étrangers	-	20 941	20 941
Organismes financiers spécialisés	-	10 917	10 917
Emprunts auprès des établissements financiers	-	563	563
Emprunts en dinars	-	-	-
Emprunts en devises	-	563	563
Total	-	32 421	32 421

Note 7.13

Données d'identification des sociétés rentrant dans le périmètre de consolidation

(En K. TND)

	déc.-21			déc.-20		
	Capital	Total Bilan	Résultat	Capital	Total Bilan	Résultat
Astree	30 000	686 764	21 056	30 000	630 810	25 525
Société du pôle de compétitivité de Bizerte	15 000	18 969	732	15 000	17 171	483
Placements de Tunisie Sicaf	10 000	18 972	3 957	10 000	19 029	4 488
Générale de participation SICAF	20 000	22 998	242	20 000	23 951	1 142
Banque de Tunisie SICAR	5 000	331 954	4 025	5 000	328 663	1 961
Transport de fonds de Tunisie	100	377	149	1 000	1 539	109
La foncière des oliviers FOSA	125	567	173	125	580	170
Société de participation et de promotion des investissements	760	1 665	44	760	1 749	50
SPFT Carthago	45 503	55 915	929	45 503	54 993	(19)
Société Club Aquarius de Nabeul	3 652	11 090	68	3 652	11 104	696
Sicav Croissance	13 120	13 818	663	12 329	12 579	(585)
Sicav Rendement	405 523	425 359	24 524	501 170	526 143	25 358
Société de Bourse de Tunis	1 000	2 459	56	1 000	7 786	103
Générale immobilière de Tunisie	8 000	8 827	255	8 000	8 807	280

Note 7.14

Ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers par type de dette (matérialisée par des titres ou non matérialisée)

(En K. TND)

	déc.-21		
	Dettes - PA1	Dettes - PA3	Total
Titres d'État / Appel d'offres BCT & pensions livrées	91 520	68 539	160 059
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	175 531	-	175 531
Total	267 051	68 539	335 590

Note 7.15

Engagements en devises sur opérations de change

(En K. TND)

	déc.-21	déc.-20
Devises vendues au comptant à livrer	12 538	17 507
Devises achetées au comptant à recevoir	109 149	20 417
Devises achetées à terme à recevoir	179 558	21 042
Total	301 245	58 966

TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Note 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes) ;
- Les entreprises associées ;
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes ;
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes ;
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

8.1. Opérations avec Société de Bourse de Tunisie SBT (Entité sous contrôle)

La BT a conclu plusieurs conventions avec la SBT. En vertu de ces conventions la BT assure une action commerciale au profit de la SBT, en rémunération de ces services, SBT rétrocède à la BT 50% de ses commissions de courtage.

La BT met à la disposition de la SBT les locaux et les moyens logistiques nécessaires à son fonctionnement. La BT affecte au profit de SBT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

(En. TND / HT)

	déc.-21
Commissions de gestion	180 064
Loyer matériel	29 364
Loyer locaux	14 775
Commissions de dépôt (FCP)	11 361
Personnel en détachement	564 610
Commissions sur comptes	564
Jetons de présence	3 000
Dividendes	98 988
Total des produits	902 726
Intérêts sur dépôts	4 009
Charges générales d'exploitation	5 007
Total des charges	9 016
Dépôts à vue	109 464
Comptes à terme	80 000
Total des passifs	189 464

8.2. Opérations avec SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

(En TND / HT)

	déc.-21
Commissions de dépôt	2 428 855
Dividendes	3 894 610
Total des produits	6 323 465
Intérêts sur dépôts	5 072 207
Total des charges	5 072 207
Dépôts à vue	18 609 826
Comptes à terme	54 912 000
Certificats de dépôt	25 500 000
Total des passifs	99 021 826

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

8.3. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

(En TND / HT)

	déc.-21
Commissions de dépôt	11 100
Dividendes	5 560
Commissions sur comptes	20
Plus-values sur cession de titres	413 146
Total des produits	429 826
Intérêts sur dépôts	173 568
Total des charges	173 568
Dépôts à vue	373
Comptes à terme	2 601 000
Certificats de dépôt	500 000
Total des passifs	3 101 373

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

8.4. Opérations avec Foncière des oliviers (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	4 654
Droits de garde de titres	541
Loyer locaux	9 308
Dividendes	60 000
Commissions sur comptes	122
Total des produits	74 625
Dépôts à vue	10 061
Total des passifs	10 061

La banque de Tunisie perçoit une rémunération brute facturée à FOSA au titre du service financier et location de locaux fournis.

8.5. Opérations avec Placements de Tunisie SICAF (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	62 053
Droits de garde de titres	79 927
Loyer locaux	9 308
Jetons de présence	3 000
Commissions sur comptes	142 572
Dividendes	1 595 008
Plus-values sur cession de titres	2 302 908
Total des produits	4 194 776
Intérêts sur dépôts	103 255
Total des charges	103 255
Dépôts à vue	20 483
Certificats de dépôt	1 000 000
Total des passifs	1 020 483

La BT met à la disposition de Placements de Tunisie SICAF les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité moyennant une rémunération annuelle. Cette rémunération couvre également le service financier assuré par la BT à Placements de Tunisie SICAF.

8.6. Opérations avec ASTREE (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	40 678
Personnel en détachement	135 079
Loyer locaux archivage	14 071
Droits de garde de titres	95 004
Jetons de présence	12 000
Dividendes	8 396 136
Commissions diverses	6 112 009
Plus-values sur cession de titres	7 124 653
Plus-values sur cession de BTA	60 000
Total des produits	21 989 630
Prime assurance multirisques	697 007
Prime assurance groupe/charge sociale	2 070 276
Prime épargne complémentaire retraités	367 391
Loyer locaux agences bancaire	53 555
Prime assurance (Contrat de gestion des départs à la retraite)	4 942 113
Intérêts sur dépôts	16 994 661
Jetons de présence	32 000
Charges générales d'exploitation	21 780
Total des charges	25 178 783
Dépôts à vue	1 696 691
Comptes à terme	106 285 000
Certificats de dépôt	83 000 000
Total des passifs	190 981 691
Engagements HB	2 953 216

La BT a conclu avec l'ASTREE une convention de service financier et d'administration des titres formant son capital. La BT perçoit une rémunération annuelle au titre de ses services.

De son côté, la BT loue à l'ASTREE un local destiné à abriter les archives de la société ASTREE.

De plus, la BT affecte au profit de l'Astrée son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

8.7. Opérations avec DIRECT PHONE SERVICES (part substantielle dans les droits de vote)*(En TND / HT)*

	déc.-21
Service financier	20 159
Loyer locaux	262 685
Total des produits	282 844
Dépôts à vue	2 325 285
Total des passifs	2 325 285

La BT loue des locaux à DPS pour le besoin de son activité en Tunisie. Aussi, la BT est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle.

8.8. Opérations avec SPFT CARTHAGO (Entité sous contrôle)*(En TND / HT)*

	déc.-21
Service financier	23 270
Loyer locaux	18 616
Commissions diverses	461
Jetons de présence	16 000
Total des produits	58 347
Intérêts sur dépôts	541 561
Total des charges	541 561
Dépôts à vue	42 558
Certificats de dépôt	9 500 000
Total des passifs	9 542 558

La BT a conclu une convention avec SPFT CARTHAGO en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier moyennant une rémunération annuelle.

8.9. Opérations avec SCAN CLUB ACQUARUS NABEUL (Entité sous contrôle)*(En TND / HT)*

	déc.-21
Service financier	15 513
Loyer locaux	18 616
Total des produits	34 129
Dépôts à vue	15 441
Total des passifs	15 441

La BT assure les services financiers de la SCAN (filiale de SPFT CARTHAGO) moyennant une rémunération annuelle. La BT loue des locaux à SCAN CLUB pour le besoin de son activité.

8.10. Opérations avec la Générale de Participations (Entité sous contrôle)*(En TND / HT)*

	déc.-21
Service financier	62 053
Droits de garde de titres	19 654
Loyer locaux	9 308
Commissions sur comptes	139
Jetons de présence	3 000
Dividendes	6
Plus-value sur cession de titres	1 112 604
Total des produits	1 206 764
Dépôts à vue	17
Total des passifs	17

La BT a conclu une convention avec la société Générale de Participations en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier. Par ailleurs, la BT facture à la générale de participations des droits de garde sur les titres en dépôt.

8.11. Opérations avec la Générale Immobilière de Tunisie GIT SA (Entité sous contrôle)*(En TND / HT)*

	déc.-21
Service financier	15 513
Loyer locaux	18 616
Plus-values sur cession de titres	1 097 459
Total des produits	1 131 588
Dépôts à vue	150 723
Total des passifs	150 723

La BT a conclu une convention avec la GIT SA en vertu de laquelle la BT héberge le siège social de cette société et lui assure un service financier et administratif moyennant une rémunération annuelle.

8.12. Opérations avec BT SICAR (Entité sous contrôle)

En vertu de la convention de gestion de fonds à capital risque, BT SICAR assure pour le compte de la BT la gestion des fonds déposés auprès d'elle.

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	12 000
Loyer locaux	15 513
Personnel en détachement	211 425
Commissions sur compte	209
Total des produits	239 147
Commissions de gestion	2 855 127
Commissions de performance	1 545 479
Commissions de rendement	430 123
Total des charges	4 830 729
Dépôts à vue	46 036
Total des passifs	46 036

En rémunération de sa gestion, BT SICAR perçoit une commission de 1% l'an déterminée sur la base des actifs valorisés à la fin de chaque année (Titres cotés évalués à la valeur boursière, titres non cotés évalués à la valeur nominale). Elle perçoit, également, une commission de performance égale à 20% du montant des plus-values réalisées, et une commission de rendement égale à 10% des produits des placements réalisés par le fonds.

La BT assure des services financiers à BT SICAR moyennant une rémunération annuelle.

La BT met à disposition de la BT SICAR des locaux moyennant un loyer annuel.

La BT affecte au profit de la BT SICAR son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes semestriellement.

8.13. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

(En TND / HT)

	déc.-21
Droits de garde sur titres	81 091
Total des produits	81 091
Dépôts à vue	645 778
Total des passifs	645 778

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 Juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle « B.F.C.M », en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la « B.F.C.M » ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la Banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties. Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction.

8.14 Opérations avec Transport de Fonds de Tunisie - TFT (Entité sous contrôle)

La Banque perçoit un loyer annuel payable trimestriellement.

La BT affecte au profit de la TFT son personnel salarié et lui refacture les charges y afférentes trimestriellement.

(En TND / HT)

	déc.-21
Loyer locaux	3 014
Droit de garde de Titres	1
Personnel en détachement	12 664
Dividendes	313 242
Total des produits	328 921
Dépôts à vue	1 657
Total des passifs	1 657

8.15. Opérations avec SPPI-SICAR (Entité sous contrôle)

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	3 000
Droit de garde de Titres	13
Loyer locaux	2 000
Dividendes	87 627
Total des produits	92 640
Dépôts à vue	1 258
Total des passifs	1 258

La BT a conclu une convention avec SPPI-SICAR en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est chargée de la tenue de la gestion comptable de la SPPI-SICAR, de l'organisation des conseils d'administration et des assemblées Générales.

De plus la BT loue à SPPI-SICAR un bureau pour abriter son siège social.

8.16. Opérations avec la société International Information développement| IID

(En TND / HT)

	déc.-21
Service financier	20 159
Total des produits	20 159

La BT assure les services financiers de IID moyennant une rémunération annuelle.



8.17. Opérations avec la société Pôle de compétitivité de Bizerte | SPCB

(En TND / HT)

	déc.-21
Commissions sur comptes	1 099
Jetons des présence	4 000
Total des produits	5 099
Intérêts sur dépôts	84 349
Total des charges	84 349
Dépôts à vue	904 667
Comptes à terme	1 000 000
Total des passifs	1 904 667

8.18. Opérations avec les dirigeants

La rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2021 se détaille comme suit :

(En K TND)

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	761	34	531	14	420	-
Dont émoluments et salaires	733	33	411	11	-	-
Dont charges sociales & fiscales	22	1	110	3	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	198	-	144	144	-	-
Total	959	34	675	158	420	-

Note 9. Evènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus après cette date.



RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I-RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total bilan de 6 630 314 KDT et un bénéfice net de 161 362 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque de Tunisie au 31 décembre 2021, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 925 914 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 406 545 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 1.1 et n° 2.3.

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

La banque détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 423 268 KDT au 31 décembre 2021. La provision constatée sur ces titres s'élève à 57 807 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers, les titres sont valorisés par la direction de la banque sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, comme indiqué au niveau de la note aux états financiers n°1.2.2.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la banque et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la banque dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par la banque et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées ; et
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 512 107 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers 1.6.1 «La constatation des intérêts», 1.6.2 « La constatation des commissions » et 1.8 « Le processus de réservation des produits », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions

et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 1.1.4.b «Provisions collectives» et en application de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «Provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la n° 2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2 343 KDT au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2021, s'élève à 72 667 KDT.

- 2- Nous attirons l'attention sur la note 3.5 aux états financiers se rapportant à la situation des contrôles fiscaux subis par la banque.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une

anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise

en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 08 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes



Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

Mohamed Lassaad-BORJI

[Signature]
Membre de l'Acc Network
100, rue de la République - 10000 - Tunis
Tél : 71 590 000 / 71 963 000
Fax : 71 591 700
E-mail : info@acc.tn



Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK

[Signature]
Tunisie Audit & Conseil TAC
100, rue de la République - 10000 - Tunis
Tél : 71 590 000 / 71 963 000
Fax : 71 591 700
E-mail : info@acc.tn

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. CONVENTIONS ET OPÉRATIONS NOUVELLEMENT RÉALISÉES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention ou opération conclue au cours de l'exercice 2021 et visée aux articles susvisés. Par ailleurs, nos travaux nous ont permis de relever les opérations suivantes :

- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, un stock de 20 000 BTA à la société ASTREE au prix coûtant majoré de 60 KDT.
- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, des titres de participation de son portefeuille titres à la société ASTREE au prix coûtant majoré de 7 125 KDT.
- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, des titres de participation de son portefeuille titres à la société SICAV Croissance au prix coûtant majoré de 413 KDT.
- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, des titres de participation de son portefeuille titres à la société Placement de Tunisie au prix coûtant majoré de 2 303 KDT.
- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, des titres de participation de son portefeuille titres à la société Générale de Participation de Tunis au prix coûtant majoré de 1 113 KDT.

- La Banque de Tunisie a cédé, courant l'exercice 2021, des titres de participation de son portefeuille titres à la société Générale Immobilière de Tunis au prix coûtant majoré de 1 097 KDT.
- La Banque de Tunisie a sollicité l'assistance de la SBT pour la préparation et la gestion des emprunts obligataires qu'elle prévoit d'émettre. En 2021, le montant facturé par la SBT s'est élevé à 5 KDT HT.

Dans le cadre de l'investissement exonéré au titre du résultat de l'exercice 2021, la Banque de Tunisie et la BT SICAR ont signé le 23 mars 2022 dix conventions relatives à un mandat de gestion de fonds libres d'un montant global de 50 000 KDT.

Les fonds gérés serviront à financer pour le compte de la Banque de Tunisie, les projets conformément aux dispositions de la loi n°2017-08 du 14 février 2017 portant refonte du dispositif des avantages fiscaux et au décret-loi n° 99 du 21 octobre 2011.

En rémunération de sa gestion de fonds à capital risque qui lui sont confiés par la Banque de Tunisie, la BT SICAR perçoit :

- Une commission de performance égale à 20% hors taxe du montant des plus-values réalisées ainsi que les dividendes enregistrés au cours de l'exercice, déduction faite des moins-values enregistrées sur les cessions des participations du même exercice
- Une commission de rendement égale à 10% hors taxe des produits des placements y compris en Sicav, réalisés par le fonds au cours de l'exercice indexées sur les produits générés par le fonds ; et
- Une commission de gestion égale à 1% hors taxe du montant des participations prises par la BT SICAR, dans le cadre d'affectation desdits fonds.

B. OPÉRATIONS RÉALISÉES RELATIVES À DES CONVENTIONS ANTÉRIEURES (AUTRES QUE LES RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1) Société de Bourse de Tunisie «SBT»

- Une convention de location de locaux et d'équipements a été signée le 15 février 1999 entre la Banque de Tunisie et la «SBT» en vertu de laquelle la banque met à la disposition de la «SBT» la totalité de l'aile nord du 1er étage de la tour B de son siège sis à Tunis, 2 rue de la Turquie. Ladite convention a été abrogée par un avenant datant du 28 février 2013 et prenant effet à partir du 1er janvier 2013. Cette dernière stipule que dorénavant la location des locaux ne sera plus gratuite mais rémunérée par un loyer fixé à 10 KDT HT, payable annuellement et sujet à une augmentation

annuelle de 5%. Le loyer de l'exercice 2021 s'est élevé à 15 KDT HT et les frais de location des équipements se sont élevés à 29 KDT HT.

- Une convention commerciale et de services a été conclue entre la Banque de Tunisie et la «SBT» le 25 juin 1997, en vertu de laquelle elle a confié à celle-ci la négociation des ordres de bourse reçus des clients de la banque. Ainsi, la Banque de Tunisie réalise une action commerciale au profit de la « SBT » et ce, moyennant une rémunération correspondant à 50% des commissions de courtage. Le montant encaissé à ce titre en 2021 est de 180 KDT HT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la «SBT», certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportées. Le montant facturé, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 565 KDT HT.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 15 janvier 2019, avec la «SBT» une convention de dépositaire exclusif des actifs du Fond Commun de Placement «FCP CEA BANQUE DE TUNISIE». En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,2% TTC de l'actif net du Fond Commun de Placement. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 11 KDT HT.

2) SICAV Rendement

La Banque de Tunisie a conclu, le 18 novembre 1992, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV RENDEMENT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant, le 03 janvier 2002, en vertu duquel les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,6% TTC de l'actif net de la SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé pour l'exercice 2021 est de 2 429 KDT HT.

3) SICAV Croissance

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 octobre 2000, une convention de dépositaire exclusif des titres et des fonds de la SICAV CROISSANCE. En vertu des dispositions de cette convention, les prestations de la banque sont rémunérées au taux de 0,1% TTC de l'actif net de ladite SICAV. Cette rémunération est décomptée quotidiennement et réglée trimestriellement. Le montant facturé en 2021 s'élève à 11 KDT HT.

4) La Foncière des Oliviers S.A «FOSA»

- La Banque de Tunisie a conclu, le 27 novembre 2003, avec la société «FOSA», une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci des services financiers et administratifs. Cette convention a été modifiée au cours de l'exercice 2012 par un avenant et couvre désormais les services financiers et administratifs et la location à titre onéreux du bureau abritant le siège de la société «FOSA».

En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 9 KDT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'est élevé à 14 KDT HT.

- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la société « FOSA », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 541 DT HT.

5) Placement de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 12 février 2007, avec la société «Placements de Tunisie SICAF», une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux et ce, tant que la société ne dispose pas de personnel qui

lui est propre. En outre, la banque assure la tenue de la comptabilité, l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales et le règlement des honoraires des dirigeants.

Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant en date du 05 mars 2009, en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. Outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure, au profit de la société « Placements de Tunisie SICAF », la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Cette convention a fait l'objet d'un deuxième avenant au cours de l'exercice 2012 stipulant le changement de l'hébergement du siège social de la société « Placement de Tunisie » à titre gracieux en une location rémunérée.

En contrepartie de l'ensemble de ses services et en sa qualité de bailleresse, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle et un loyer de 46 KDT HT. Ce montant subira une augmentation annuelle de 5%. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 71 KDT HT.

- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la société Placement de Tunisie SICAF, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 80 KDT HT.

6) ASTREE – Compagnie d'assurance et réassurance Astrée

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société ASTREE, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 135 KDT HT.
- Une convention de services financiers et administratifs a été signée entre la Banque de Tunisie et la société ASTREE le 30 novembre 2007, en vertu de laquelle la Banque de Tunisie est désignée comme intermédiaire agréé mandaté pour la gestion des titres formant le capital social de la société ASTREE.

La Banque assure, en outre, l'organisation des assemblées générales des actionnaires et la mise à jour du dossier juridique. En contrepartie de ces prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 20 KDT avec une augmentation annuelle et révisable chaque année de 3%.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant en date du 03 mars 2009, et ce en vue d'étendre son objet et de modifier la rémunération à percevoir par la Banque de Tunisie. En effet, outre les prestations susvisées prévues par ladite convention, la Banque de Tunisie assure au profit de la société «ASTREE», la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre de son portefeuille.

Le montant facturé, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 41 KDT HT.

- Une convention de location a été signée en date du 1er juillet 2008 entre la Banque de Tunisie et la société «ASTREE» en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la Banque de Tunisie un local à Mateur pour abriter ses archives, et ce à titre gracieux.

Cette convention a été abrogée par l'avenant datant du 27 décembre 2012, qui a fixé le loyer annuel à 10 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2021, est de 14 KDT HT.

- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la compagnie d'assurance et réassurance ASTREE, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 95 KDT HT.
- La compagnie d'assurance et de réassurance ASTREE a facturé, courant l'année 2021, les primes d'assurance suivantes :
 - Une prime d'assurance multirisques s'élevant à 697 KDT
 - Une prime d'assurance pour indemnité de départ à la retraite d'un montant de 4 942 KDT ;
 - Une prime d'assurance groupe sur charge sociale relative à la participation patronale assurance, à la participation patronale d'assurance groupe retraite, à la charge patronale assurance groupe décès et à la charge patronale assurance groupe invalidité, d'un montant de 2 070 KDT ; et
 - Une prime d'assurance à titre d'épargne complémentaire pour les retraités d'un montant de 367 KDT.
- Une convention de location a été signée en date du 27 décembre 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société «ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée du 45 avenue Khair-Eddine Pacha. Cette convention a fixé le loyer annuel à 14 KDT HT avec une augmentation annuelle de 5% à compter de la troisième année de location. Le montant facturé, au titre l'exercice 2021, est de 19 KDT HT.
- Une convention de location a été signée en date du 06 mars 2012 entre la société «ASTREE» et la Banque de Tunisie en vertu de laquelle cette dernière loue auprès de la société «ASTREE» un local à usage commercial pour l'exploitation d'une agence bancaire, situé au rez-de-chaussée des terrasses d'ENNASSR II. Cette convention a fixé le loyer annuel à 28 KDT HT avec une augmentation de 5% chaque deux années. Le montant facturé, au titre l'exercice 2021, est de 34 KDT HT.

7) Direct Phone Services «DPS»

- La Banque de Tunisie loue des locaux à DPS pour les besoins de son activité en Tunisie. Le loyer facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 263 KDT HT.
- La Banque de Tunisie est chargée des services financiers de DPS moyennant une rémunération annuelle de 20 KDT HT.

8) Société de promotion et de financement touristique Carthago

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société de Promotion et de Financement Touristique «SPFT CARTHAGO», en vertu de laquelle la banque héberge le siège social de la «SPFT CARTHAGO» et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins des activités de son personnel.

A ce titre, la société «SPFT CARTHAGO» peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 27 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 42 KDT HT.

9) Société Club Acquarius Nabeul SCAN

La Banque de Tunisie a conclu, le 24 décembre 2008, une convention avec la Société Club Acquarius Nabeul «SCAN», en vertu de laquelle elle héberge son siège social et met à sa disposition, à titre gracieux, un bureau et ce, pour les besoins de ses activités.

A ce titre, la société «SCAN» peut bénéficier de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque. En outre, celle-ci assure l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 Décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT hors taxes majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 34 KDT HT.

10) La Générale de Participations de Tunisie SICAF

- La Banque de Tunisie a conclu, le 31 décembre 2008, une convention avec la Société Générale de Participations de Tunisie SICAF, en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la Banque.

Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. Elle est également chargée de la gestion des conventions de rétrocession des participations prise dans le cadre du portefeuille de ladite société.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 46 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 71 KDT HT.

- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la Générale de Participations de Tunisie, au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 20 KDT HT.

11) La Générale Immobilière de Tunisie «GIT»

La Banque de Tunisie a conclu, le 26 janvier 2009, une convention avec la Société Générale Immobilière de Tunisie « GIT », en vertu de laquelle elle héberge son siège social et lui fait bénéficier, pour l'exercice de ses activités, de toutes les commodités dont dispose le siège social de la banque. Cette mise à disposition est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux.

En outre, la Banque assure la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction.

En contrepartie de l'ensemble de ces prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle de 22 KDT HT majorée de 5% annuellement. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 34 KDT HT.

12) BT SICAR

- La Banque de Tunisie a conclu, le 14 avril 2009, avec la Société «BT SICAR», une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition de celle-ci les locaux, équipements et logistiques nécessaires à l'exercice de son activité. La mise à disposition des locaux est consentie par la Banque de Tunisie à titre gracieux. Cette convention a fait l'objet d'un avenant au cours de l'exercice 2012 par lequel, il a été décidé de transformer l'hébergement à titre gracieux en une location rémunérée sur une période de deux ans allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2013 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer a été arrêté à 10 KDT HT majoré de 5% annuellement. Le montant facturé en 2021 s'élève à 16 KDT hors taxes.
- La Banque de Tunisie a conclu, le 25 mars 2009, avec la société «BT SICAR», une convention en vertu de laquelle elle assure à celle-ci la tenue de la comptabilité et l'organisation des réunions des conseils d'administration et des assemblées générales. En outre, la Banque assure la gestion des conventions de rétrocession des participations prises dans le cadre du portefeuille de la SICAR. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération annuelle de 12 KDT HT.
- Dans le cadre des conventions de gestion de fonds à capital risque conclues avec la BT SICAR, les fonds gérés par la BT SICAR pour le compte de la Banque de Tunisie s'élèvent, au 31 décembre 2021, à 311 926 KDT. La rémunération HT revenant à la BT SICAR au titre de l'exercice 2021 s'est élevée à 4 831 KDT.
- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société BT SICAR, certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 211 KDT HT.

13) Banque Fédérative du Crédit Mutuel «BFCM»

La Banque de Tunisie a conclu, le 17 juillet 2006, une convention avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuelle «B.F.C.M», en vertu de laquelle elle agit en tant que sous-dépositaire de titres et espèces en Tunisie pour le compte de la «BFCM» ou de ses clients. En contrepartie de ses prestations, la banque perçoit une rémunération fixée suivant un barème convenu entre les deux parties.

Cette convention est conclue pour une période de 180 jours calendaires renouvelables par tacite reconduction. Le montant perçu au titre de l'exercice 2021 s'élève à 81 KDT HT.

14) La Société de Transport de Fonds de Tunisie «TFT»

- La Banque de Tunisie loue à la «TFT», un bureau aménagé et équipé de ligne de communication téléphonique et de transmission de données (Réseaux), situé à la «Tour B» de son siège social sis au n° 2 Rue de Turquie à Tunis, ainsi qu'un parking situé au sous-sol de la même tour pouvant abriter quinze voitures. La période de location a commencé à compter du 1^{er} janvier 2013. Le loyer est fixé à 45 KDT HT par an, payable trimestriellement, et majoré de 5 % cumulatif par an, à compter de la troisième année de location. Un avenant a été signé le 22 février 2019 et a fixé le montant du loyer à 20 KDT, payable annuellement avec une majoration de 5% à compter de la 3^{ème} année de location. Ce contrat a été résilié en 2021. Le montant facturé en 2021 s'élève à 3 KDT HT.

- La Banque de Tunisie affecte, au profit de la société «TFT», certains cadres salariés. Les décisions de détachement prévoient que les montants facturés par la banque correspondent aux salaires et charges sociales supportés. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 s'élève à 13 KDT HT.
- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la «TFT», au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 1 DT HT.

15) Société de Participation et de Promotion des Investissements SICAR «SPPI»

- Une convention de location d'un bureau et de services administratifs et financiers a été conclue le 24 juin 2014 entre la Banque de Tunisie et la société « SPPI ». En rémunération de ces services, la Banque de Tunisie perçoit une commission annuelle de 5 KDT HT (2 KDT au titre de loyer et 3KDT pour les services administratifs et financiers).
- En 2021, la Banque de Tunisie a facturé à la société « SPPI », au titre des droits de garde sur les titres en dépôt, des frais s'élevant à 13 DT HT.

16) International Information Developments «IID»

La Banque de Tunisie a conclu une convention de services financiers le 28 décembre 2010 avec la société «IID». En rémunération de ses services, la banque reçoit une commission annuelle d'un montant de 15 KDT HT. Cette commission subit une augmentation annuelle de 3% qui pourra être révisée au terme de chaque année d'un commun accord entre les parties, pour tenir compte des conditions économiques en vigueur au moment du renouvellement de ladite convention. Le montant facturé au titre de l'exercice 2021 est de 20 KDT HT.

C. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA SOCIÉTÉ ENVERS LES DIRIGEANTS

I - Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements de la BT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le comité de rémunération issu du Conseil d'Administration du 13 février 2018.

A ce titre, le Directeur Général bénéficie de :

- Un salaire annuel fixe de 700 KDT ;
- Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 30 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 300 KDT ; et
- Une prime d'assurance vie égale à 27% de la rémunération totale brute.

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Le Directeur Général a bénéficié au cours de l'exercice 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de 400 dinars par mois de frais de carburant.

- Le Président du Conseil d'Administration est rémunéré par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.
- Suivant décision du comité de nomination et de rémunération du 27 avril 2017, les Directeurs Généraux Adjoins perçoivent, chacun :
 - Un salaire annuel fixe de 200 KDT à partir du 1er mars 2017 ;
 - Une prime annuelle variable, déterminée en fonction de la progression du produit net bancaire de la banque, payable après l'approbation des comptes par l'AGO, de 5 KDT sur chaque augmentation de 1% du PNB avec un plafond de 50 KDT ; et
 - Une voiture de fonction et des frais de carburant pour 350 dinars par mois.

Par ailleurs, ils recevront, chacun, une prime d'intéressement brute estimée à 72 KDT au titre de l'exercice 2021.

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

II - Les obligations et engagements de la Banque de Tunisie envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, se résument comme suit (en KDT) :

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	761	34	531	14	420	-
Dont émoluments et salaires	733	33	411	11	-	-
Dont charges sociales & fiscales	22	1	110	3	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	198	-	144	144	-	-
Total	959	34	675	158	420	-

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

pwc

Les Commissaires aux Comptes Associés
MTBF

Mohamed Lassad-BORJI

Mohamed Lassad-BORJI
Membre de l'Institut des Commissaires aux Comptes Associés
Institut des Commissaires aux Comptes Associés
105, rue de la République - 105, rue de la République
105, rue de la République - 105, rue de la République
Tél : 216 21 561 200
Fax : 216 21 561 200
Site : www.mtbf.com.tn

Grant Thornton

Tunisie Audit & Conseil TAC

Lamjed BEN M'BAREK

Lamjed BEN M'BAREK
Membre de l'Institut des Commissaires aux Comptes Associés
Institut des Commissaires aux Comptes Associés
105, rue de la République - 105, rue de la République
105, rue de la République - 105, rue de la République
Tél : 216 21 561 200
Fax : 216 21 561 200
Site : www.mtbf.com.tn

DEFINITION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

- DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de la consolidation des états financiers est déterminé conformément à la loi n° 2001-117 du 06/12/2001. Selon les termes de cette loi, il existe trois catégories de contrôle, entraînant la consolidation :

- o Le contrôle exclusif : Le contrôle est exclusif lorsque la société mère détient, directement ou indirectement, 40% et plus des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire n'en dispose d'autant. Dans ce cas la consolidation est faite par intégration globale.
- o Le contrôle conjoint : La notion de contrôle conjoint implique un partage du contrôle ; c'est-à-dire qu'aucun co-entrepreneur n'est en mesure, à lui seul, d'exercer un contrôle prépondérant. C'est la méthode de l'intégration proportionnelle qui est appliquée dans ce cas.
- o L'influence notable : L'influence notable est présumée lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par ses filiales, 20 % ou plus des droits de vote d'une autre entreprise. Dans ce cas il est fait usage de la méthode de mise en équivalence.

- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

L'application des dispositions de la loi n° 2001-117 dégage pour la Banque de Tunisie deux types de contrôle : contrôle exclusif et influence notable. Par conséquent, le périmètre de consolidation est composé comme suit :

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2021	2020	2021	2020
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,89%	99,91%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,48%	54,49%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	51,48%	52,48%	45,70%	46,71%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,43%	99,45%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE «GIT SA»	100,00%	100,00%	54,48%	54,49%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	99,88%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,73%	76,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,33%	43,34%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,00%	58,01%
Assurance				
ASTREE ASSURANCE	59,88%	59,99%	54,48%	54,49%
Promotions Touristique				
SCAN - SOCIÉTÉ CLUB ACQUARUS NABEUL	100,00%	100,00%	39,27%	39,28%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,28%
Transport de Fonds				
TFT - TRANSPORT DE FONDS DE TUNISIE	99,99%	99,99%	99,86%	99,88%

Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2021	2020	2021	2020
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	97,36%	97,20%	56,05%	54,04%
SICAV RENDEMENT	18,15%	30,78%	14,81%	26,42%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié)

- Taux de détention inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

Participations exclues du périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,71%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	24 770	22,89%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.

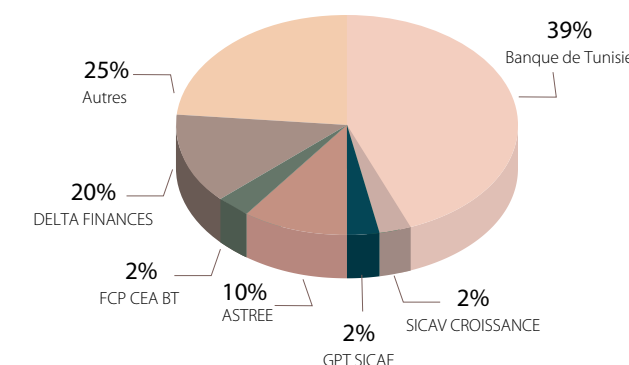
(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE EXERCICE 2021

- Placements de Tunisie SICAF

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 10.000.000 Dinars, divisé en 1.000.000 d'actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La société Placements de Tunisie a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de 18.000 Dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2001-91 du 7 août 2001 et la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003.

La société a pour objet, la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Cette participation a régulièrement procuré à la BT un dividende substantiel grâce à la bonne qualité de son portefeuille.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Total Bilan	16 074 863	16 748 647	19 028 730	18 971 880
Produits d'Exploitation	2 774 724	3 290 679	5 013 258	4 552 464
Charges d'Exploitation	225 092	455 757,000	515 137,000	586 265
Résultat Net	2 543 715	2 825 001,000	4 488 178,000	3 956 985
Cours Boursier de l'action	43,555	46,500	44,300	44,140
Bénéfice / Action	2,544	2,828	4,488	3,957
Dividende Unitaire	2,200	2,200	4,000	3,900
PER	17,121	16,443	9,871	11,155
Dividendes Yield	5,05%	4,73%	9,03%	8,84%

Le total Bilan de Placements de Tunisie SICAF a quasiment stagné entre 2020 et 2021, 19.028.730 Dinars en 2020 contre 18.971.880 Dinars à fin 2021.

Les titres d'investissement présentent 65% du total bilan, qui s'élèvent à 12.340.733 Dinars en 2021 contre 9.262.574 Dinars une année auparavant.

Il y a lieu de rappeler que ces titres se composent des meilleures valeurs de la place tant sur le plan valeur intrinsèque que sur le plan rendement.

Les Produits d'Exploitation ont enregistré une baisse de 9,19% entre 2021 et 2020, pour se situer à 4.552.464 Dinars à fin 2021. Cette baisse est dû essentiellement aux dividendes encaissés en 2021 qui se sont élevés à 3.447.573 Dinars contre 4.689.357 Dinars en 2020, soit une baisse de 26,48%. Cette baisse est liée au fait que l'exercice 2020 a été marqué par la distribution d'un dividende exceptionnel par la société ASTREE.

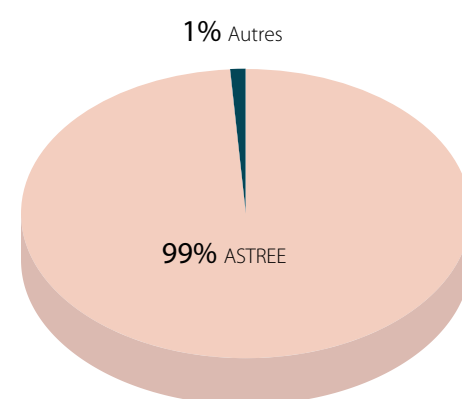
Les Charges d'Exploitation sont passées de 515.137 en 2020 à 586.265 Dinars à fin 2021, soit une hausse de 13,81%. Cette augmentation est liée à la dotation aux amortissements et aux provisions sur portefeuille titres qui sont passées de 195.771 Dinars en 2020 à 268.334 Dinars à fin 2021, soit une hausse de plus de 37%.

Le résultat net de la société se situe à 3.956.985 Dinars en 2021 contre 4.488.178 Dinars en 2020, soit une hausse de 11,84%.

- La Générale de Participations de Tunisie SICAF

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 20.000.000 Dinars, divisé en 200.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La Générale de Participations de Tunisie est une Société d'Investissement à Capital Fixe. Elle est régie par la loi n° 88-92 du 02 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n° 92-113 du 23 novembre 1992, la loi n° 95-87 du 30 octobre 1995 et la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a été créée en 1995 avec un capital initial de 5.000.000 dinars. Ce capital a connu plusieurs augmentations successives pour atteindre 20.000.000 Dinars.

La Générale de Participations de Tunisie est contrôlée par l'ASTREE qui détient plus de 99% de son capital. Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le portefeuille de la Générale de Participations de Tunisie SICAF comprend, pour l'essentiel, des valeurs sûres et à fort potentiel de croissance et recèle des plus-values latentes importantes.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Total Bilan	24 086 371	25 317 939	23 950 748	22 997 701
Produits d'Exploitation	1 180 439	3 789 546	1 379 550	1 174 276
Charges d'Exploitation	479 220	1 060 938	235 614	930 399
Résultat Net	697 804	2 720 722	1 141 520	241 618
Valeur Mathématique de l'action	120,358	126,462	119,669	114,877
Bénéfice / Action	3,489	13,604	5,708	1,208
Dividende Unitaire	7,500	12,500	6,000	2,500
V. Mathématique/Bce Par Act°	34,496	9,296	20,967	95,090
Dividendes Yield	6,23%	9,88%	5,01%	2,18%

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 22.997.701 Dinars contre 23.950.748 Dinars en 2020.

Les produits d'exploitation ont enregistré une baisse de 14,88%, pour passer de 1.379.550 Dinars en 2020 à 1.174.276 Dinars à fin 2021. Cette baisse s'explique par une légère diminution au niveau des dividendes encaissés en 2021 913.031 Dinars en 2021 contre 1.042.652 Dinars une année auparavant, ainsi qu'à la faible reprise sur provisions sur portefeuille titres effectuée par la GPT SICAF courant l'année 2021, avec seulement 99.289 Dinars contre 808.638 Dinars en 2020.

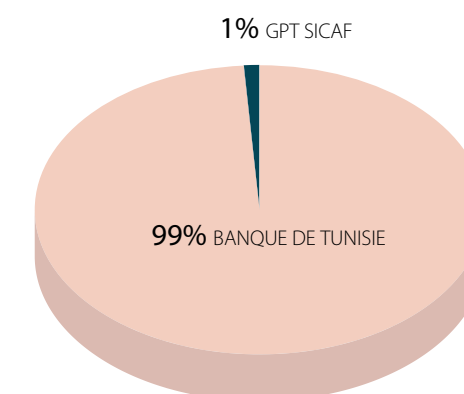
On note par contre une hausse importante au niveau des charges d'exploitation, qui ont atteint 930.446 Dinars en 2021 contre 235.614 Dinars à fin 2020. Cette augmentation est expliquée par une forte dotation aux amortissements et aux provisions sur portefeuille titres comptabilisées courant l'exercice 2021 dû à la dégradation de la valorisation de certaines actions détenues par la GPT SICAF au 31-12-2021.

Aussi, la Générale de Participations de Tunisie SICAF a enregistré à fin 2021 un résultat net de 241.618 Dinars contre 1.141.520 Dinars une année auparavant.

- Société de Bourse de Tunisie – SBT-

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 1.000.000 Dinars, divisé en 40.000 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La Société de Bourse de Tunisie est une société d'intermédiation affiliée à la Banque de Tunisie. Elle a été créée en 1996 dans le cadre de la loi 94-117.

La Société de Bourse de Tunisie gère trois OPCVM de distribution :

- SICAV Rendement : (Sicav obligataire avec un actif net de 425,211 Millions de Dinars au 31-12-2021).
- SICAV Croissance : (Sicav mixte à dominante actions avec un actif net de 13,803 Millions de Dinars au 31-12-2021).
- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE : (Fond Commun de Placement mixte qui permet à ses souscripteurs d'associer à la fois l'avantage fiscal et les performances potentielles de la bourse, son actif net s'établit au 31-12-2021 à 7,768 Millions de Dinars).

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Total Bilan	2 411 742	2 712 816	7 785 822	2 458 707
Produits d'Exploitation	770 124	1 262 359	791 648	876 128
Charges d'Exploitation	661 677	1 086 086	784 239	904 908
Résultat Net	148 983	200 804	103 441	55 573
Valeur Mathématique de l'action	45,336	46,606	44,192	45,681
Bénéfice / Action	3,725	5,020	2,586	1,389
Dividende Unitaire	3,750	5,000	2,500	1,250
V. Mathématique/Bce Par Act°	12,171	9,284	17,089	32,880

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 2.458.707 Dinars contre 7.785.822 Dinars en 2020.

En 2021, les produits d'exploitation ont enregistré une hausse de 10,7% par rapport à ceux réalisés en 2020, pour se situer à 876.128 Dinars, contre 791.648 Dinars une année auparavant. Cette hausse est dû à l'augmentation des courtages sur opérations de bourse perçu courant l'exercice 2021, et qui s'établit à 360.127 Dinars, contre 283.421 Dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 15,4% entre 2020 et 2021, pour passer se situer à 904.908 Dinars en 2021 contre 784.239 Dinars à fin 2020.

Le résultat net de la société s'est dégradé de 46,3% entre 2020 et 2021, pour passer de 103.441 Dinars à 55.573 Dinars.

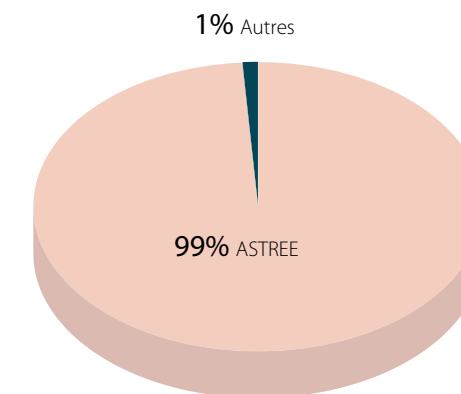
- Générale Immobilière de Tunisie – GIT SA

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 8.000.000 Dinars, divisé en 80.000 actions de 100 Dinars chacune.

En 2017, et dans le cadre de son programme d'ajustement des taux de participation à moins de 20% exigé par les dispositions de la loi bancaire N° 48-2016 du 11 Juillet 2016 et notamment les articles 75 et 195, la Banque de Tunisie a procédé à la cession de sa participation au profit de l'ASTREE. Cette dernière a également acquis la participation de toutes les filiales, à fin 2017.

Aussi, avant de trancher sur l'avenir de la société GIT SA (conserver l'agrément de promotion immobilière ou entamer sa liquidation), et pour éviter toutes réserves du commissaire aux comptes qui pourrait être mentionnée dans son rapport du 31-12-2021, il a été nécessaire de restructurer le capital social de GIT SA pour se conformer à la réglementation en vigueur (minimum 7 actionnaires d'une société anonyme). D'où la cession par ASTREE de 6 actions GIT SA au profit des filiales du Groupe BT ainsi qu'au PDG de la société GIT SA pour se conformer au C.S.C.



• Activité de la société :

Elle a été créée en 2000, dans le but de mettre en valeur un terrain sis à rue Jamel Abdennasser.

Elle a réalisé la construction d'un bâtiment composé d'un Rez-de-chaussée, d'une Mezzanine et de cinq (05) étages ; et d'un Parking souterrain à deux niveaux (82 places).

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Total Bilan	9 053 671	8 782 971	8 807 428	8 810 506
Produits d'Exploitation	883 640	354 649	284 610	291 586
Charges d'Exploitation	512 439	179 150	57 510	92 399
Résultat Net	372 454	241 574	280 288	263 396
Valeur Mathématique de l'action	110,022	108,542	109,045	109,088
Bénéfice / Action	4,656	3,020	3,504	3,292
Dividende Unitaire	4,500	3,000	3,250	4,300
V. Mathématique/Bce Par Act°	23,630	35,945	31,124	33,133

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 8.810.506 Dinars contre 8.807.428 Dinars en 2020.

La société a enregistré une maigre évolution de près de 2,45% au niveau des produits d'exploitation qui sont de l'ordre de 291.586 Dinars à fin 2021 contre 284.610 Dinars une année auparavant.

A l'instar de l'année précédente, le chiffre d'affaires de la société enregistré en 2021 est constitué uniquement par le produit de location de 4 bureaux, aucune vente d'appartements n'a été réalisée.

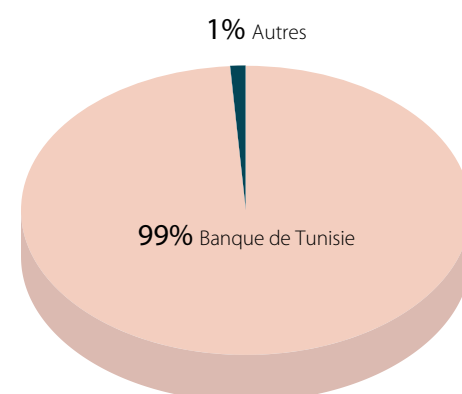
Les charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 60,67% entre 2020 et 2021, pour passer de 57.510 Dinars en 2020 à 92.399 Dinars à fin 2021, cette importante hausse s'explique par la dotation aux provisions sur portefeuille titres pour un montant de 53.573 Dinars en 2021 contre seulement 294 Dinars une année auparavant.

Le résultat net réalisé par la société courant l'exercice 2021, s'élève à 263.396 Dinars contre 280.288 Dinars une année auparavant.

- BT SICAR-

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 5.000.000 Dinars, divisé en 50.000 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La BT SICAR est une société d'investissement à capital risque qui a pour objet la participation pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires.

C'est une société anonyme régie par la loi n°88-92 du 02/08/1988 et les textes subséquents relatifs aux sociétés d'investissement notamment la loi n° 99 du 21 Octobre 2011 portant modification de la législation relative aux sociétés d'investissement à capital risque et la loi n°2008-77 du 22 décembre 2008 portant loi de finance pour l'année 2009.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Total Bilan	226 619 384	296 361 717	328 663 452	331 954 183
Valeur Mathématique de l'action	85,473	91,111	130,329	210,832
Produits d'Exploitation	1 410 007	2 136 867	3 046 718	4 483 266
Charges d'Exploitation	617 298	1 330 672	308 560	334 336
Résultat Net	578 559	281 902	1 960 927	4 025 144

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 331.954.183 Dinars contre 328.663.452 Dinars en 2020.

Les produits d'exploitation composés de commissions sur Fonds Gérés ont enregistré une hausse de 47,15% entre 2020 et 2021, pour passer de 3.046.718 Dinars à 4.483.266 Dinars.

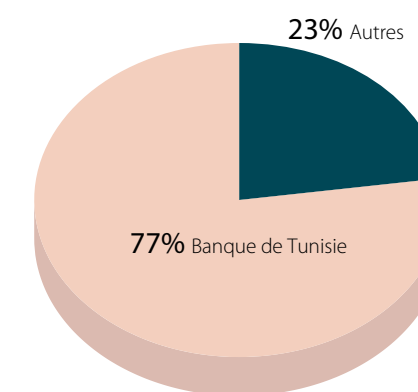
Les charges d'exploitation ont connu quant eux une hausse à hauteur de 8,35%, pour se situer à 334.336 Dinars à fin 2021 contre 308.560 Dinars une année auparavant.

Le résultat net de la société a été multiplié par 2 en 2021, pour se situer à 4.025.144 Dinars contre 1.960.927 Dinars à fin 2020.

- SPPI SICAR

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 760.450 Dinars, divisé en 760.450 actions de 1 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La Société Participation & Promotion Investissements « SPPI SICAR » est une société d'investissement à capital risque. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers, au renforcement des fonds propres des entreprises, principalement dans les secteurs prioritaires en vue de sa rétrocession.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	760 450	760 450	760 450	760 450
Total Bilan	20 167 759	1 694 400	1 749 157	1 664 783
Valeur Mathématique de l'action	1,880	1,215	1,281	1,189
Produits d'Exploitation	74 510	82 898	60 649	61 543
Charges d'Exploitation	9 310	17 249	9 321	16 182
Résultat Net	62 081	64 868	50 048	44 470

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 1.664.783 Dinars contre 1.749.157 Dinars en 2020, soit une baisse de 4,82%.

Les produits d'exploitation ont pratiquement stagné pour se situer à 61.543 Dinars à fin 2021 contre 60.649 Dinars une année auparavant.

Les charges d'exploitation sont passées de 9.321 Dinars en 2020 à 16.182 Dinars au 31-12-2021, soit une évolution de plus de 73%.

Le résultat de l'exercice 2021 réalisé par la « SPPI SICAR » s'élève à 44.470 Dinars, contre 50.047 Dinars enregistré à fin 2020.

- Sicav Rendement

• Activité de la société :

La Sicav Rendement est une Société d'Investissement à Capital Variable créée le 8 Juillet 1992 par la Banque de Tunisie dans le cadre de la loi n°88-92 du 02 Août 1988 sur les Sociétés d'Investissement. Il s'agit d'un OPCVM régi actuellement par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n° 59 du 24 Juillet 2001).

La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale, aux placements à revenu fixe.

La Banque de Tunisie joue le rôle de dépositaire de Sicav Rendement alors que sa gestion financière est confiée à la Société de Bourse de Tunisie.

Sur le plan opérationnel, le rôle de la BT consiste en :

- La conservation des titres et des fonds de la société Sicav Rendement ;
- L'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- La collecte des ordres de souscription et de rachat à travers notre réseau de guichets ;
- Le contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la Sicav.

En contrepartie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération de 0,6% T.T.C. l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 2.890.337 Dinars.

Le portefeuille de Sicav Rendement est constitué essentiellement d'emprunts d'Etat, d'obligations émises ou garanties par des banques, ainsi que des placements monétaires et fonds en dépôt au sein de la Banque de Tunisie.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Actif Net	435 818 743	448 937 860	525 909 875	425 211 148
Résultat Distribuable	19 163 606,000	22 053 213	24 738 656	19 686 365
Dividende Unitaire	4,574	5,154	4,941	4,879
Résultat Net	22 083 969	23 630 081,000	25 358 507	24 523 817
Valeur Liquidative	104,017	104,910	105,040	105,388
Taux de Rendement	4,74%	5,26%	5,04%	5,04%

Au 31-12-2021 l'actif net de Sicav Rendement a atteint 425.211.148 Dinars.

Le résultat distribuable est de 19.686.365 Dinars, ce qui permet de distribuer un dividende unitaire de 4,879 Dinars au titre de l'exercice 2021 soit un taux de rendement de 5,04%.

- Sicav Croissance

• Activité de la société :

La Sicav Croissance est une société d'Investissement à Capital Variable créée le 5 juin 2000 par la Banque de Tunisie avec pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres d'un portefeuille de valeurs mobilières, composé essentiellement d'actions cotées en bourse. Elle est régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placements Collectifs.

La gestion financière de Sicav Croissance est assurée par la Société de Bourse de Tunisie alors que la Banque de Tunisie assure le rôle de dépositaire.

A ce titre, la BT est chargée :

- de la tenue du compte titres et des comptes espèces de la SICAV.
- de l'encaissement ou du paiement sur les valeurs détenues par Sicav Croissance.
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles régissant les OPCVM.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.1% TTC l'an de l'actif net de Sicav Croissance. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 13.209 Dinars.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Actif Net	15 609 824	14 685 784	12 563 758	13 803 500
Résultat Distribuable	456 157	535 647	234 252	683 841
Dividende Unitaire	9,117	11,049	5,216	14,327
Résultat Net	1 111 827	7 984	-585 399	663 027
Valeur Liquidative	311,972	302,925	279,785	289,200
Taux de Rendement	7,32%	0,02%	-3,99%	5,23%

L'actif net de Sicav Croissance s'est établi au 31 Décembre 2021 à 13.803.500 Dinars contre 12.563.758 Dinars, soit une évolution de 9,87%.

La structure de l'actif net de Sicav Croissance, au 31 Décembre 2021, se compose d'actions pour un montant 9.337.118 Dinars représentant 67,64% de son actif net, d'obligations pour un montant 797.684 Dinars, de

titres d'OPCVM pour un montant de 566.460 Dinars et de placements monétaires pour un montant de 3.116.864 Dinars représentant 22,58% de l'actif net.

Le résultat distribuable de l'exercice 2021 s'élève à 683.841 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2021 s'établit à 14,327 Dinars.

Le rendement global de l'action pour l'année 2021 se situe à 5,23%.

- FCP CEA BANQUE DE TUNISIE

• Activité de la société :

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes «CEA», régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2017, n° 59/2017.

Le capital initial à 100.000 dinars divisé en 10 000 parts de 10 Dinars chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP CEA BANQUE DE TUNISIE est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque de Tunisie. Son gestionnaire est la Société de Bourse de Tunisie.

Le fonds a été constitué le 6 novembre 2018, et l'ouverture au public a eu lieu en date du 11 février 2019.

La Banque de Tunisie perçoit en rémunération de ses services une commission égale à 0.2% TTC l'an de l'actif net de FCP CEA BT. Cette commission est calculée quotidiennement et versée à la Banque trimestriellement.

Au titre de l'exercice 2021, les honoraires de la Banque de Tunisie s'élèvent à 13.520 Dinars.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2019	2020	2021
Actif Net	2 009 151	2 726 759	7 768 138
Résultat Distribuable	28 635	60 729	241 059
Dividende Unitaire	0,143	0,227	0,321
Résultat Net	10 978	97 478	263 861
Valeur Liquidative	10,036	10,217	10,368
Taux de Rendement	0,36%	3,23%	3,70%

L'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE s'est établi au 31 Décembre 2021 à 7.768.138 Dinars contre 2.726.759 Dinars.

La structure de l'actif net de FCP CEA BANQUE DE TUNISIE, au 31 Décembre 2021, se compose d'actions pour un montant 6.366.221 Dinars représentant 81,95% de son actif net, d'obligations et de valeurs assimilées pour un montant 1.344.148 Dinars, qui représentent 17,30% de l'actif net de la société.

Le résultat distribuable de l'exercice 2021 s'élève à 241.059 Dinars. Le dividende net par action de l'exercice 2021 s'établit à 0,321 Dinars.

Le rendement global de l'action pour l'année 2021 se situe à 3,70%, contre 3,23% une année auparavant.

- La Foncière les Oliviers

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 125.000 Dinars, divisé en 25.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :

• Activité de la société :

La Foncière les Oliviers est une société créée en Juillet 1999 avec un capital de 125 milles dinars réparti en 25 milles actions d'une valeur nominal de 5 dinars suite à la scission de la Société Hôtelière Sfaxienne en deux nouvelles Sociétés.

Elle a pour objet la location de terrains et immeubles et toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières.

• Principaux Indicateurs :

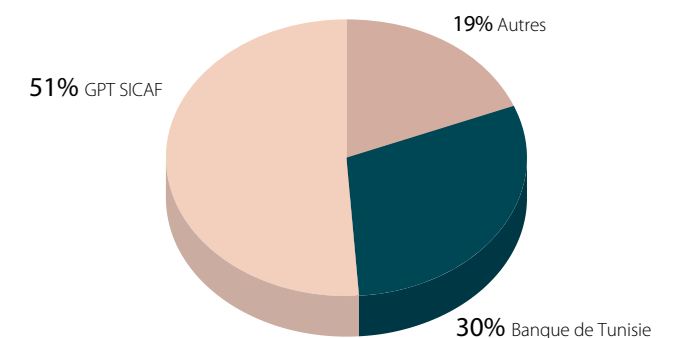
Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	125 000	125 000	125 000	125 000
Total Bilan	482 289	704 284	580 491	566 989
Produits d'Exploitation	184 897	192 265	201 794	211 799
Charges d'Exploitation	34 534	28 894	32 027	37 808
Résultat Net	131 309	277 055	170 162	172 725
Valeur Mathématique de l'action	14,909	20,992	17,798	16,707
Bénéfice / Action	5,252	11,082	6,806	6,909
V. Mathématique/Bce Par Act°	2,839	1,894	2,615	2,418

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 566.989 Dinars contre 580.491 Dinars en 2020.

Les produits d'exploitation, se sont élevés à 211.799 Dinars en 2021 contre 201.794 Dinars à fin 2020, soit une légère hausse de 4,96%.

Les charges d'exploitation ont enregistré une évolution de 18% pour se situer au 31-12-2021 à 37.808 Dinars contre 32.027 Dinars à fin 2020.

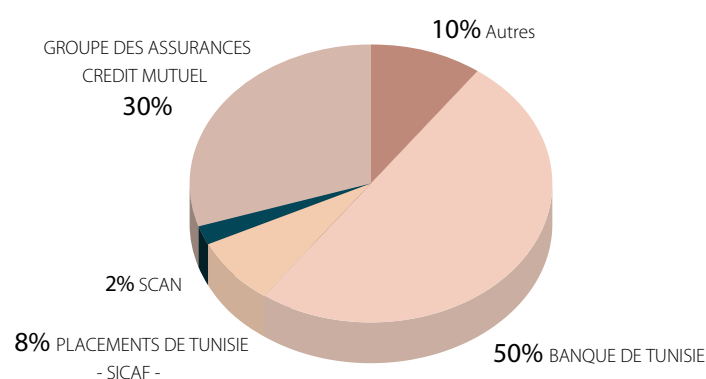
Le résultat net de la société a pratiquement stagné entre 2020 et 2021 pour se situer à 172.725 Dinars au 31-12-2021 contre 170.162 Dinars à fin 2020.



- Compagnie d'Assurances et de Réassurances - ASTREE

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 30.000.000 Dinars, divisé en 6.000.000 actions de 5 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

Crée en 1949, l'Astrée Compagnie d'Assurances et de Réassurances est l'une des premières sociétés d'assurance en Tunisie.

Son activité consiste à entreprendre toutes opérations d'Assurances et de Réassurances de toutes sortes de risques en Tunisie et à l'étranger ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à celles-ci.

Aujourd'hui, la participation du groupe Banque de Tunisie s'élève à 60%. Le groupe des Assurances du Crédit Mutuel, qui détient 30% du capital de l'ASTREE, forme avec la Banque de Tunisie et ses partenaires, un groupe agissant de concert, ce qui a permis à la Banque un contrôle significatif de la compagnie.

L'ASTREE exerce dans les diverses branches d'activités de l'assurance : Automobile, Maladie, transport, Incendie, Vie, Risques spéciaux, Responsabilité civile, Agricole, Invalidité, Assistance, assurance-crédit

L'ASTREE par décision de l'AGE du 23-05-2017, a procédé à une augmentation de capital, pour le porter de 20.000.000 Dinars à 30.000.000 Dinars, et ce, par incorporation des réserves facultatives et l'attribution d'une action gratuite pour deux actions anciennes.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	30 000 000	30 000 000	30 000 000	30 000 000
Total Bilan	514 314 741	599 371 910	630 810 375	686 764 477
Résultat Non Vie	10 545 985	23 279 132	25 863 627	7 762 313
Résultat Vie	7 216 748	23 032 651	10 533 472	4 208 100
Résultat Net	16 318 785	51 276 988	25 524 992	21 056 249
Cours Boursier de l'action	37,422	43,785	59,056	56,200
Bénéfice / Action	2,720	8,546	4,254	3,509
PER	13,758	5,123	13,882	16,014

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 686.764.477 Dinars contre 630.810.375 Dinars en 2020.

Le résultat non vie de la société s'est établi en 2021 à 7.762.313 Dinars contre 25.863.627 Dinars en 2020, soit un différentiel défavorable de 18,1 Millions de Dinars. Ce recul est lié principalement à un retour à la tendance normale, après une année exceptionnelle 2020, des indicateurs techniques des principales branches d'activité, et plus précisément de l'Auto et de la Maladie dont la sinistralité s'est aggravée en 2021.

Le résultat vie accuse également un recul de 6,3 Millions de Dinars en passant de 10.533.472 Dinars en 2020 à 4.208.100 Dinars à fin 2021. Cette baisse enregistrée dû essentiellement à :

- La détérioration de la sinistralité de la branche de 8,6 points et plus précisément au niveau des assurances décès en raison du COVID avec un différentiel de sinistres déclarés de plus de 4,1 Million de Dinars.
- L'augmentation des frais d'exploitation liée essentiellement à la révision du taux de rémunération.

Le résultat net s'est situé à fin 2021 à 21.056.249 Dinars contre 25.524.992 Dinars en 2020, soit une baisse de 17,51%.

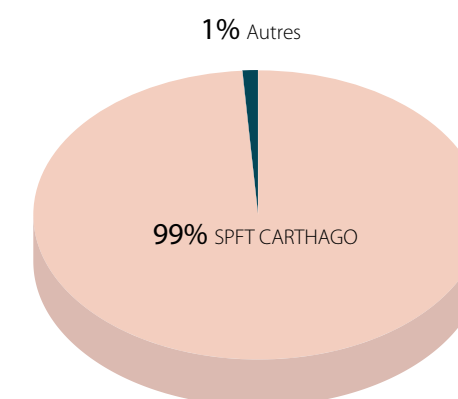
Le Chiffre d'Affaires enregistré par l'ASTREE au 31-12-2021 s'élève à 186,345 Millions de Dinars, avec une croissance à hauteur de 6,41% (+11,219 Millions de Dinars) par rapport à celui enregistré en 2020.

L'année 2021 s'est caractérisée par une certaine reprise de l'activité après une année 2020 marquée par les effets de la pandémie COVID-19. Toutefois la persistance d'une conjoncture économique difficile n'a pas été propice au développement de l'investissement, ce qui a freiné la relance de l'activité de secteur des assurances, notamment en matière d'affaires nouvelles surtout pour le segment des entreprises.

- SCAN – Société Club Acquarus Nabeul-

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 3.652.250 Dinars, divisé en 146.090 actions de 25 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La SCAN est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1984, détenue à hauteur de 99% par la société CARTHAGO.

La SCAN est propriétaire d'un complexe hôtelier à Nabeul dénommé « Club Aquarius Nabeul », d'une capacité de 500 lits.

La société est en arrêt d'exploitation depuis 2011.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	3 652 250	3 652 250	3 652 250	3 652 250
Total Bilan	11 133 918	10 822 416	11 104 111	11 089 629
Valeur Mathématique de l'action	66,991	70,404	75,168	75,635
Résultat Net	40 227	206 536	695 903	68 258

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 11.089.629 Dinars contre 11.104.111 Dinars en 2020.

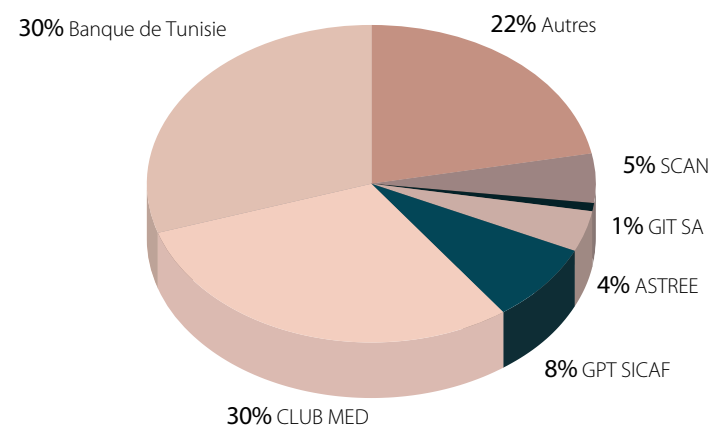
La société a enregistré à fin 2021 un repli de plus de 90% au niveau de son résultat net, pour s'établir à 68.258 Dinars contre 695.903 Dinars une année auparavant. Cette baisse provient de la hausse des charges d'exploitation qui sont passées de 286.481 Dinars en 2020 à 369.183 Dinars à fin 2021, dû à la comptabilisation d'une dotation aux provisions sur portefeuille titres à hauteur de 85.681 Dinars.

La chute du résultat net de la société SCAN, provient également de la baisse des produits financiers qui se situent à 444.078 Dinars au 31-12-2021 contre 968.392 Dinars une année auparavant.

- Soprofit CARTHAGO

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 45.502.600 Dinars, divisé en 455.026 actions de 100 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

SOPROFIT CARTHAGO est une société anonyme de promotion et de financement touristique créée en 1967.

Il s'agit d'une société touristique en partenariat avec Club Méditerranée. Elle est propriétaire de trois unités hôtelières à DJERBA à savoir :

- DJERBA LA DOUCE : un village de vacances de 650 lits de catégorie supérieure, bâti sur un terrain de 20H.
- CALYPSO : une unité hôtelière de 750 lits de catégorie 4 étoiles.
- DJERBA LA FIDELE : cette unité fait partie des villages conçus par CLUB MED. Elle est dotée d'une capacité d'hébergement de 1100 lits.

Il s'agit pour la Banque de Tunisie d'un partenariat stratégique avec Club Med, qui demeure historiquement l'actionnaire de référence auquel, les unités JERBA LA DOUCE et CALYPSO sont louées. DJERBA LA FIDELE est en arrêt d'exploitation.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	45 502 600	45 502 600	45 502 600	45 502 600
Total Bilan	57 010 040	59 294 334	54 993 493	55 914 807
Produits d'Exploitation	5 500 000	6 810 139	1 993 657	3 045 910
Charges d'Exploitation	2 861 336	2 953 057	2 690 353	2 643 526
Résultat Net	2 220 729	3 329 038	-19 285	929 391
Valeur Mathématique de l'action	124,404	126,820	119,478	121,521
Bénéfice / Action	4,880	7,316	-0,042	2,043

La SPFT CARTHAGO a renoué avec les résultats positifs en 2021, en effet, la société a enregistré un résultat net positif de l'ordre 929.391 Dinars à fin 2021 contre un résultat net déficitaire de l'ordre de -19.285 Dinars une année auparavant.

En effet, les produits d'exploitation de l'exercice 2021 ont atteint les 3.045.910 Dinars contre 1.993.657 Dinars à fin 2020, soit une hausse de plus de 50%.

Cette reprise est dû à la refacturation tout au long de l'année 2021 du loyer de CLUB MED avec une réduction de 50%, contre une annulation du loyer lors de l'année précédente pour les hôtels Djerba La Douce et Calypso, pour la période courant du 16 Mars 2020 au 15 Septembre 2020 (soit 6 mois de loyer), et une réduction du loyer de 50% pour la période restante de l'année, du 16 Septembre 2020 au 31 Décembre 2020 (soit 3 mois et 1/2).

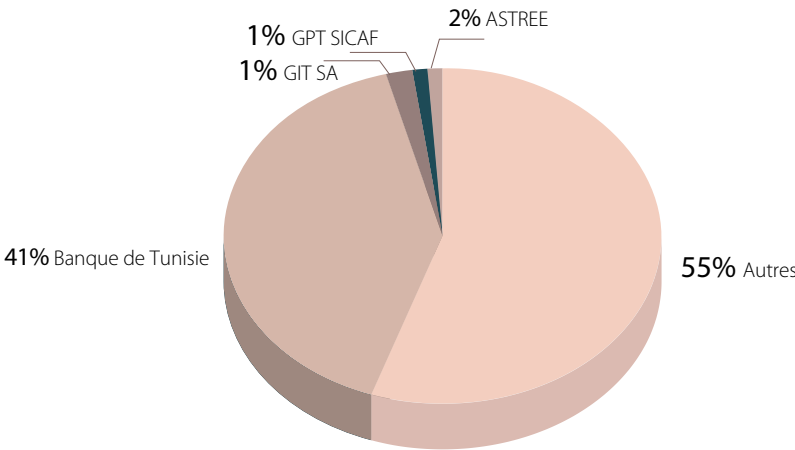
Les charges d'exploitation ont enregistré une légère baisse de 1,7% pour se situer à 2.643.526 Dinars à fin 2021 contre 2.690.353 Dinars une année auparavant.

Cette diminution est dû essentiellement à la baisse enregistrée au niveau des dotations aux amortissements et aux provisions qui sont passées de 2.286.576 Dinars en 2020 à 2.148.998 Dinars à fin 2021, soit une régression de 6%, cette baisse a été par contre compensée par une hausse au niveau de la charge de personnel qui est passée de 55.776 Dinars en 2020 à 67.642 Dinars au 31-12-2021, ainsi que les autres charges d'exploitation qui ont enregistré une augmentation de 22,66% pour passer de 348.001 Dinars à 426.886 Dinars entre 2020 et 2021.

- SPCB - Société du Pôle de Compétitivité de Bizerte

• Capital et Actionnariat :

Le capital social de la société s'élève actuellement à 15.000.000 Dinars, divisé en 1.500.000 actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

La Société Pôle de Compétitivité de Bizerte, est une société anonyme constituée en 2006 dans le cadre de la loi n° 2001-50 relative aux entreprises des pôles technologiques, et avec un capital initial de 1 Million de Dinars.

La société a connu deux augmentations de capital. La dernière en date a eu lieu en 2013, portant ainsi le capital de 10 Millions de Dinars à 15 Millions de Dinars, et ramenant la participation du Groupe Banque de Tunisie à 44,9% du total du capital.

Le Pôle de Compétitivité de Bizerte est un espace intégré qui regroupe trois composantes :

- Un technopôle Agroalimentaire.
- Des espaces industriels.
- Un réseau de partenaires « Agro'tech ».

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
Total Bilan	17 734 480	17 037 556	17 171 467	18 968 775
Valeur Mathématique de l'action	9,920	10,164	10,486	10,974
Produits d'Exploitation	4 325 121	3 544 872	3 151 207	3 451 940
Charges d'Exploitation	3 306 052	3 085 757	2 608 112	2 817 229
Résultat Net	648 863	365 923	482 973	732 497

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 18.968.775 Dinars contre 17.171.467 Dinars en 2020.

Les produits d'exploitation ont enregistré une hausse de 9,54%, pour passer de 3.151.207 Dinars en 2020 à 3.451.940 Dinars à fin 2021, cette augmentation s'explique essentiellement par l'évolution des ventes de terrains réalisées en 2021, avec un chiffre d'affaires de 3.272.410 Dinars contre 2.958.065 Dinars à fin 2020.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2021 s'élèvent à 2.817.229 Dinars contre 2.608.112 Dinars en 2020, cette hausse s'explique par les dépenses engagées au titre de l'aménagement des lots vendus dans l'espace El Azib durant l'année 2021, ainsi qu'aux aménagement des deux sites, technopôle et la zone industrielle El Azib.

Le résultat net de la société se situe au 31-12-2021 à 732.497 Dinars contre 482.973 Dinars à fin 2020, soit une hausse de plus de 51%.

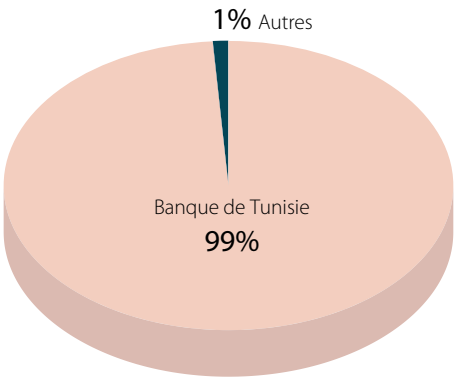
- TFT - Transport de Fonds de Tunisie

• Capital et Actionnariat :

La TFT par décision de l'AGE du 22-06-2021, a procédé à une réduction de la valeur nominale de l'action de 100 à 10 Dinars, par restitution de 90 Dinars par action. Le capital social a été ramené ainsi de 1.000.000 Dinars à 100.000 Dinars.

La restitution de l'ensemble des actionnaires a été réalisée courant l'année 2021, chacun au prorata de sa participation.

Ainsi, le capital social de la société s'élève actuellement à 100.000 Dinars, divisé en 10.000 actions de 10 Dinars chacune, réparti au 31 Décembre 2021 comme suit :



• Activité de la société :

Créée en Juillet 2012, la société a pour objet, le transport, le chargement et le déchargement des fonds ou de valeurs, pour le compte de la Banque de Tunisie, l'accomplissement de toutes les opérations liées à la manipulation, au comptage, à la sauvegarde et à la protection des fonds ou valeurs transportés jusqu'à leur remise à leur destinataire, celles ayant trait à la gestion des automates bancaires ainsi que toutes autres opérations mobilière ou immobilière, commerciale ou financière se rapportant à l'objet social.

• Principaux Indicateurs :

Indicateurs	2018	2019	2020	2021
Capital Social	1 000 000	1 000 000	1 000 000	100 000
Total Bilan	1 266 370	1 468 738	1 539 044	376 966
Valeur Mathématique de l'action	106,392	124,025	134,962	28,514
Produits d'Exploitation	745 000	580 000	490 000	54 000
Charges d'Exploitation	800 396	605 156	510 595	47 698
Résultat Net	10 507	176 330	109 375	148 948

L'année 2021 est clôturée avec un total bilan de 376.966 Dinars.

Les produits d'exploitation réalisés par la société en 2021 s'élèvent à 54.000 Dinars contre 490.000 Dinars une année auparavant, cette baisse est la conséquence de la résiliation de la convention conclue entre la TFT et la Banque de Tunisie qui consistait au transport de fonds, et ce, à compter du 31-01-2021.

Les charges d'exploitation se sont élevées au 31-12-2021 à 47.698 Dinars contre 510.595 Dinars à fin 2020.

La société TFT a enregistré une hausse au niveau de son résultat net de l'exercice 2021 de plus de 36% par rapport à l'exercice précédent. En effet, le bénéfice est passé de 109.375 Dinars en 2020 à 148.948 Dinars à fin 2021, et ce, malgré une baisse des revenus, mais également une chute au niveau des charges d'exploitation de plus de 90%, vu que la société est pratiquement en arrêt d'activité depuis le 31-01-2021, elle ne dispose donc pratiquement plus de personnel et le stock de véhicules est en baisse continue depuis 2019.

Ceci explique notamment la hausse du poste «autres gains ordinaires», dont le montant s'élève au 31-12-2021 à 140.400 Dinars contre 102.810 Dinars une année auparavant qui provient essentiellement de la comptabilisation des plus-values sur cessions de véhicules.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE

Au 31 décembre 2021

Bilan et hors bilan

Etat de résultat

Etat des flux de trésorerie

Notes aux états financiers

Rapport des commissaires aux comptes



BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

Actif	Note	déc.-21	déc-20
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	A1	262 884	212 288
Créances sur les établissements bancaires et financiers	A2	302 518	222 898
Créances sur la clientèle	A3	4 991 522	4 895 096
Portefeuille titres commercial	A4	115 097	11 206
Portefeuille d'investissement	A5	891 020	823 015
Placements nets des entreprises d'assurance	A6	234 132	201 778
Valeurs immobilisées nettes	A7	114 016	115 300
Autres actifs	A8	74 948	71 224
Part réassureurs dans les provisions techniques des assurances	A9	51 748	39 238
Titres mis en équivalence	A10	69 614	144 678
Ecart d'acquisition net	A11	3 491	4 154
Total des Actifs		7 110 990	6 740 875

Passif	Note	déc.-21	déc-20
Banque Centrale et CCP (*)	P1	265 350	265 221
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers (*)	P2	32 470	49 239
Dépôts de la clientèle	P3	4 426 166	4 113 866
Emprunts et ressources spéciales	P4	396 364	468 942
Autres passifs	P5	280 455	281 336
Provisions techniques des entreprises d'assurance	P6	450 563	387 421
Sous-Total Passifs		5 851 368	5 566 025

Capitaux propres	Note	déc.-21	déc-20
Capital		225 000	225 000
(Titre d'auto contrôle)		-516	-427
Réserves consolidées		786 986	770 064
Résultats consolidés		152 124	94 411
Sous-Total capitaux propres	C1	1 163 594	1 089 048
Intérêts minoritaires		96 028	85 802
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires		7 110 990	6 740 875

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de la comparabilité

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

	Note	déc.-21	déc-20
Passifs éventuels			
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	H1	652 874	628 107
HB2 - Crédits documentaires	H2	453 997	355 495
HB3 - Actifs donnés en garantie	H3	267 051	319 869
Total des passifs éventuels		1 373 922	1 303 471
Engagements donnés			
HB4 - Engagements de financement donnés	H4	186 632	250 082
HB5 - Engagements sur titres		-	-
Avais, cautions de garanties au titre d'appels d'offres	H5	2 953	1 947
Total des engagements donnés		189 585	252 029
Engagements reçus			
HB6 - Engagements de financement reçus	H6	1 237	-
HB7 - Garanties reçues	H7	2 622 333	2 460 309
Engagements hypothécaires sur prêts octroyés	H8	1 239	774
Total des engagements reçus		2 624 809	2 461 083

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Note	déc.-21	déc.-20
Produits d'exploitation bancaire			
Intérêts et revenus assimilés	R1	441 602	453 469
Commissions - Produits	R2	65 045	58 276
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	R3	21 449	18 136
Revenus du portefeuille d'investissement	R4	59 291	55 618
Total produits d'exploitation		587 387	585 499
Charges d'exploitation bancaire			
Intérêts encourus et charges assimilées	R5	205 374	220 960
Commissions encourues	R6	4 370	3 118
Total charges d'exploitation		209 744	224 078
Marge nette des activités d'assurance	R7	8 340	19 003
Produit net bancaire		385 983	380 424
Dotations aux provisions sur créances et passifs	R8	-14 469	-74 842
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	R9	-8 224	-634
Autres produits d'exploitation		3 712	3 237
Frais de personnel	R10	-93 744	-74 452
Charges générales d'exploitation	R11	-33 364	-31 146
Dotations aux amortissements sur immobilisations	R12	-11 001	-10 534
Résultat d'exploitation		228 893	192 053
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		3 930	6 330
Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		-3 478	-8 242
Résultat courant avant impôt		229 345	190 141
Impôts sur les sociétés		-67 599	-78 022
Amortissement des écarts d'acquisition		-663	-722
Résultat des activités ordinaires		161 083	111 397
Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-101	-6 650
Résultat net		160 982	104 747
Intérêts minoritaires		8 858	10 336
Résultat net, part groupe	R13	152 124	94 411
Résultat net, part groupe par action (En DT)		0,676	0,420

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉS

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021

(chiffres en Milliers de Dinars)

Rubriques	Note	déc.-21	déc.-20
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		534 214	518 131
Charges d'exploitation bancaire décaissés		-231 245	-248 849
Dépôts / retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		4 941	-36 255
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-93 688	-415 529
Dépôts / retraits de dépôts de la clientèle		341 800	278 901
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-99 624	-94 319
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-42 490	-56 326
Impôt sur les bénéfices		-60 874	-61 584
Flux d'exploitation autres secteurs financiers		25 351	43 183
Flux d'exploitation autres secteurs non financiers		4 848	6 178
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		383 233	-66 469
Activités d'investissement			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		70 984	79 933
Acquisition/ cessions sur portefeuille d'investissement		-8 167	-44 400
Acquisition/ cession sur immobilisations		-9 670	-8 224
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		53 147	27 309
Activités de financement			
Remboursements d'emprunts		-	-531
Augmentation/diminution ressources spéciales		-72 831	-62 120
Dividendes versés		-101 760	-42 480
FLUX DE TRESORERIE NET AFFECTE (PROVENANT DES) AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		-174 591	-105 131
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		-38	-39
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		261 751	-144 330
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	F1	289 865	434 195
Dont trésorerie chez la BT		7 168	3 494
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE		551 616	289 865
Dont trésorerie chez la BT		3 029	7 168

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Au 31 décembre 2021



1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE BANQUE DE TUNISIE AU 31 DECEMBRE 2021

Le groupe Banque de Tunisie est constitué actuellement de 15 sociétés intervenant dans plusieurs secteurs répartis comme suit :

- Secteur financier : 9 sociétés (dont la société mère «BT» et 2 OPCVM)
- Secteur immobilier : 3 sociétés
- Secteur touristique : 2 sociétés
- Secteur transport et logistique : 1 société

A la tête de ce groupe se trouve la société mère «Banque de Tunisie», dont le capital de 225 MDT est détenu par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à hauteur de 35,33%.

2. PRÉSENTATION DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 225.000.000 dinars, créée en 1884, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque universelle privée. Son capital social est divisé en 225 000 000 actions de 1 DT chacune, réparties comme suit :

Les états financiers de la Banque de Tunisie arrêtés au 31 Décembre 2021 ont été établis conformément :

- A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- A l'arrêté du ministre des Finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers arrêtés et publiés par la Banque de Tunisie au 31 Décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N° 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2.1. Les engagements de la banque

L'engagement désigne toute créance résultant des prêts et avances accordés par la banque, ainsi que toute obligation de la banque en vertu d'un contrat ou tout autre mécanisme, de fournir des fonds à une autre partie (Engagement de financement) ou de garantir à un tiers l'issue d'une opération en se substituant à son client s'il n'honore pas ses obligations (engagement de garantie).

2.1.1. Les règles d'évaluation des engagements au bilan

Les prêts et avances sont comptabilisés au bilan, pour le montant des fonds mis à disposition du débiteur, au moment de leur mise à disposition.

Lorsque le montant des fonds mis à disposition est différent de la valeur nominale (c'est le cas notamment des intérêts décomptés et perçus d'avance sur le montant du prêt), les prêts et avances sont comptabilisés pour leur valeur nominale et la différence par rapport au montant mis à la disposition du débiteur est portée dans un compte de régularisation et prise en compte en revenus. Toutefois, et pour les besoins de la présentation des états financiers, le montant des intérêts perçus d'avance et non courus à la date d'arrêtés des états financiers sont déduits de la valeur des prêts et avances figurant à l'actif.

Par ailleurs, lorsque la banque s'associe avec d'autres banques pour accorder un concours à une tierce personne sous forme de prêts et avances, ou d'engagements de financement ou de garantie, l'engagement est comptabilisé pour sa quote-part dans l'opération.

Dans le cas où la quote-part en risque de l'établissement bancaire est supérieure ou inférieure à celle de sa quote-part dans l'opération, la différence est constatée selon le cas parmi les engagements de garantie donnés ou les engagements de garantie reçus.

2.1.2. La comptabilisation des engagements en hors bilan

a) Les engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement et de garantie couvrent les ouvertures de lignes de crédit, les crédits documentaires et les cautions, avals et autres garanties donnés par la banque à la demande du donneur d'ordre.

Les engagements de financement et de garantie sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloqués des fonds pour la valeur nominale des fonds à accorder pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée pour les engagements de garantie.

Aux termes de la norme comptable sectorielle n° 24, les engagements de financement et de garantie sont annulés du hors bilan :

- Soit à la fin de la période de garantie à partir de laquelle l'engagement cesse de produire ses effets.
- Soit lors de la mise en œuvre de l'engagement, l'annulation résulte dans ce cas du versement des fonds et de l'enregistrement d'une créance au bilan.

b) Les garanties reçues par la banque

En contrepartie des engagements donnés, la banque obtient des garanties sous forme d'actifs financiers, de sûretés réelles et personnelles, de cautions, avals et autres garanties donnés par d'autres établissements bancaires ainsi que des garanties données par l'Etat et les compagnies d'assurance.

Ces garanties sont comptabilisées, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la banque, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Leur évaluation est faite sur la base d'une expertise.

2.1.3 L'évaluation des engagements à la date d'arrêté

Aux termes de la norme comptable sectorielle n° 24 relative au traitement des engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires, «le risque que les contreparties n'honorent pas leurs engagements peut être lié soit à des difficultés que les contreparties éprouvent, ou qu'il est prévisible qu'elles éprouveront, pour honorer leurs engagements ou au fait qu'elles contestent le montant de leurs engagements».

Lorsqu'un tel risque existe, les engagements correspondants sont qualifiés de douteux. Une provision est constituée.

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 énonce la classification suivante :

- **Les actifs courants (Classe 0) :** Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.
- **Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) :** Ce sont les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises opérant dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade. Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours
- **Les actifs incertains (Classe 2) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur viabilité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Les actifs préoccupants (Classe 3) :** Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Les actifs compromis (Classes 4) :** Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les créances contentieuses, ainsi que les créances sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 3. Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 360 jours.

2.1.4 La prise en compte des dépréciations sur les engagements

Les provisions individuelles :

- **Règles de mesure des provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux édictés par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n° 93-23. Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Pour les besoins de l'estimation des provisions sur les créances de la clientèle, la banque retient la valeur des garanties hypothécaires dûment enregistrées et ayant fait l'objet d'évaluations indépendantes. Ce traitement concerne les relations nouvellement classées parmi les actifs non-performants sans effet rétroactif.

L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux minimums de provision par classe d'actifs.

Classe	Taux de provision
0 et 1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- **Prise en compte des garanties en matière d'évaluation des provisions sur les actifs compromis :**

Aux termes de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une décote de la valeur de la garantie retenue pour l'évaluation du risque est constituée sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, selon les quotités minimales suivantes :

Ancienneté dans la classe 4	Taux de provision
3 à 5 ans	40%
6 et 7 ans	70%
≥ à 8 ans	100%

Les provisions collectives :

En application des dispositions de l'article 10 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision doit être constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

La méthodologie adoptée pour la détermination de ladite provision collective prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur (Professionnels, contreparties publiques ou Particuliers) et par secteur d'activité afin de déterminer pour chaque groupe un taux de migration annuel qui correspond au risque additionnel du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1, observé durant les années antérieures (5 ans au moins compte non tenu de l'année de référence)

- Calculer la moyenne des taux de migration par groupe homogène.
- Les taux de migration historique du groupe de contreparties sont majorés par des taux déterminés par la BCT.
- L'application d'un taux de provisionnement standard sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré. La provision collective globale est la somme des provisions collectives par groupe.

Les taux de provisionnement retenus par la Banque de Tunisie, pour la détermination de la provision collective requise au 31 décembre 2021, sont comme suit :

Groupe de créances	Taux de provisionnement retenu
I. Professionnels du secteur privé	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutique	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
Personne physique ayant des crédits aux professionnels	30%
II. Contreparties publiques	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
III. Particuliers	
Salariés du secteur privé : Crédits logements	30%
Salariés du secteur privé : Crédits à la consommation	15%
Salariés du secteur public : Crédits logements	30%
Salariés du secteur public : Crédits à la consommation	15%

2.2 Le portefeuille-titres

2.2.1 La composition du portefeuille-titres

Le portefeuille des titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

a) Le portefeuille-titres commercial

Le portefeuille-titres commercial comprend :

- **Titres de transaction** : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (limitée à trois mois) et par leur liquidité.
- **Titres de placement** : ce sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme (avec une période supérieure à trois mois), à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui seront définis comme des titres d'investissement.

b) Le portefeuille d'investissement

Il s'agit des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Sont classés parmi ces titres, les titres de participation, les parts dans les entreprises associées et co-entreprises et les parts dans les entreprises liées. Ils sont détenus d'une façon durable et estimés utiles à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Sont classés parmi les titres de participation :

- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que la banque n'intervienne dans la gestion de la société émettrice
- Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

2.2.2. La comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres d'investissement.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence (prime ou décote selon le cas), est incluse dans le coût d'acquisition, à l'exception des primes et décotes sur les titres d'investissement et les titres de placement qui sont individualisées et étalées sur la durée de vie restante du titre.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

a) Les titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

b) Les titres de placement

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

c) Les titres d'investissement

Description	31/12/2021	31/12/2020
Immeubles	5%	5%
Matériel et mobilier de bureau	10%	10%
Matériel roulant	20%	20%
Matériel informatique	14%	14%

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3 Les immobilisations

Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan de la banque (Poste AC6) lorsque :

- Il est probable que des avantages économiques futurs résultant de ces éléments profiteront à la banque ;
- Leur coût peut être mesuré de façon fiable.

Elles sont ventilées en immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles.

2.3.1. Les immobilisations corporelles

Une immobilisation corporelle est un actif physique et tangible contrôlé et détenu soit pour la fourniture de services soit à des fins administratives propres à la banque. Elle est censée être utilisée sur plus d'un exercice. La nature de la dépense qui reste déterminante pour son passage en immobilisation au lieu de charge est tributaire des deux conditions précitées.

Le coût d'acquisition du bien comporte le prix d'achat, les droits de douane et autres impôts et taxes non récupérables, les frais de transport, les frais de transit, les frais d'assurance, les frais d'installation qui sont nécessaires à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation en question, etc.

Les réductions commerciales obtenues et les taxes récupérables sont déduites du coût d'acquisition.

Quant à l'amortissement des immobilisations corporelles, la base amortissable est déterminée par le coût de l'actif diminué de sa valeur résiduelle, définie comme le montant net que la banque estimerait obtenir en échange du bien à la fin de sa durée d'utilisation après déduction des coûts de cession prévus.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation corporelle déjà comptabilisée sont incorporées à la valeur comptable du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de performance initialement évalué du bien existant, bénéficieront à la banque. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

a) Amortissement des immobilisations corporelles :

La durée d'utilisation est soit la période pendant laquelle la banque s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production (ou l'équivalent) que la banque s'attend à obtenir de l'actif. Les immobilisations corporelles de la banque sont amorties linéairement aux taux suivants :

Postérieurement à sa comptabilisation initiale à l'actif, une immobilisation corporelle est comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements ou des pertes de valeur éventuelles (c'est lorsque la valeur comptable nette ne pourra pas être récupérée par les résultats futurs provenant de son utilisation).

b) Sortie d'actif des immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont retirées de l'actif du bilan lors de leur cession, ou lors de leur mise au rebut. Ainsi, la différence entre le produit de cession et la valeur comptable nette à la date du retrait est incluse dans le résultat de l'exercice en cours.

2.3.2 Les immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique, détenu en vue de son utilisation pour une période de plus d'un an, pour une location à des tiers ou à des fins administratives.

- * Le fonds commercial acquis comprend les éléments usuels composant le fonds commercial (clientèle, achalandage), ainsi que les autres actifs incorporels qui n'ont pas fait l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan.
- * Le droit au bail acquis est constaté comme actif incorporel dans la mesure où il a fait l'objet d'une évaluation séparée dans l'acte de cession. Il bénéficie d'une protection juridique et correspond au droit transféré à l'acquéreur pour le renouvellement du bail.
- * Les logiciels informatiques dissociés du matériel acquis ou créés soit pour l'usage interne de la banque, soit comme moyen d'exploitation pour répondre aux besoins de la clientèle sont constatés en actif incorporel lorsque les deux conditions générales prévues par le paragraphe 2.3. Ci-dessus sont remplies. Il en est de même pour le coût de développement des logiciels à usage interne créés ou développés en interne ou sous-traités.

Une immobilisation incorporelle acquise ou créée est comptabilisée à son coût mesuré selon les mêmes règles que celles régissant la comptabilisation des immobilisations corporelles.

c) Amortissement des immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation :

- * Le fond commercial et le droit au bail sont amortis sur une période ne dépassant pas 20 ans ou sur une période plus longue s'il est clairement établi que cette durée est plus appropriée. La banque a choisi de ne pas amortir les fonds de commerce acquis.
- * La durée de vie estimée des logiciels dépend de la date à laquelle le logiciel cessera de répondre aux besoins de la banque ou à ceux de la clientèle compte tenu de l'évolution prévisible des connaissances techniques en matière de conception et de production de logiciels. Cette durée ne peut pas être supérieure à 5 ans.

La Banque de Tunisie amortie ses logiciels informatiques au taux linéaire de 33,33%.

Un examen périodique est pratiqué à chaque fois qu'un indicateur de perte de valeur est identifié (lorsque la valeur récupérable de l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette). Dans ce cas, ladite valeur comptable nette est ramenée à la valeur récupérable.

d) Sortie d'actif des immobilisations incorporelles :

Une immobilisation incorporelle est retirée du bilan dès lors qu'elle est cédée ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs de son utilisation ou de sa cession ultérieure.

2.4. Les dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle sont les dépôts qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire (notamment les emprunts et ressources spéciales).

2.4.1 Les dépôts à vue

Les comptes à vue sont destinés à l'enregistrement des opérations courantes de la clientèle. Ils ne sont pas généralement rémunérés. Si le cas se présente leur rémunération est déterminée selon la réglementation en vigueur.

Ces dépôts peuvent être restitués à tout moment par une demande du titulaire du compte ou de son mandataire.

2.4.2 Les comptes d'épargne

Les comptes d'épargne enregistrent les versements et les retraits courants de la clientèle. Ils sont rémunérés trimestriellement par référence au taux de rendement de l'épargne (TRE) défini par circulaire de la Banque Centrale de Tunisie.

Ces comptes sont répartis en trois catégories :

- e) Les comptes Epargne classique ;
- f) Les comptes Epargne Logement permettant d'accéder à un crédit pour logement ;
- g) Les comptes Epargne Horizons permettant d'accéder à un crédit.

2.4.3 Les comptes à terme et bons de caisse

La banque est habilitée à ouvrir des comptes à terme et à émettre des bons de caisse.

Les comptes à terme sont les comptes dans lesquels les fonds déposés restent bloqués jusqu'à l'expiration du terme convenu à la date du dépôt de fonds.

Le montant, l'échéance et le taux d'intérêt sont fixés dès l'ouverture du compte à terme et dès l'émission du bon de caisse.

Le taux d'intérêt applicable aux comptes à terme et aux bons de caisse est fixé conformément à la réglementation en vigueur.

2.4.4 Les certificats de dépôts

La banque peut demander de la liquidité sur le marché monétaire au moyen de l'émission de certificats de dépôts. Ce sont des titres nominatifs dématérialisés qui sont inscrits en comptes spécifiques ouverts au nom de chaque propriétaire auprès de la banque.

2.4.5 Les pensions livrées

La pension livrée est un contrat par lequel la banque cède en pleine propriété, moyennant un prix convenu à la date de cession, à une autre personne morale ou à un autre organisme de placement collectif en valeurs mobilières(OPCVM), des valeurs mobilières et/ou des effets de commerce avec l'engagement irrévocable du cédant et du cessionnaire, le premier à reprendre les valeurs mobilières ou les effets de commerce et le second à les lui rétrocéder à un prix et à une date convenus à la date de cession.

2.5. Comptabilisation des capitaux propres

Les capitaux propres comportent le capital social, les compléments d'apport, les réserves et équivalents, les résultats reportés et le résultat de la période (bénéficiaire ou déficitaire).

Le capital social correspond à la valeur nominale des actions composant ledit capital, ainsi que des titres qui en tiennent lieu ou qui y sont assimilés notamment les certificats d'investissement.

Le capital souscrit et non libéré, qu'il soit appelé ou non appelé est soustrait de ce poste.

Les compléments d'apport comprennent les primes d'émission, de fusion et toute autre prime liée au capital.

Les réserves représentent la partie des bénéfices affectés en tant que tels. Elles sont soit des réserves légales, statutaires et contractuelles, affectées suite à une disposition légale, statutaire, contractuelle (telle que la réserve pour réinvestissement exonéré) ; soit des réserves facultatives affectées suite à des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires de la banque (cas des réserves à régime spécial, des réserves pour éventualités diverses).

Les résultats reportés correspondent à la fraction des bénéfices des exercices précédents qui n'ont pas été distribués ou affectés aux réserves, ainsi que l'effet des modifications comptables non imputés sur le résultat de l'exercice, dans les rubriques des capitaux propres.

2.6. La prise en compte des revenus

Les revenus liés aux engagements contractés par la banque perçus sous forme d'intérêts et de commissions, et les dividendes revenant à la banque au titre de sa participation sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Ces revenus peuvent être mesurés d'une façon fiable
- Leur recouvrement est raisonnablement sûr.

Leur prise en compte en résultat est faite conformément aux règles prévues par la Norme Comptable NC 03 relative aux revenus.

2.6.1. La constatation des intérêts

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.6.2. La constatation des commissions

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, conformément à la norme sectorielle n° 24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.6.3. La constatation des dividendes

Les revenus résultant de la participation de la banque sous forme de dividendes sont comptabilisés, lorsque le droit de l'actionnaire au dividende est établi, pour la somme revenant à la banque au titre de ladite participation.

2.6.4. La comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

La méthode retenue pour la constatation des revenus des titres est la méthode linéaire, tel que prévu par la norme comptable sectorielle n° 25.

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

À chaque arrêté comptable, les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat, et le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

Les intérêts perçus d'avance font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

2.6.5. La constatation des revenus sur les opérations de leasing

La Banque de Tunisie pratique le leasing en tant qu'activité de crédit au sein de ses services d'engagements. Elle met à la disposition de ses clients un instrument de financement qui leur donne la possibilité de louer les biens de leur choix tout en bénéficiant d'une option d'achat au terme d'un contrat de bail.

Il existe deux formes de Leasing :

- **Le Leasing mobilier** : financement des investissements en biens d'équipement à usage professionnel (matériel roulant, bureautique, équipement industriel, etc.) ;
- **Le Leasing immobilier** : financement des locaux à usage professionnel (bâtiments, usines, magasins, etc.).

Les biens acquis dans le cadre de l'exercice de ces opérations de leasing sont momentanément constatés dès leur acquisition dans un compte de débiteurs divers en attente de mise en force du contrat de leasing.

A la mise en force du contrat du leasing, c'est la norme comptable n°41 relative aux contrats de location qui est appliquée pour la constatation de l'opération de leasing à l'actif de la banque. Ces actifs sont comptabilisés en tant que crédits à la clientèle et sont classés parmi les opérations avec la clientèle.

2.7 Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par la norme comptable sectorielle n°23 relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires :

- Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité permet la détermination périodique de la position de change.
- Les charges et produits libellés en devises influent sur la position de change. Ils sont comptabilisés dans la comptabilité ouverte au titre de chaque devise concernée dès que les conditions de leur prise en compte sont réunies, puis convertis dans la comptabilité en monnaie de référence, et ce, sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte dans la comptabilité tenue en devises.

Toutefois, un cours de change moyen hebdomadaire ou mensuel peut être utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises courus et non échus à la date d'arrêté comptable sont convertis sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de l'arrêté comptable.

- A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date.

Les différences, entre d'une part, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan réévalués, et d'autre part, les montants correspondants dans les comptes de contre-valeur de position de change sont pris en compte en résultat de la période considérée.

- Les opérations de change au comptant avec délai d'usage (qui est généralement de 2 jours ouvrables) sont comptabilisées en hors bilan dès la date d'engagement et au bilan à la date de mise à disposition des devises.
- Les opérations de change à terme à des fins spéculatives sont converties, à la date d'engagement, au cours de change à terme tel que prévu par le contrat. Elles sont comptabilisées en hors bilan. A chaque arrêté comptable, les engagements sont réévalués sur la base du cours de change à terme pour le terme restant à courir à la date d'arrêté. Toute différence de change résultant de cette réévaluation est portée dans sa totalité en résultat.

2.8. Le processus de réservation des produits

Les intérêts et les agios débiteurs cessent d'être comptabilisés lorsque les engagements auxquels ils se rapportent sont qualifiés de douteux, ou que des sommes en principal ou intérêts venus antérieurement à échéance sur la même contrepartie sont demeurées impayées. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et enregistré en agios réservés.



En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable n°3 relative aux Revenus, la norme comptable sectorielle n°24 relative aux engagements et revenus que par l'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées 2, 3 et 4, ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires que si leur recouvrement est assuré.

2.9. Les impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Ainsi, la charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrable au titre de l'exercice.

3. RÈGLES ET PRINCIPES D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

3.1 Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Banque de Tunisie relatifs à l'exercice 2021 ont été établis conformément aux dispositions de la loi 2001-117 du 06/12/2001, relative aux règles de consolidation des entreprises.

La présentation des états financiers est conforme aux dispositions de la loi 96-112, relative au système comptable des entreprises et aux documents de synthèse consolidés des entreprises relevant du secteur bancaire. Les charges et produits présentés dans le compte de résultat sont classés par nature et non par destination.

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Banque de Tunisie et des sociétés tunisiennes composant le groupe Banque de Tunisie. Les retraitements et reclassements nécessaires ont été effectués afin de les rendre conformes aux principes du groupe Banque de Tunisie.

3.2 Principes, optique et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes annuels individuels de la Banque de Tunisie et de toutes les filiales significatives contrôlées par celle-ci.

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

3.2.1 Intégration globale

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive ayant une activité à caractère financier, auxquelles s'ajoutent les entreprises dont l'activité se situe dans le prolongement des activités bancaires ou financières, ou relève d'activités connexes (assurance, promotion touristique, acquisition, construction et réaménagement d'immeubles, location de terrains et d'immeubles).

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles afin de tirer avantage de ses activités. Il résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans la filiale ;
- soit de la désignation pendant deux exercices successifs de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance de la filiale ; le Groupe est présumé avoir effectué cette désignation lorsqu'il a disposé au cours de cette période, directement ou indirectement, d'une fraction supérieure à 40 % des droits de vote et qu'aucun autre associé ou actionnaire n'a détenu directement ou indirectement une fraction supérieure à la sienne ;



- soit du pouvoir d'exercer une influence dominante sur une filiale, en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires, lorsque le droit applicable le permet et que le Groupe est actionnaire ou associé de cette filiale ; l'influence dominante existe dès lors que le Groupe a la possibilité d'utiliser ou d'orienter l'utilisation des actifs, passifs ou éléments d'hors-bilan de la même façon qu'il contrôle ce même type d'éléments dans les filiales sous contrôle exclusif.

Ne sont toutefois retenues dans ces conditions que les entreprises qui présentent un caractère significatif par rapport aux comptes du Groupe.

3.2.2 Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une filiale exploitée en commun accord par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Un accord contractuel doit prévoir que le contrôle sur l'activité économique et les décisions relatives à la réalisation des objectifs nécessitent le consentement de tous les associés ou actionnaires participant au contrôle conjoint.

3.2.3 Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une filiale sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une filiale est présumée lorsque le Groupe dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette filiale.

La méthode utilisée pour comptabiliser les participations dans les entreprises associées, est la méthode de mise en équivalence.

3.3 Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

Les principaux retraitements effectués pour l'élaboration des comptes consolidés concernent les postes suivants :

3.3.1 Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La différence entre le prix d'acquisition et la quote-part de situation nette acquise est affectée en premier lieu à des éléments identifiables du bilan et de l'hors-bilan. Les modifications ainsi apportées aux valeurs d'entrée des éléments identifiés sont en contrepartie imputées sur la valeur brute de l'écart d'acquisition, dont les amortissements cumulés sont alors ajustés.

Pour chaque acquisition, le solde des écarts non affectés est inscrit à l'actif ou au passif du bilan suivant son sens, dans le poste "Écarts d'acquisition". Les écarts d'acquisition actifs sont amortis et les écarts d'acquisition

passifs sont rapportés au résultat. La durée ne peut en aucun cas excéder vingt ans. Les écarts d'acquisition font l'objet d'une revue régulière à partir d'analyses multicritères, semblables à celles utilisées lors de l'évaluation initiale des sociétés acquises.

En cas de cession totale ou partielle des entreprises ainsi acquises, l'écart d'acquisition correspondant, originellement imputé sur les capitaux propres, vient corriger la plus ou moins-value de cession dans le résultat consolidé, sous déduction des amortissements qui auraient été pratiqués sans tenir compte du prorata temporis, si cet écart avait été maintenu à l'actif du bilan consolidé.

3.3.2 Comptabilisation de l'impôt

Les impôts sont présentés selon la méthode de l'impôt exigible.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice payable ou recouvrables au titre de l'exercice. Le groupe ne présente pas, de la sorte, des actifs et/ou passifs d'impôt différés.

3.3.3 Intégration globale des compagnies d'assurances

Le Groupe applique les dispositions de la loi n° 96-112 relative aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

Les règles comptables propres aux activités d'assurance sont maintenues dans les comptes consolidés du Groupe.

Les postes constitutifs des compagnies d'assurances consolidées par intégration globale ou proportionnelle sont présentés dans les postes de même nature du bilan, de l'hors-bilan et du compte de résultat, à l'exception des éléments suivants, qui figurent sur des lignes distinctes des états financiers consolidés :

3.3.3.1 Placements nets des entreprises d'assurance

Les placements des entreprises d'assurance regroupent :

Les placements immobiliers sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition en sus des frais d'acquisition et impôts, et augmentée des travaux de construction et d'amélioration ; les immeubles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilisation économique estimée. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable des immeubles.

Les valeurs mobilières et autres titres à revenu fixe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors intérêts courus et hors frais d'acquisition.

Les actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur prix d'achat hors frais. Une provision pour dépréciation est constituée en cas de dépréciation durable de la valeur des titres, déterminée par référence à leur valeur recouvrable estimée.

Le groupe Banque de Tunisie reclasse les terrains, les dépôts ainsi que les prêts dans les rubriques correspondantes du bilan consolidé.

3.3.3.2 Provisions techniques des entreprises d'assurance

Les provisions techniques correspondent aux engagements des entreprises d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats.

Les provisions techniques vie sont principalement constituées de provisions mathématiques, qui correspondent à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés, et des provisions pour sinistres à payer.

Les provisions techniques non-vie regroupent des provisions pour primes non acquises (quote-part de primes émises se rapportant aux exercices suivants) et pour sinistres à payer.

3.3.3.3 Marge nette des activités d'assurance

Le classement bancaire par nature des charges et des produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance. La rubrique "Marge nette des activités d'assurance" est composée des produits et charges techniques suivantes, après reclassement par nature des autres produits et charges techniques, et élimination des éléments intra-groupe :

Les primes ou cotisations acquises, payées ou provisionnées, les charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions, y compris les variations des provisions et les produits nets des placements alloués.

3.4 Portefeuille titres

Les titres sont classés en fonction de :

- **leur nature** : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable
- **leur portefeuille de destination** : transactions, placements, investissements, activités de portefeuille, participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme, correspondant à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille, ils sont soumis à des règles d'évaluation similaires qui sont les suivantes :

3.4.1 Titres de transaction

Ce sont les titres négociables sur un marché liquide qui sont acquis dans une intention de revente à brève échéance et dans un délai maximal de trois mois. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières". Les coupons encaissés sur les titres à revenu fixe du portefeuille de transaction sont classés dans le compte de résultat au sein de la rubrique "Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières".

3.4.2 Titres de Placement

Ce sont les titres qui sont acquis avec l'intention de les détenir durant une période supérieure à trois mois, à l'exception de ceux qui entrent dans la catégorie des titres d'investissement.

Ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes des uns avec les pertes latentes sur d'autres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

3.4.3 Titres d'investissement

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable que le Groupe a l'intention de détenir de façon durable et pour lesquels il dispose de moyens lui permettant de conserver effectivement les titres durablement par l'obtention de ressources, incluant les fonds propres disponibles

Les titres d'investissement sont comptabilisés de manière identique aux titres de placement. Toutefois, à la clôture de l'exercice, les moins-values latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour dépréciation du portefeuille titres. En vertu du principe de prudence, les plus-values sur titres d'investissement ne sont pas constatées dans le résultat de l'exercice.

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3.5. Périmètre de consolidation

3.5.1. Société intégrées globalement

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2021	2020	2021	2020
Activité Bancaire				
BANQUE DE TUNISIE	100,00%	100,00%	99,89%	99,91%
Gestion de portefeuille de valeurs mobilières				
GENERALE DE PARTICIPATION DE TUNISIE « GPT SICAF »	100,00%	100,00%	54,48%	54,49%
PLACEMENTS TUNISIE SICAF	51,48%	52,48%	45,70%	46,71%
Intermédiation en bourse				
SOCIETE DE BOURSE DE TUNIS « SBT »	100,00%	100,00%	99,43%	99,45%
Acquisition, construction et réaménagement d'immeubles				
GENERALE IMMOBILIERE DE TUNISIE « GIT SA »	100,00%	100,00%	54,48%	54,49%
Investissement et financement des projets				
BANQUE DE TUNISIE - SICAR	99,99%	99,99%	99,87%	99,88%
SOCIETE DE PARTICIPATION, PROMOTION ET D'INVESTISSEMENT SPPI	76,82%	76,82%	76,73%	76,75%
Location de terrains et d'immeubles				
SOCIETE DU POLE DE COMPETITIVITE DE BIZERTE	44,97%	44,97%	43,33%	43,34%
LA FONCIERE DES OLIVIERS	81,46%	81,46%	58,00%	58,01%
Assurance				
ASTREE ASSURANCE	59,88%	59,99%	54,48%	54,49%
Promotions Touristique				
SCAN - SOCIÉTÉ CLUB ACQUARUS NABEUL	100,00%	100,00%	39,27%	39,28%
SPFT CARTHAGO	48,41%	48,41%	39,27%	39,28%
Transport de Fonds				
TFT - TRANSPORT DE FONDS DE TUNISIE	99,99%	99,99%	99,86%	99,88%

3.5.2. Sociétés mises en équivalence

	Pourcentage de contrôle		Pourcentage d'intérêt	
	2021	2020	2021	2020
Organismes de placement collectifs en valeurs mobilières				
SICAV CROISSANCE	75,97%	73,67%	44,95%	45,64%
SICAV RENDEMENT	22,55%	10,18%	17,27%	6,43%

Le pourcentage de contrôle du Groupe BT dans la SICAV CROISSANCE dépasse 50%. Cependant, cette dernière a été consolidée par la méthode de mise en équivalence étant donné la particularité juridique et opérationnelle des SICAV.

Toutes les filiales du Groupe Banque de Tunisie sont de résidence tunisienne.

3.5.3. Gestion des exclusions du périmètre de consolidation

3.5.3.1 Critères d'exclusion du périmètre de consolidation

Pour les entités sous présomption de contrôle, les critères de matérialité retenus pour l'exclusion du périmètre de consolidation sont : (au moins un critère vérifié)

- Taux de détention inférieur à 10%
- La part dans le résultat consolidé est inférieure à 1%
- Total fonds propres avant résultat inférieur à 1,5 million de dinars

3.5.3.2 Participations exclues du périmètre de consolidation

	Participation (en milliers TND)	Taux de détention	Motif d'exclusion	Relation	Méthode de comptabilisation
FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	100	3,71%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Entité sous contrôle	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
SOCIETE DES ENTREPOTS DE TUNISIE (1)	75	100,00%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Filiale	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INSTITUT TUNIS DAUPHINE (2)	900	30,07%	Simple participation, pas d'influence	Société Conjointe	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
DIRECT PHONE SERVICES	90	19,91%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
INTERNATIONAL INFORMATION DEVELOPPEMENTS	30	19,80%	Critères d'exclusion vérifiés (Voir ci-haut)	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.
AIR LIQUIDE TUNISIE (2)	24 770	22,89%	Simple participation, pas d'influence	Société Associée	Méthode de coûts avec constatation des dépréciations.

(1) Société dissolue et en cours de liquidation.

(2) La société mère n'exerce aucun type de contrôle dans ces entités, mais elle participe dans le capital comme partenaire stratégique.

4. NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note A1

AC1 - Caisse

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Caisse dinars	34 593	37 667
Caisse devises	4 325	2 050
Banque Centrale de Tunisie	223 414	172 045
CCP et traveller's chèques	552	526
Total AC1 - Caisse	262 884	212 288

Note A2

AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Avoirs chez les établissements financiers	49 036	43 398
Avoirs en devises chez Correspondants étrangers	31 170	25 628
Comptes débiteurs des Banques et correspondants en Dinars convertibles	17 866	17 770
Prêts aux établissements financiers	253 436	179 438
Prêts au jour le jour et à terme en dinars aux banques	133 245	1 106
Prêts au jour le jour et à terme en devises aux banques	32 601	82 306
Prêts aux organismes financiers spécialisés	87 590	96 026
Créances rattachées	46	62
Créances rattachées sur prêts sur marché monétaire	46	62
Total AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	302 518	222 898

Ce poste comprend :

- Les avoirs et les créances liées à des prêts ou avances détenus sur les établissements bancaires tels que définis par les textes en vigueur régissant l'activité bancaire y compris les créances matérialisées par des titres du marché interbancaire.
- Les avoirs et les créances liées à des prêts et avances détenus sur les établissements financiers tels que définis par la législation en vigueur, notamment les sociétés de leasing et les sociétés de factoring.

Note A3

AC3 - Créances sur la clientèle

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Comptes ordinaires débiteurs	305 690	287 643
Crédits sur ressources ordinaires	4 415 272	4 327 505
Créances sur crédit-bail	102 532	100 151
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	8 974	7 773
Crédits sur ressources spéciales	262 946	302 770
Financement sur ressources externes	253 452	295 202
Financement sur ressources budgétaires	9 494	7 568
Créances Impayés douteuses et litigieuse	271 098	223 173
Créances impayés	29 089	43 576
Créances au contentieux	242 009	179 597
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	66 915	66 565
Couvertures comptables	-441 905	-420 484
Agios réservés	-40 798	-33 854
Provisions sur les crédits à la clientèle au bilan	-401 107	-386 630
Total AC3 - Créances sur la clientèle	4 991 522	4 895 096

Ce poste comprend les créances liées à des prêts ou avances (Principal et intérêts courus), détenues sur des agents économiques nationaux ou étrangers autres que les établissements bancaires et financiers.

Note A4

AC4 - Portefeuille-titres commercial

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Titres de placement	11 957	11 206
Titres de transaction	104 000	-
Produits perçus d'avance	-860	-
Total AC4 - Portefeuille-titres commercial	115 097	11 206

Note A5

AC5 - Portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Titres de propriété	344 039	312 734
Titres de participation	71 644	75 899
Parts dans les entreprises associées	195	100
Parts dans les entreprises liées	80	80
Fonds gérés par des SICAR	272 120	236 655
Titres de créances	581 580	533 748
Emprunts nationaux	25 518	5 863
Obligations (*)	3 000	4 000
Bons de trésor assimilables (*)	553 062	523 885
Créances rattachées	33 040	32 624
Provisions pour dépréciations de titres	-67 639	-56 091
Total AC5 - Portefeuille d'investissement	891 020	823 015

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note A6

Placements nets des entreprises d'assurances

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Terrains, constructions et actions dans des sociétés immobilières non cotées		
Terrains et constructions d'exploitation	1 178	1 266
Terrains et constructions hors exploitation	15 073	15 204
Parts & actions de sociétés immobilières non cotées	9 096	9 097
Sous-Total	25 347	25 567
Placements dans les entreprises liées et participations	25 781	25 781
Autres placements financiers		
Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP	76 045	76 849
Obligations et autres titres à revenu fixe	194 908	167 619
Prêts hypothécaires	1 239	774
Autres prêts	907	910
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	204 380	185 551
Sous-Total	477 479	431 703
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 716	1 479
Total	530 323	484 530
Effets des reclassements, éliminations et répartitions des capitaux propres	-296 191	-282 752
Placements nets	234 132	201 778

Note A7

AC6 - Valeurs Immobilisées

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Immobilisations incorporelles	21 902	19 909
Frais d'établissement	196	196
Logiciels informatiques	20 390	18 397
Fonds de commerce	1 316	1 316
Immobilisations corporelles	344 875	338 030
Immeubles d'exploitation	138 720	138 458
Immeubles Hors exploitation	16 391	16 522
Terrains d'exploitation	19 573	19 436
Terrains hors exploitation	1 281	1 281
Agencements	74 745	72 569
Matériels informatiques	340	342
Matériels bancaires	19 957	18 952
Matériel de transport	3 640	3 491
Immobilisations en cours	1 377	194
Autres matériels	68 851	66 785
Cumuls amortissements	-252 761	-242 639
Amortissements des immobilisations incorporelles	-17 775	-16 192
Amortissements des immobilisations corporelles	-234 986	-226 447
Total AC6 - Valeurs Immobilisées	114 016	115 300

Note A8

AC7 - Autres actifs

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Siège, succursales et agences	1 959	3 525
Comptes de régularisation	10 345	11 580
Compensation reçue	5 145	4 446
Compte d'ajustement devises	1 196	2 192
Agios, débits à régulariser et divers	4 004	4 942
Débiteurs divers	62 644	56 119
Total AC7 - Autres actifs	74 948	71 224



Note A9

Parts des réassureurs dans les provisions techniques

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Provisions pour primes non acquises	12 875	12 034
Provisions pour sinistres Vie	1 425	263
Provisions pour sinistres Non Vie	37 448	26 941
Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie	-	-
Autres Provisions techniques non Vie	-	-
Total Parts des réassureurs dans les provisions techniques	51 748	39 238

Il s'agit de l'ensemble des quoteparts attribuées par les sociétés d'assurance aux réassureurs dans les provisions évaluées par ces entreprises et suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges, provisions pour dépréciation.

Note A10

Titres mis en équivalence

(En milliers de dinars)

	% Ints 2021	déc.-21	déc.-20
SICAV RD	14,81%	62 974	138 946
SICAV CR	56,05%	6 640	5 732
Titres mis en équivalence		69 614	144 678

Note A11

Traitement des écarts de première consolidation

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Ecart de première consolidation	16 217	16 217
Amortissements	-12 726	-12 063
Total Traitement des écarts de première consolidation	3 491	4 154



Note A11.1

Traitement des écarts de première consolidation

(En milliers de dinars)

	déc.-20	déc.-21		
	Valeur Brute	Acquisitions	Cessions	Valeur Brute
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	-	-	549
- ASTREE	5 049	-	-	5 049
- PLAC.TUNISIE	561	-	-	561
- CARTHAGO	7 053	-	-	7 053
- SCAN	3 005	-	-	3 005
Total Brut	16 217	-	-	16 217

Note A11.2

Amortissements des écarts d'évaluation et d'acquisition

(En milliers de dinars)

	déc.-20	déc.-21		
	Cumuls Antérieurs	Dotations	Reprises	Cumuls
Entités sous contrôle				
- FOSA	549	-	-	549
- ASTREE	3 925	219	-	4 144
- PLAC.TUNISIE	410	28	-	438
- CARTHAGO	4 323	267	-	4 590
- SCAN	2 856	149	-	3 005
Total	12 063	663	-	12 726

- Les dotations aux amortissements sont mentionnées dans un compte distinct au niveau des comptes de résultat.
- Le mode d'amortissement du goodwill retenu est linéaire.

Note P1

PA1 - Banque Centrale et CCP

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Dépôts à vue	-	-
Banque Centrale	-	-
CCP	-	-
Emprunt auprès de la Banque Centrale	265 000	265 000
Emprunts en dinars (*)	265 000	265 000
Emprunts en devises	-	-
Dettes rattachées (*)	350	221
Total PA1 - Banque Centrale et CCP	265 350	265 221

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note P2

PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Dépôts à vue des établissements financiers	31 858	23 615
Banques et correspondants étrangers	20 941	16 418
Organismes financiers spécialisés	10 917	7 197
Emprunts auprès des établissements financiers	563	25 562
Emprunts en dinars (*)	-	17 000
Emprunts en devises	563	8 562
Dettes rattachées (*)	49	62
Total PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	32 470	49 239

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note P3

Ce poste comprend les dépôts de la clientèle autre que les établissements bancaires, qu'ils soient à vue ou à terme, les comptes d'épargne ainsi que les sommes dues à l'exception des dettes envers la clientèle qui sont matérialisées par des obligations ou tout autre titre similaire.

PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Comptes à vue	1 455 481	1 315 864
Comptes d'épargne	1 644 477	1 530 424
Comptes spéciaux d'épargne	1 628 039	1 514 627
Autres comptes d'épargne	16 438	15 797
Dépôts à terme	1 195 481	1 137 002
Comptes à terme	759 105	659 189
Bons de caisse	29 360	23 240
Certificats de dépôts (*)	337 500	395 000
Pensions livrées (*)	69 516	59 573
Autres sommes dues à la clientèle	95 870	91 610
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	34 857	38 966
Total PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4 426 166	4 113 866

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de la comparabilité

Note P4

PA4 - Emprunts et ressources spéciales

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Ressources extérieures	381 607	455 568
Ressources budgétaires	11 307	9 663
Dettes rattachées	3 450	3 711
Total PA4 - Emprunts et ressources spéciales	396 364	468 942

Note P5

PA5 - Autres passifs

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Comptes de régularisation	115 041	103 538
Compensation à régler	96 515	81 524
Comptes d'ajustement devises	1 185	196
Agios, Crédits à régulariser et divers	16 680	16 800
Siège, succursales et agences	661	5 018
Provisions	50 627	59 334
Provisions pour risques et charges diverses	42 427	45 861
Provisions pour congés payés	2 524	2 220
Provisions pour créances en hors bilan	5 676	11 253
Créditeurs divers	114 787	118 464
Créditeurs / opérations d'impôt	18 062	20 761
Créditeurs / Opérations CNSS & Assurance	5 621	4 768
Créditeurs /Opérations BCT	426	414
Créditeurs / opérations avec le personnel	16 468	10 469
Créditeurs / opérations sur titres	2 117	2 039
Chèques à payer	5 882	3 664
Autres créditeurs	64 621	74 156
Ajustement IG autres créances / dettes courantes	1 590	2 193
Total PA5 - Autres passifs	280 455	281 336

Il est à noter que :

- Courant l'exercice 2018, la société mère a fait l'objet de deux vérifications fiscales portant sur les périodes du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2013 qui se sont soldées par deux notifications des résultats.

Les chefs de redressement ajustés avec l'administration fiscale ont fait l'objet d'un règlement par la société mère dans le cadre d'un acquiescement partiel conclu en 2019.

Par ailleurs, la société mère a fait l'objet, courant l'année 2021, d'un contrôle fiscal approfondi relatif aux exercices 2017, 2018 et 2019 qui s'est soldé par une notification des résultats.

- Courant l'exercice 2020, la filiale «Astrée» a reçu une notification des résultats de la vérification approfondie portant sur les exercices 2016-2017-2018 pour un montant de 11,5 MDT.

A fin 2021, la filiale a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale ce qui a abouti au paiement d'un montant de 2,9 MDT.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évaluations récentes, le groupe a constaté dans ses états financiers consolidés au 31 décembre 2021 les provisions jugées nécessaires.

Note P6

Provisions techniques des entreprises d'assurance

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Provisions pour primes non acquises Non Vie	45 863	43 073
Provisions d'assurances Vie	228 703	196 062
Provisions pour sinistres Vie	5 946	5 052
Provisions pour sinistres Non Vie	159 564	133 161
Provisions pour Participation aux Bénéfices Vie	3 132	2 688
Provisions pour participation aux bénéfices Non Vie	3 771	3 541
Autres provisions techniques Vie	-	571
Autres Provisions techniques non Vie	3 584	3 273
Total Provisions techniques des entreprises d'assurance	450 563	387 421

Il s'agit de l'ensemble des provisions évaluées par les entreprises d'assurance et/ou de réassurance suffisantes pour le règlement intégral de leur engagement technique vis à vis des assurés ou bénéficiaires de contrats. Le qualificatif technique, prévu par la réglementation en vigueur, permet de faire la distinction avec les autres provisions telles que provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation.

Note C1

Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers de dinars)

	Capital	Actions propres	Réserves Consolidés	Résultat de la période	Capitaux propres Part du groupe
Situation à la clôture de l'exercice 2019.12	225 000	-50	631 348	139 718	996 016
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	139 718	-139 718	-
Dividendes versés	-	-	-	-	-
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	94 411	94 411
Autres mouvements	-	-377	-22 851	-	-23 228
Variation capital	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	21 849	-	21 849
Situation à la clôture de l'exercice 2020.12	225 000	-427	770 064	94 411	1 089 048
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	94 411	-94 411	-
Dividendes versés	-	-	-78 750	-	-78 750
Part du groupe dans le résultat	-	-	-	152 124	152 124
Autres mouvements	-	-89	16 794	-	16 705
Variation capital	-	-	-	-	-
Variation périmètre	-	-	-15 533	-	-15 533
Situation à la clôture de l'exercice 2021.12	225 000	-516	786 986	152 124	1 163 594

5. NOTES SUR L'ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

1 - Passifs Eventuels

Note H1 - Cautions, avals et autres garanties données

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
En faveur d'établissements bancaires et financiers	248 565	228 016
En faveur de la clientèle	404 309	400 091
Total	652 874	628 107

Note H2 - Crédits documentaires

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Ouverture de crédits documentaires	304 551	275 052
Acceptations à payer	149 446	80 443
Total	453 997	355 495

Note H3 - Actifs donnés en garantie

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Titres de l'Etat / Appel d'offres BCT & pensions livrées	91 520	160 982
Créances mobilisées / Appel d'offres BCT	175 531	158 887
Total	267 051	319 869

2 - Engagements donnés

Note H4 - Engagements de financement donnés

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Crédits en TND notifiés et non utilisés	186 632	250 082
Crédits en devises à MLT notifiés et non utilisés	-	-
Crédits en devises à CT notifiés et non utilisés	-	-
Total	186 632	250 082

Toutes les opérations sont effectuées en hors groupe

Note H4.1 - Ventilation des engagements de financement donnés par nature de la relation

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	186 632	250 082
Total	186 632	250 082

Note H5 « Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres »

Le solde de la rubrique «Aval, cautions de garanties au titre d'appels d'offres» s'élève à 2 953 KDT au 31 décembre 2021 contre 1 947 KDT au 31 décembre 2020.

3 - Engagements reçus

Note H6 - Engagements de financement reçus

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Emprunts en dinars notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à moyen et long terme notifiés non utilisés	-	-
Emprunts en devises à court terme notifiés non utilisés	1 237	-
Total	1 237	-

Note Ventilation des engagements de financement reçus par type de contrepartie

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
En faveur des établissements bancaires et financiers	-	-
En faveur de la clientèle	1 237	-
Total	1 237	-

Note H7 - Garanties reçues

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Garanties reçues de l'Etat	105 699	113 293
Garanties reçues du fonds national de garantie & SOTUGAR	6 995	11 226
Garanties reçues des organismes d'assurances et des banques	44 266	44 204
Garanties reçues sous forme d'actifs financiers	115 870	119 757
Garanties hypothécaires	2 232 767	2 071 037
Contre-garanties reçues des établissements financiers	116 736	100 792
Total	2 622 333	2 460 309

Il est à noter que les garanties reçues sous forme de dépôts affectés totalisent au 31 décembre 2021 55.828 mille dinars.

Le groupe ne dispose pas de garanties reçues dont la valeur ne peut être estimée de façon fiable.

Note H8 «Engagements hypothécaires sur prêts octroyés»

Le solde de la rubrique «Engagements hypothécaires sur prêts octroyés» s'élève à 1 239 KDT au 31 décembre 2021 contre 774 KDT au 31 décembre 2020.

6. NOTES SUR L'ÉTAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note R1

PR1 - Intérêts et revenus assimilés

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Produits sur opérations interbancaires	4 986	6 567
Produits sur opérations avec la clientèle	436 616	446 902
Revenus des opérations de crédit	373 320	380 878
Revenus des comptes débiteurs	37 968	43 431
Commissions sur avals et cautions	6 222	5 771
Report déport sur change à terme	8 196	7 352
Produits sur opérations de leasing	10 910	9 470
Total PR1 - Intérêts et revenus assimilés	441 602	453 469

Note R2

PR2 - Commissions (Produits)

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Commissions sur comptes	13 664	15 535
Opérations guichet et opérations diverses	3 423	3 119
Opérations sur titres	4 129	3 786
Opérations avec l'étranger	7 435	5 778
Commissions sur moyens de paiement	17 678	15 591
Commissions de gestion	18 716	14 467
Total PR2 - Commissions (Produits)	65 045	58 276

Note R3

PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Gains nets sur titres de transaction	2 771	-
Intérêts/Titres de transaction	2 710	-
Etalement en produit de la décote sur titres de transaction	-	-
Plus-value de cession/Titres de transaction	61	-
Gains nets sur titres de placement	3	4
Dividendes/Titres de Placement	-	-
Etalement en produit de la décote sur titres de placement	-	-
Plus-value de cession/Titres de placement	3	4
Gains nets sur opérations de change	18 675	18 132
Différence de change sur opérations monétiques	-899	-937
Produits sur change manuel	1 967	1 754
Produits sur opérations de change en compte	17 607	16 497
Bénéfices sur opérations de change à terme	-	818
Total PR3 - Gains sur portefeuille commercial et opérations de change	21 449	18 136

Note R4

PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Revenus des obligations	53 811	52 928
Revenus des titres de participation	5 374	2 556
Revenus des parts dans les entreprises associées	2	1
Effets des éliminations Dividendes	104	133
Total PR4 - Revenu du portefeuille d'investissement(*)	59 291	55 618

Note R5

CH1 - Charges d'intérêts

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Charges sur opérations interbancaires	11 116	17 011
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	168 601	173 694
Intérêts sur emprunts et ressources spéciales	25 657	30 255
Total CH1 - Charges d'intérêts	205 374	220 960

Note R6

CH2 - Commissions encourues

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Charges sur opérations de retrait monétique	2 992	2 104
Frais d'interchange émis	1 092	793
Autres commissions	286	221
Total CH2 - Commissions encourues	4 370	3 118

Note R7

Marge nette des activités d'assurance

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Résultat Technique de l'Assurance Non Vie	7 762	25 864
Résultat Technique de l'Assurance Vie	4 208	10 533
Résultat technique	11 970	36 397
Produits des placements Assurance Non Vie	25 191	25 396
Charges des placements de l'Assurance Non Vie	-2 182	-1 244
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie	-13 795	-14 562
Autres produits non techniques	7 705	531
Autres charges non techniques	-2 908	-5 898
Marge intégrable	25 981	40 620
Elimination des opérations intra-Groupe	-17 641	-21 617
Marge nette des entreprises d'assurance	8 340	19 003

Note R8

PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des créances	9 652	74 354
Dotations nettes aux provisions pour passifs	4 700	149
Pertes sur créances irrécouvrables	485	493
Récupération sur créances comptabilisées en pertes	-368	-154
Total PR5/CH4 - Dotations aux provisions et corrections de valeurs sur créances et passifs	14 469	74 842

Note R9

PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres en portefeuille	9 564	237
Pertes subies sur les titres en portefeuille	964	3 164
Plus ou moins-values réalisées sur titres en portefeuille	-2 297	-2 770
Frais de gestion du portefeuille	-7	3
Total PR6/CH5 - Dotations aux provisions et correction de valeur sur portefeuille d'investissement	8 224	634

Note R10

CH6 - Frais du personnel

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Charges de fonctionnement	69 854	61 176
Masse salariale	55 255	48 441
Charges sociales	13 462	11 800
Charges fiscales (TFP, FOPROLOS)	1 137	935
Autres Frais liés au personnel	24 814	14 455
Régime d'intéressement	16 236	10 455
Prime départ à la retraite	5 230	1 100
Divers	3 348	2 900
Récupération sur personnel en détachement	-924	-1 179
Total CH6 - Frais du personnel	93 744	74 452

Note R11

CH7 - Charges d'exploitation

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Télécommunication & courriers	1 628	1 604
Maintenance et entretien	4 275	3 983
Services externes d'exploitation	6 514	4 698
Achat de biens consommables	3 991	4 253
Communication, marketing et documentation	653	663
Assurance, Droits et taxes	13 137	12 537
Jetons de présence au conseil d'administration	585	526
Autres services extérieurs	4 671	4 159
Ajustements Produits et charges intra-groupe	-2 090	-1 277
Total CH7 - Charges d'exploitation	33 364	31 146

Note R12

CH8 - Dotations aux amortissements

(En milliers de dinars)

	déc.-21	déc.-20
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	1 584	1 244
Dotations aux amortissements des immobilisations Corporelles	9 417	9 290
Total CH8 - Dotations aux amortissements	11 001	10 534

Note R13

Contribution par unité dans le résultat consolidé :

(En milliers de dinars)

	Secteur Financier				Autres secteurs		31/12/2021	31/12/2020
	Activité Bancaire	Assurance	Gestion de portefeuille de valeurs mobilières	Autres	Immobilière	Promotion Touristique		
Quote-Part dans les sociétés intégrées globalement								
BT	134 485						134 485	74 068
ASTREE		9 241					9 241	11 414
FOSA					86		86	72
GITSA					88		88	66
CARTHAGO						279	279	-126
SCAN						-236	-236	-125
SPCB					317		317	209
GPT			-494				-494	51
PT			655				655	616
SBT				11			11	81
BT SICAR				3 679			3 679	1 708
TFT				93			93	53
SPPI				-10			-10	-8
Total	134 485	9 241	161	3 773	491	43	148 194	88 079
Quote-Part dans les sociétés mises en équivalence								
SVCR			298				298	-369
SVRD			3 632				3 632	6 701
Total	0	0	3 930	0	0	0	3 930	6 332
Total Résultat	134 485	9 241	4 091	3 773	491	43	152 124	94 411

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 0.676 dinars contre 0.420 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Résultat par action

(En K.TND)

	déc.-21	déc.-20
Résultat net	152 124	94 411
Nombre moyen d'actions (en milliers)	225 000	225 000
Résultat de base / action ^(a)	0,676	0,420
Résultat dilué par action ^(b)	0,676	0,420

(a) Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(b) Le résultat dilué par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

7. NOTES SUR L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Note F1

Flux de trésorerie consolidé

(En milliers de dinars)

	BT	Secteur Financier	Autres Secteurs	Effet des éliminations	déc.-21	déc.-20
Trésorerie groupe						
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	271 035	22 517	3 481	(7 168)	289 865	434 195
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>		3 786	3 382			
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	528 196	22 867	3 581	(3 028)	551 616	289 865
<i>Dont trésorerie chez la Banque de Tunisie</i>		1 903	1 125			

La situation de la trésorerie de début et de fin de période des comptes bancaires ouverts chez la BT est mentionnée en marge. La variation de ces comptes a été éliminée par la variation de la rubrique dépôts et retraits de la clientèle.

8. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont décrites comme ci-dessous :

- Les entreprises qui directement, ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, contrôlent, ou sont contrôlées par, ou sont placées sous contrôle conjoint de, l'entreprise présentant des états financiers. (Ceci comprend les sociétés holdings et les filiales directes et indirectes).
- Les entreprises associées.
- Les personnes physiques détenant, directement ou indirectement, une part des droits de vote de l'entreprise présentant des états financiers, qui leur permet d'exercer une influence notable sur l'entreprise, et les membres proches de la famille de ces personnes.
- Les principaux dirigeants, c'est à dire les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entreprise présentant les états financiers, y compris les administrateurs et les dirigeants de sociétés ainsi que les membres proches des familles de ces personnes.
- Les entreprises dans lesquelles une part substantielle dans les droits de vote est détenue, directement ou indirectement, par toute personne citée dans (3) ou (4), ou sur lesquelles une telle personne peut exercer une influence notable. Ceci inclut les entreprises détenues par les administrateurs ou les actionnaires principaux de l'entreprise présentant les états financiers, et les entreprises qui ont un de leurs principaux dirigeants en commun avec l'entreprise présentant les états financiers.

En application des dispositions décrites ci-dessus, les principales transactions avec ces parties ayant des effets sur les comptes consolidés du Groupe Banque de Tunisie arrêtés au 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

8.1. Opérations SICAV Rendement (Entités sous influence notable)

(En .TND / HT)

	déc.-21
Commission de dépôt	2 428 855
Total produits	2 428 855
Compte à terme	54 912 000
Certificat de dépôt	25 500 000
Total passifs	80 412 000

La BT assure pour le compte de SICAV RENDEMENT les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,6% de l'actif net de Sicav Rendement.

8.2. Opérations avec SICAV Croissance (Entités sous influence notable)

(En .TND / HT)

	déc.-21
Commission de dépôt	11 100
Total produits	11 100
Compte à terme	2 601 000
Certificat de dépôt	500 000
Total passifs	3 101 000

La BT assure pour le compte SICAV CROISSANCE les fonctions de dépositaire exclusif des titres et des fonds. En rémunération de ces prestations, la BT perçoit des commissions de dépôt à hauteur de 0,1% de l'actif net de Sicav Croissance.

8.3. Opérations avec BFCM - Banque Fédérative du Crédit Mutuel (Entité exerçant une influence notable sur la BT)

(En .TND / HT)

	déc.-21
Droit de garde sur titres	81 091
Total	81 091

8.4. Opérations avec les dirigeants

	Directeur général		Directeurs généraux adjoints		Membres du conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021	Charges de l'exercice	Dont passifs au 31/12/2021
Avantages à court terme	761	34	531	14	420	-
Dont émoluments et salaires	733	33	411	11	-	-
Dont charges sociales & fiscales	22	1	110	3	-	-
Dont avantages en nature	6	-	10	-	-	-
Dont jetons de présence	-	-	-	-	420	-
Avantages postérieurs à l'emploi	198	-	144	144	-	-
Total	959	34	675	158	420	-

9. AUTRES NOTES

9.1 Note complémentaire à la note 2.3 «mise en équivalence» :

- La banque n'est pas responsable d'aucune éventualité et aucun engagement en capital de ses entreprises associées.
- Aucune éventualité ne prévoit que la banque est solidairement responsable de tous les passifs de ses entreprises associées.

9.2 Note sur les règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes mentionnant les règles de couverture contre les risques de change

Le périmètre de consolidation du groupe BANQUE DE TUNISIE ne comporte aucune filiale qui arrête ses comptes dans une devise différente du dinar tunisien.

10. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11 mars 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus après cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la Banque de Tunisie

I - RAPPORT D'AUDIT SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Banque de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de 7 110 990 KDT et un bénéfice net consolidé (part du groupe) de 152 124 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Banque de Tunisie au 31 décembre 2021, ainsi que du résultat consolidé de ses opérations et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

• Description du point clé de l'audit

De par l'activité de la société mère, le groupe est exposé au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 4 991 522 KDT et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 406 783 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ;
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

2) Evaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation

• Description du point clé de l'audit

Le groupe détient un portefeuille de titres de participation d'une valeur brute de 344 039 KDT au 31 décembre 2021. La provision constatée sur ces titres s'élève à 67 639 KDT.

A la date d'arrêté des états financiers consolidés, les titres sont valorisés sur la base de la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les provisions pour dépréciation des titres de participation représentent la meilleure appréciation par la direction des pertes subies ou estimées à la date de clôture.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire à l'appréciation de la juste valeur.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par le groupe dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;
- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par le groupe et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables applicables en la matière ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille d'investissement et des dépréciations ;
- A travers un échantillon étendu, nous avons vérifié que les participations présentant des indices de dépréciation ont été identifiées et que les provisions y associées ont été convenablement estimées.
- Vérifier le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3) La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

• Description du point clé de l'audit

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisés en produits par le groupe s'élèvent au 31 décembre 2021 à 506 647 KDT et représentent 86% du total des produits d'exploitation bancaire.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

• Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et particulièrement les règles de reconnaissance des intérêts et agios sur les relations classées ;
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1 - Comme il est indiqué au niveau de la note aux états financiers 2.1.4 «Provisions collectives» et en application de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites «Provisions collectives» pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire de la BCT n° 91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022. Ce changement d'estimation a été traité d'une manière prospective et a eu pour effet la constitution de provisions collectives additionnelles de 2 343 KDT au titre de l'exercice 2021.

Ainsi, le solde des provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2021, s'élève à 72 667 KDT.

- 2 - La note P5 aux états financiers se rapportant à la situation des contrôles fiscaux subis par la société mère en 2018 et en 2021 et du contrôle fiscal subi par l'ASTREE en 2019.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il

existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Nous signalons l'existence de participations croisées entre certaines sociétés du Groupe Banque de Tunisie (entre Carthago et la société Club Acuaris Nabeul (SCAN) et entre l'Astrée et la société Placement Tunisie

Sicaf (PT)) et qui doivent être solutionnées ainsi qu'il est prévu par l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

Tunis, le 08 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes





